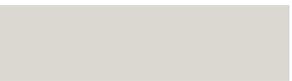
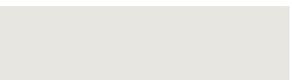


RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ**  
2019





Chaque année, le rapport d'activité détaille devant l'assemblée l'action qui a été conduite l'année précédente. C'est un exercice précieux, qui permet de mettre en perspective, de confronter moyens d'action et résultats, ambitions initiales et réalisations concrètes. Pour autant, présenter aujourd'hui le rapport d'activité 2019 de la Région peut sembler quelque peu anachronique, alors que nous commençons tout juste à sortir d'une crise sanitaire sans précédent.

A l'heure où de très importants moyens viennent d'être déployés pour faire face à l'urgence, et alors que nous devons, ensemble, construire les outils de la relance, un regard rétrospectif conserve pourtant toute sa pertinence. Il doit nous permettre d'identifier les forces autant que les questionnements qui nous seront nécessaires pour construire l'avenir.

Ainsi, la Région, l'an passé, a bâti son projet autour de mesures fortes en faveur du pouvoir d'achat : «ticket mobilité», aides complémentaires pour les stagiaires de la formation professionnelle, renforcement de notre aide au permis de conduire, accentuation de la tarification sociale pour les élèves boursiers... La mise en œuvre de ces mesures dès 2019 aura contribué à amortir la crise actuelle pour les habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

Il en est de même des mesures que nous avons prises afin de contribuer à la transition écologique et à la lutte contre le changement climatique : osons-le dire, la crise que nous venons de connaître n'est rien en comparaison de celle que nous aurons à subir si des virages majeurs ne sont pas effectués dès aujourd'hui en matière d'écologie. L'épidémie actuelle ne doit pas masquer cette autre urgence, qui doit mobiliser toutes nos sociétés.

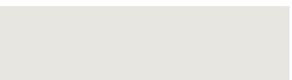
L'année 2019 a aussi vu la mise en œuvre de mesures importantes en matière de développement économique - notamment le lancement du dispositif «territoires d'industrie» -, d'agriculture - et en particulier la promotion d'une agriculture de proximité et durable -, sans oublier notre soutien réaffirmé à la culture, au sport, ou en matière de tourisme... Autant de mesures, dans toutes nos politiques, qui renforcent et dynamisent l'attractivité de notre région.

Et en matière de formation, 2019 a vu en particulier la mise en œuvre du pacte régional d'investissement dans les compétences. Un dispositif sur lequel notre Région a fait preuve de volontarisme et qui nous a placés dans une posture d'avance alors que, du fait de la crise que nous traversons, la question de l'évolution et de la sécurisation des compétences va constituer un enjeu absolument prioritaire.

Toutes ces mesures, tous ces dispositifs ont pu être mis en place grâce à l'engagement sans faille de nos agents, au siège comme dans nos antennes et dans nos lycées. Tout au long de l'année, et jusque dans le dernier confinement, ils ont assuré leurs missions avec un grand dévouement et un formidable sens du service public. Je tenais aujourd'hui à le rappeler et à les en remercier solennellement et très chaleureusement.

Encore toute jeune, notre Région Bourgogne-Franche-Comté peut d'ores et déjà, pour affronter les années et les défis à venir, s'appuyer sur de vrais bilans, forts et cohérents. Ils forment une base solide, sur laquelle nous pourrons collectivement bâtir.

**Marie-Guite Dufay,**  
Présidente de la Région  
Bourgogne-Franche-Comté



# SOMMAIRE



## FAITS MARQUANTS 2019

6

## CHIFFRES CLÉS 2019

10

## I. UNE COLLECTIVITÉ RÉGIONALE TRANSPARENTE ET EFFICACE, AU SERVICE DES USAGERS

14

- A. Organisation et fonctionnement modernisés 15
- B. Ressources et budget, au service de l'action régionale 22
- C. Information et participation des citoyens et des acteurs de terrain 29
- D. Les travaux du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) en 2019 30

## II. DYNAMISER L'EMPLOI, L'INNOVATION ET L'ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE

32

- A. Développement économique et innovation, agriculture et forêt, tourisme et attractivité régionale 33
- B. Orientation, formation et soutien au retour à l'emploi 38
- C. Construire les lycées de demain 45
- D. Enseignement supérieur, recherche et innovation 50
- E. Fonds européens, coopération internationale et rayonnement régional 52

## III. METTRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE AU CŒUR DE L'ACTION RÉGIONALE

54

- A. Energie positive, biodiversité et zéro déchet 54
- B. Valorisation et développement des parcs et montagnes 58
- C. Transports et mobilités 59

## IV. POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UNE RÉGION SOLIDAIRE, CRÉATIVE ET SPORTIVE

62

- A. Culture, sport et vie associative 62
- B. Solidarités et cohésion sociale et territoriale 65
- C. Égalité entre les femmes et les hommes, démarche globale autour du handicap et accès à la santé pour tous 67

## GLOSSAIRE

69

# FAITS MARQUANTS 2019



**TRANSFERT À LA RÉGION DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'INFORMATION** sur les métiers, les formations à destination des élèves, étudiants et apprentis



**REVALORISATION DES AIDES RÉGIONALES AUX STAGIAIRES** avec notamment une aide forfaitaire de 200 euros à l'entrée en formation



Session **PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE LA FORÊT ET DU BOIS**



**LANCEMENT RÉGIONAL DU DISPOSITIF 'TERRITOIRES D'INDUSTRIE'**, pour soutenir les projets de territoires où l'emploi industriel est prédominant

JANVIER

**TARIFICATION** à 1,50 euro le trajet pour toutes les lignes régulières régionales Mobigo

**mobigo**

FÉVRIER

Participation au **SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE**



MARS



**JOURNÉE CITOYENNE SUR LES MOBILITÉS EN MILIEU RURAL** avec 100 citoyens à Amblans-et-Velotte (Haute-Saône) et à Corbigny (Nièvre)

AVRIL

**SIGNATURE DES CONTRATS DE STATIONS DU LAC DES SETTONS ET DE SAINT-HONORÉ-LES-BAINS**



**CONFÉRENCE  
RÉGIONALE  
AGRICOLE**  
sur le thème  
de l'adaptation  
au changement  
climatique



**MISE EN ŒUVRE  
DU TICKET MOBILITÉ**  
pour les salariés éloignés  
des transports publics



**ADOPTION  
DE LA FEUILLE  
DE ROUTE SANTÉ**  
2019-2021



**ADOPTION DE LA STRATÉGIE  
DE COHÉRENCE RÉGIONALE**  
pour l'aménagement numérique  
en Bourgogne-Franche-Comté  
(SCORAN BFC)

MAI

JUIN

**PROJET DE SCHÉMA  
RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT,  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
(SRADDET)** arrêté par  
l'assemblée plénière



**ADOPTION DE LA FEUILLE  
DE ROUTE HANDICAP**  
2019-2021



**CRÉATION  
DE L'AGENCE  
RÉGIONALE DE LA  
BIODIVERSITÉ**



Enquêtes publiques  
pour le projet de **CRÉATION  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL  
DU DOUBS HORLOGER**  
(octobre-novembre) et pour  
le **RENOUVELLEMENT DE LA  
LABELLISATION ET DE LA CHARTE  
DU PARC NATUREL DU MORVAN**  
(mai-juin)



**APPROBATION DE LA  
CONVENTION-CADRE  
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
HARMONISÉE** pour les 130  
établissements publics  
éducation nationale  
et agricoles et mise en place  
des conventions d'occupations  
temporaires

# FAITS MARQUANTS 2019



**ORGANISATION DES SALONS** départementaux sur la **DÉCOUVERTE DE L'APPRENTISSAGE** et expérimentation sur la découverte des métiers

**GÉNÉRALISATION DE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES** aux territoires de la Nièvre et de l'Yonne pour les élèves ayants droits



Mise en œuvre du **PROJET DE SIMPLIFICATION DU PROCESSUS DE COMMANDE PUBLIQUE**

**SIGNATURE D'UN CONTRAT D'EMPRUNT** avec la Banque européenne d'investissement (BEI) au titre des investissements ferroviaires (16 rames Regiolis pour 207 millions d'euros notamment)



SEPTEMBRE

OCTOBRE

AOÛT

JUILLET

**DÉPLOIEMENT DU NOUVEL ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL** (ENT) « ECLAT-BFC »



**OBTENTION PAR LA RÉGION DU LABEL « TERRE DE JEUX »** Paris 2024 et lancement de la démarche de territoire « Bourgogne-Franche-Comté sportive »



**TRANSFORMATION NUMÉRIQUE** dans le champ de l'emploi et de la formation professionnelle



**DÉMARRAGE DE NOUVELLES OPÉRATIONS DE TRAVAUX AU TITRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT** (ex : restructuration et extension des locaux ENIL BIO de Poligny pour un coût d'opération de 8,25 millions d'euros)



**SÉMINAIRE DE CAPITALISATION ET DE CONCERTATION** sur le programme **INTERREG** France-Suisse, 150 participants





Négociation et adoption du **CONTRAT D'OBJECTIFS EN FAVEUR DES PRODUCTIONS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES**



Adoption du **PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS**



**VOTE DE LA FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE HYDROGÈNE** destinée à accompagner la structuration d'une filière hydrogène sur le territoire sur les 10 prochaines années

**DÉCEMBRE**

**NOVEMBRE**



Vote de la **FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE SUR LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS POUR LA CONSTRUCTION**



**REMISE DU PRIX TERRITORIA DE BRONZE** à la Région pour sa politique de soutien à la création de vergers de sauvegarde, au Sénat



**CRÉATION D'UNE CAISSE D'AVANCE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUES** des maisons des particuliers

**PREMIER FORUM RÉGIONAL DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIEL** avec le lancement de la **PLATEFORME RÉGIONALE ECHOSCIENCES**



# CHIFFRES CLÉS 2019

**1,5** milliard d'euros :  
montant des réalisations budgétaires 2019  
en recettes et en dépenses (hors gestion  
active de la dette et reprise des résultats)

**3,8** millions d'euros pour  
**8 000** éleveurs touchés par la  
sécheresse de 2018

**384**  
PME soutenues  
et **30** créations  
d'entreprises accompagnées

**729** opérations financées sur  
les programmes de développement  
rural FEADER

**21** millions d'euros  
consacrés à l'innovation

**590**  
porteurs de projets  
de création ou de reprise  
d'entreprises formés

**6,3**  
millions d'euros  
pour des projets  
d'hébergements touristiques

**1 000**  
communes rurales couvertes en  
très haut débit radio  
(RCube THD)

**55**  
millions d'euros pour  
assurer le fonctionnement  
des lycées de Bourgogne-  
Franche-Comté

**7 000**  
euros de dépense pour le  
parcours de formation d'un  
stagiaire

**20 063**  
apprentis au  
1<sup>er</sup> janvier

**14 463**

lycéens bénéficiaires  
de la tarification sociale

**85**

mises en  
accessibilité de lycées  
réalisée ou en cours

**7 685**

enfants bénéficiaires  
du dispositif « classes  
environnement »

**258**

dossiers  
de recherche soutenus pour  
près de **16** millions d'euros

**11**

nouveaux projets  
pédagogiques numériques  
dans les lycées

**1 655**

logements sociaux rénovés bâtiment  
basse consommation  
et **12** millions d'euros d'aides Effilogis

**694**

emplois  
associatifs soutenus

**5,4**

millions d'euros  
pour assurer la gratuité  
des transports scolaires

**23**

opérations financées  
dans le cadre du programme  
Interreg France-Suisse

**100**

projets de restauration du  
patrimoine pour plus  
de **5** millions d'euros

**207**

millions d'euros  
pour l'acquisition de nouvelles rames  
de TER Regiolis (Alstom)

**120**

manifestations  
sportives et plus

**20**

millions d'euros pour  
les **35** cap territoires, dont  
**67** postes d'ingénierie pour  
l'animation locale

**150**

festivals financés



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



# I. UNE COLLECTIVITÉ RÉGIONALE TRANSPARENTE ET EFFICACE, AU SERVICE DES USAGERS



## LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Quatre ans après sa création, la Région Bourgogne-Franche-Comté finit d'ajuster son organisation et d'harmoniser ses pratiques à l'échelle de la grande Région. En 2019, notre collectivité a mené d'importants chantiers de transformation, toujours avec le souci d'une plus grande efficacité et de la qualité du service rendu aux usagers.

De nouvelles directions/délégations ont vu le jour, pour accompagner le changement et apporter de la transversalité dans la réponse aux enjeux régionaux. Un projet d'administration a également été finalisé, visant à donner un second souffle à l'administration, à démontrer sa robustesse et son aptitude à porter des politiques publiques qui évoluent. Un projet d'envergure d'adéquation des missions et des moyens a permis d'assurer l'harmonisation des conditions d'emploi et de travail.

Afin d'améliorer l'action publique, la collectivité s'appuie sur le pilotage et l'évaluation des politiques publiques. La démarche de notation extra-financière indépendante, sollicitée par la Région en 2019, témoigne de ce volontarisme. La collectivité fait désormais toute sa place à l'innovation publique, qui nourrit l'évolution des pratiques et éclaire la prise de décision.

Transformer l'action publique, c'est également la moderniser en s'appuyant sur la transition numérique pour mieux répondre aux attentes des usagers et des partenaires et faciliter le travail des agents. Etape clé de cette modernisation, la dématérialisation se poursuit dans notre collectivité, avec notamment la dématérialisation des pièces comptables et des procédures réalisée en 2019.

Enfin, la responsabilité est une valeur centrale qui guide l'action de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Elle se traduit par un engagement constant pour la maîtrise des équilibres financiers et budgétaires, mais également par la mobilisation importante sur les enjeux éthiques, à travers des formations à la déontologie et aux conflits d'intérêt menées en 2019, pour les élus comme pour les agents.

Cette responsabilité, c'est aussi ancrer notre collectivité dans un développement durable. Au-delà des politiques publiques mises en œuvre pour accompagner la transition écologique, l'évolution de la politique d'achats et des normes appliquées à nos interventions techniques permettent une action publique plus efficiente et respectueuse du développement durable comme du développement humain.

Gilles Da Costa

# A. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT MODERNISÉS



## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Lancée à l'automne 2018, la démarche adéquation des missions et des moyens (AMM) vise, deux ans après la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté, à mieux prendre en compte les enjeux de la collectivité dans un cadre budgétaire maîtrisé. Cette démarche a conduit à ajuster l'organisation pour rendre l'action publique plus efficiente et capable de mieux répondre aux besoins et attentes des usagers, des partenaires et du personnel. Organisée autour de deux axes, elle a également permis de renforcer temporairement les effectifs pour résorber la charge de travail supplémentaire générée par la fusion, mais également d'identifier les contraintes structurelles et de mettre en œuvre leur traitement dans la durée.

## ÉVOLUTION ORGANISATIONNELLE DE LA COLLECTIVITÉ

La démarche adéquation des missions et des moyens s'est traduite, entre autres, par l'évolution en 2019 de l'organisation de la direction générale des services et du pôle stratégie (voir encadré). Ceci afin d'être en meilleure capacité d'anticiper et d'élaborer des politiques publiques au service de l'intérêt général, de les mettre en œuvre de façon efficiente, d'en évaluer les impacts et de favoriser la coopération et l'intelligence collective, tant interne qu'avec les partenaires extérieurs. Prospective, veille, innovation, simplification, transformation managériale, bien-être au travail, expérimentation... sont quelques-unes des thématiques prises en compte par la création de la délégation à la modernisation de l'action publique, de la délégation à la transformation numérique et de la direction prospective et démarches partenariales.



### CRÉATION DE TROIS NOUVELLES DIRECTIONS / DÉLÉGATIONS À LA RÉGION EN JUILLET 2019

- **La délégation à la modernisation de l'action publique (DéMo)**, structure d'accompagnement et d'aide à la créativité, répond aux questions et besoins des directions et contribue à la satisfaction des enjeux d'amélioration du fonctionnement de l'administration et de préservation de la qualité de vie au travail. Elle est le résultat de la mutualisation de compétences développées au sein de la collectivité en matière de management de projets, d'innovation et de coopération, d'amélioration continue. Elle intervient dans quatre grands champs d'intervention, dans le respect des valeurs de l'innovation publique (primauté de l'utilisateur, décloisonnement, coproduction, agilité, expérimentation et évaluation) : modernisation et amélioration de la qualité des services ; transformation managériale et innovation ; développement des compétences des agents ; communication et expérimentation en réseaux.
- **La direction prospective et démarches partenariales (DPDP)**, direction transversale et ressource, est intégrée au Pôle Stratégie. Elle répond à la volonté de la direction générale d'une administration en capacité d'anticiper et d'élaborer des politiques publiques au service de la stratégie politique, de les mettre en œuvre de façon efficiente, d'en évaluer les impacts, et de favoriser la coopération tant interne qu'avec les partenaires extérieurs. Les objectifs stratégiques de la DPDP sont : l'élaboration d'éléments prospectifs concourant à la définition et/ou aux évolutions des politiques publiques régionales, et l'appui à leur mise en œuvre ; la coordination de démarches institutionnelles ou partenariales de déploiement des politiques publiques.
- **La délégation à la transformation numérique (DTN)** a pour mission l'élaboration d'une politique publique du numérique pour rendre plus efficace et plus lisible l'ensemble de l'action numérique régionale. Elle est chargée de conduire et de piloter la transformation numérique de la collectivité. Pour atteindre ces objectifs, la DTN a structuré son action autour de six missions : la construction de la stratégie numérique de la région ; le pilotage de la transformation numérique de la région ; l'accompagnement des changements dus à la transformation numérique ; le soutien, l'accompagnement et la diffusion des usages numériques innovants ; l'encadrement, le suivi et la coordination du développement des infrastructures numériques ; la constitution d'une culture et la maîtrise des données.

# MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La délégation à la modernisation de l'action publique (DéMo) intervient à la demande du directeur général des services sur les projets structurants prioritaires de l'administration régionale. Un appui personnalisé est proposé en toute impartialité aux directions qui vivent une évolution et/ou travaillent sur l'amélioration de leur fonctionnement et sur l'efficacité des politiques publiques régionales. L'année 2019 a permis de contribuer à acculturer, à former, à diffuser des connaissances et expériences propres à développer la capacité d'innovation et de proposition de tous les agent.e.s.

Par l'information et le renforcement de la dimension collective, l'administration permet l'expression et l'implication de tous et facilite l'acceptation du changement. Au travers notamment du laboratoire d'innovation et de coopération, plusieurs réseaux d'acteurs internes ont été développés et la collectivité participe également à des réseaux externes d'innovation et de transformation publiques. Elle a en charge d'organiser et de mettre en œuvre une communication interne modernisée à destination de tous les agents de la collectivité.

## FAITS MARQUANTS

- Création au 1<sup>er</sup> juillet 2019 de la DéMo, sur la base des activités développées depuis le début du mandat et avec l'objectif prioritaire de transformation managériale
- Reconnaissance de la transversalité, de l'amélioration continue et de la créativité comme caps de travail et de modernisation de la collectivité
- Elaboration du projet d'administration, à décliner dans les projets de direction en 2020
- Rattachement de la mission égalité femmes / hommes à la DéMo et préparation de l'intégration de la mission handicap début 2020
- Structuration du laboratoire d'innovation et de coopération sur la base d'un réseau de facilitateur.rice.s internes
- Déclinaison régionale de la semaine de l'innovation publique et création de l'escape game « Pandemix », visant à sensibiliser aux enjeux d'égalité femmes-hommes, novembre 2019.

## CHIFFRES CLÉS

**19** missions portées par la DéMo en réponse aux besoins des directions

**11** comités des manager.euse.s pour renforcer la communication interne et les échanges

**2** séminaires des encadrant.e.s organisés en ateliers créatifs

**12** facilitateur.rice.s internes formé.e.s aux pratiques innovantes

**17** projets d'ambition régionale

Une offre d'accompagnement des directions en matière d'amélioration continue, de simplification et d'optimisation des processus a été élaborée au cours de l'année 2019. Plusieurs interventions visant la simplification des activités et l'optimisation de la performance des processus ont été réalisées : simplification du processus de la commande publique, amélioration du circuit des notes, optimisation de la gestion du temps de travail. Les agent.e.s ont engagé une formation à l'optimisation des organisations et au lean management et les encadrant.e.s ont été sensibilisé.e.s à ces nouvelles démarches en séminaire.



## 17 PROJETS D'AMBITION RÉGIONALE : UNE COLLECTIVITÉ EN MODE PROJET

En 2019, la collectivité a sélectionné 17 projets d'ambition régionale, couvrant la plupart des politiques publiques régionales. Très transversaux, ils constituent les priorités de la Région à partager avec l'ensemble des agent.e.s. Cette démarche assure un suivi au niveau de la direction générale (tableaux de bord), et une information partagée en temps réel. Les outils d'accompagnement (livre de bord, lettre de mission...) sont opérationnels. L'outil numérique de gestion de projet NQI a également été mis en place auprès des 17 chefs de projets d'ambition régionale. Le réseau des chefs de projets permet d'acculturer la collectivité au mode projet et de valoriser les bonnes pratiques et les résultats obtenus, il contribue ainsi à capitaliser ces éléments clés de la modernisation de l'action publique.

### Les 17 projets d'ambition régionale :

- Projet d'administration
- Achats alimentaires locaux
- Alimentation de proximité
- Stratégie de la connaissance
- Transformation numérique
- Hydrogène
- Handicap
- Santé
- Égalité femmes / hommes
- Stratégie de transition énergétique
- FESI post 2020
- CPER 2021 - 2027
- SRADDET
- Dématérialisation
- Déploiement des antennes régionales
- Diffusion de la culture européenne
- Stratégie économie circulaire

En matière d'**innovation publique**, des formations des personnels investis dans le laboratoire d'innovation ont été menées. Une expérimentation d'envergure a été lancée sous la forme d'une entente partenariale signée entre le CNFPT et la Région, visant l'accompagnement de projets sur les territoires et la formation de dix intervenant.e.s. Parallèlement, un accompagnement des directions a été assuré en matière de transfert de méthodes d'animation de journées politiques publiques dans différents domaines : Ecolycées, tourisme, santé, environnement...

Des documents stratégiques ont été élaborés et adoptés par la collectivité en faveur de **l'égalité entre les femmes et les hommes et d'une meilleure prise en compte de la diversité**, démontrant le volontarisme de la collectivité pour évoluer et s'adapter aux nouvelles normes et exigences dans ces domaines. Une sensibilisation innovante a notamment été menée à travers la création du jeu « Pandemix », escape game pédagogique pour promouvoir la mixité femmes / hommes.

En matière de **communication interne**, plusieurs actions ont été conduites : parution de la revue interne « l'Essentiel », animation de l'intranet et organisation des vœux de la présidente dans un format innovant. La Région a participé avec succès au prix Territoria, visant à valoriser et promouvoir l'innovation dans les territoires.

Enfin, le **projet d'administration** a été finalisé. Il s'appuie sur l'ensemble des travaux et pratiques innovantes engagés depuis le début du mandat en faveur de la modernisation de la collectivité. Il constitue une approche novatrice d'un référentiel d'objectifs et de valeurs (6 axes et 24 objectifs) à partager et décliner en actions transversales dans chaque direction ou service, en tenant compte du contexte et des moyens disponibles. Ces travaux doivent démontrer la robustesse de notre administration et assurer de sa capacité à s'adapter aux évolutions et aux changements.

## ÉVALUATION ET MESURE DE LA PERFORMANCE

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En 2019, la collectivité a poursuivi la **mise en œuvre de son plan d'évaluation**, pour suivre et ajuster les dispositifs évalués, les réorienter si besoin, voire supprimer certaines dispositions inefficaces. Sept évaluations des politiques régionales ont été menées (stratégie opérationnelle de la transition énergétique, contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle, pacte régional pour l'investissement dans les compétences, programme pluriannuel d'équipement des lycées, réseau numérique R Cube, revitalisation des bourgs centres, contrats métropolitains). Huit évaluations ont également été menées sur les fonds européens sur différents programmes opérationnels FEDER (usages numériques, recherche, biodiversité, développement urbain, entreprises) et pour préparer la nouvelle programmation. Des actions de communication et sensibilisation ont également été menées en 2019 pour **poursuivre la diffusion de la culture de l'évaluation au sein de la collectivité**. Elles ont suscité de nouvelles demandes d'évaluations dans les directions.

Dans le cadre de son **activité de contrôle externe**, la Région a effectué 300 contrôles simplifiés, contrôlé les documents comptables de 380 (sur 384) structures de droit privé ayant perçu des subventions en 2018 (supérieure à 75 000 euros). Elle a également effectué 60 analyses simplifiées (principalement sur les OGEC et les structures de l'économie sociale et solidaire) permettant de déterminer le niveau de risque financier global des structures pour faciliter leur suivi. Elle poursuit le contrôle des autres structures satellites à la Région et des régions.

### CHIFFRES CLÉS

**15** évaluations réalisées (8 sur les fonds européens et 7 sur les politiques publiques)

Une trentaine de comités de pilotage

**360** contrôles et analyses simplifiés effectués

**2** séances de sensibilisation à l'évaluation, pour environ 40 participants



### CONTRIBUTION À LA PRÉPARATION DES JOURNÉES DE LA SFE ET RÉDACTION D'UN ARTICLE

Le réseau des référents évaluation des Régions a contribué activement à la préparation des journées de la Société française d'évaluation (SFE) qui se sont déroulées à Bordeaux les 13-14 juin, en organisant un atelier sur le thème « le fait régional et l'évaluation ». Suite à ces journées, le groupe a contribué à la rédaction d'un article qui revient sur le processus d'institutionnalisation de l'évaluation dans les Régions et analyse les pratiques régionales dans ce domaine.



## DÉMARCHE DE NOTATION EXTRA FINANCIÈRE

À mi-chemin de sa stratégie de mandat 2016-2021, construite sur la base des trois piliers du développement durable (33 engagements), la Région a souhaité évaluer son action et solliciter une notation extra-financière indépendante. Confiée à l'agence EthiFinance, cette démarche s'inscrit dans une perspective d'amélioration de l'action publique.

**La Région obtient la note de 67/100**, ce qui correspond au niveau de « maturité avancée » et recouvre deux niveaux différents : l'action en interne (notée au niveau « maturité moyenne ») et les politiques publiques (trois thématiques – cohésion sociale, développement territorial et environnement – notées au niveau « maturité avancée »).

Cette évaluation permet également d'identifier les points forts et axes d'amélioration, pour l'essentiel liés aux méthodes de travail :

- les points forts concernent les pratiques de consultation interne et externe, les travaux avec les partenaires du territoire et l'approche globale du développement durable s'efforçant d'équilibrer les volets environnementaux, sociaux et économiques ;
- des améliorations à apporter sur la lisibilité des politiques et actions engagées (et non sur leur pertinence) ainsi que sur les cibles, échéances, indicateurs de performance et avancement des plans d'actions.

## TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région a fait de la transition numérique un axe majeur de sa politique publique en faveur du déploiement des infrastructures, des nouveaux services et des usages innovants. La transition numérique impacte en profondeur toutes les organisations et les secteurs d'activité. Le transport, le tourisme, l'énergie, la santé sont particulièrement impactés par la création de nouveaux services et usages. La Région s'est engagée dans une stratégie numérique ambitieuse sur l'intégralité de son territoire, qui s'est développée et amplifiée en 2019 tant au niveau des infrastructures, des usages et de la donnée. Pour la première fois, la Région s'est dotée d'une Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique en Bourgogne-Franche-Comté (SCORAN BFC) unifiée au niveau de son territoire. Le déploiement du très haut débit sur l'ensemble des territoires se poursuit sur la période 2017-2020. Concernant la partie « données », elle constitue un élément majeur de la transformation numérique des organisations et une ressource incontournable pour l'observation, la planification, et l'innovation territoriale de la région, afin d'appuyer la décision publique.

Dans ce domaine, l'activité se concentre sur :

- l'élaboration de la gouvernance et de l'organisation des données au sein de la collectivité et sur le territoire régional ;
- la mise en œuvre de la conformité au Règlement général pour la protection des données personnelles (RGPD) au sein de l'administration régionale ;
- l'accompagnement des services de la Région sur la question de l'observation et sur leur capacité d'étude, d'analyses et d'expertise des territoires ;
- la capitalisation, le traitement et les analyses des données territoriales ;
- l'acculturation, la formation des agents et l'accompagnement aux usages de la donnée et de l'information territoriale.

### FAITS MARQUANTS

- **Création de la Délégation à la transformation numérique (DTN)** en juillet 2019
- **Adoption de la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique** en Bourgogne-Franche-Comté (SCORAN BFC), intégrée au SRADDET
- Mise en **conformité RGPD**
- **Récupération des droits et obligations de la communauté d'agglomération du Grand Besançon (25)** sur la dorsale THD Franche-Comté et activation d'un réseau de fibres optiques permettant de relier la Bourgogne-Franche-Comté à Lyon et Strasbourg
- **Poursuite des engagements en matière d'accompagnement au déploiement du réseau FTTH**, dans le déploiement du réseau RCube et dans le développement des usages.

## CHIFFRES CLÉS

**10** millions d'euros d'autorisations de programme sur les usages innovants du numérique

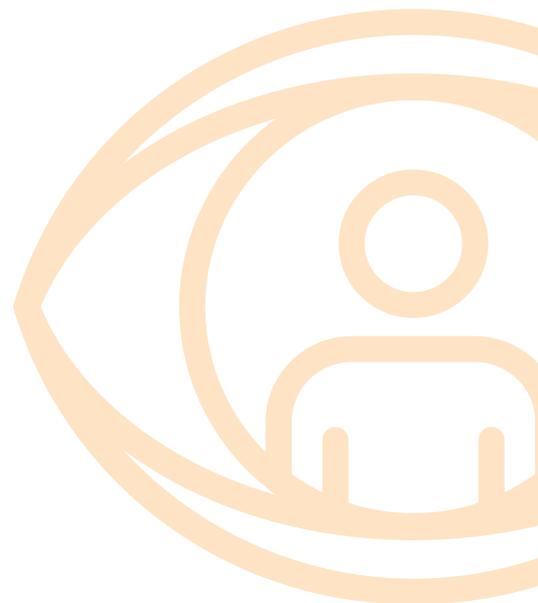
**1 000** communes rurales couvertes en très haut débit radio (RCube THD)

Dorsale BFC :

**1 200** kilomètres de fibre qui traverse la Bourgogne-Franche-Comté et connecte ses territoires à Paris, Lyon et Strasbourg

**42** référents RGPD

**124** dossiers « usages innovants » accompagnés



En 2019, la Région a continué la mise en place d'un ensemble d'actions :

- **poursuite des engagements en matière d'accompagnement** au déploiement du réseau de fibre FTTH, et dans le développement des usages avec la création d'un réseau d'animateurs numériques et forte hausse du nombre de dossiers « usages innovants » accompagnés (124 en 2019) ;
- **poursuite de la modernisation du réseau radio régional RCube THD** avec la reprise de la dorsale optique Franche-Comté et le déploiement en Haute-Saône ;
- **activation d'un réseau de fibres optiques** permettant de relier la Bourgogne-Franche-Comté à Lyon et Strasbourg dans le cadre du déploiement du projet sous maîtrise d'ouvrage de la Région ;
- **mise en place d'un cadre conventionnel** avec les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté et les opérateurs de réseaux internet fixe (Orange, SFR, Covage, Altitude Infrastructures...) pour qu'ils s'engagent dans des délais de réalisation annuels sur les zones d'investissements privés ;
- **participation au pilotage du déploiement de la téléphonie mobile 4G** sur l'ensemble de la région à travers des comités départementaux et régionaux ;
- **accompagnement de la transition numérique** de la région, par un soutien accru à l'inclusion numérique des territoires et par la mise en place d'une nouvelle politique d'accompagnement pour le développement de nouveaux e-services et usages numériques (santé, économie, culture, tourisme...).



## ADOPTION DE LA STRATÉGIE DE COHÉRENCE POUR L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (SCORAN BFC), JUIN 2019

La **SCORAN BFC**, élaborée conjointement entre la Région et l'Etat en 2019, porte **l'ambition de faire de la région, un territoire leader dans le domaine du numérique**. Elle s'articule autour de trois axes : les infrastructures, les usages, les services, avec un focus particulier sur l'inclusion numérique. La SCORAN BFC vise trois objectifs stratégiques, conformément à la stratégie de mandat sur le numérique : couvrir 100 % du territoire en très haut débit fixe et mobile ; ne laisser personne et aucun territoire sur le bord de la route du développement numérique et faire émerger des leaders nationaux dans le domaine des services numériques.

Ce document de référence stratégique doit permettre d'anticiper et d'accompagner les changements induits par les enjeux de numérisation de l'économie, de la société et des territoires et de fixer des perspectives à court, moyen (cinq ans) et plus long terme (dix à quinze ans). Un comité régional du numérique a été créé dans le cadre de la SCORAN le 25 septembre. Cette instance de concertation vise à faciliter la mise en œuvre des opérations, accélérer le développement de projets et à mesurer l'impact de cette transition numérique sur le territoire en cohérence avec la transition énergétique.

Une déclinaison opérationnelle au sein de la feuille de route numérique est prévue suite à l'adoption de cette stratégie.



## ABOUTISSEMENT DE LA CONVERGENCE DU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) DE LA COLLECTIVITÉ

Le projet de convergence des SIG, visant à mettre fin à la coexistence de deux SIG existants à Besançon et Dijon, a été achevé en 2019. Il a permis d'aboutir à : un logiciel SIG bureautique unique ; un serveur d'applications unique ; un système de base de gestion de données géographiques unique ; des référentiels de données géographiques ; un marché de tierce maintenance applicative des solutions SIG ; une organisation de travail partagée entre la DTN et la DSI et une communauté d'utilisateurs dans certaines directions.

**Construction et aménagement de la Cité de l'ingénierie numérique - Grand Chalons (71)**, septembre 2019. Ce bâtiment, socle d'un dispositif original d'accélération de la transformation numérique des acteurs de l'industrie, doit devenir rapidement un accélérateur des projets émergents avec trois leviers principaux : sensibilisation, acquisition de nouvelles connaissances et le prototypage. Le dispositif est complété par un tiers lieu de fabrication, idéation et expérimentation, une pépinière et un auditorium avec écran 3D. Ce projet a été soutenu par la Région pour un montant de trois millions d'euros (sur une dépense de 6,1 millions d'euros).

**Projet de SmartCity OnDijon porté par Dijon et Dijon Métropole (21)**. Ce projet vise à placer le citoyen au cœur de la ville intelligente et à faciliter la gestion en temps réel de l'ensemble de l'espace public et des services. Concrètement, il s'agit de créer une gestion centralisée de l'espace public via l'installation de capteurs, objets connectés et éléments urbains. A partir de ce réseau et des données générées en temps réel, des services seront créés à destination des salariés de la ville et de la métropole, des résidents et des actifs sur le territoire, mais aussi des touristes : adaptation de l'éclairage ; optimisation des flux par une adaptation des feux en temps réels ; stationnement intelligent ; personnalisation de l'information pratique au public. Ce projet a été soutenu par la Région au titre du contrat de Métropole à hauteur de cinq millions d'euros.

**Convention de préfinancement des réaménagements de fréquences avec l'Agence nationale des fréquences (ANFR), migration THD**. L'émergence de la 5G a contraint la Région à libérer une plage de fréquences qui lui avait été allouée par l'ARCEP en 2006 pour exploiter son réseau hertzien sous technologie Wimax. Deux conséquences pour le réseau Rcube : l'arrêt en 2020 de toute utilisation de la technologie Wimax pour incompatibilité avec la solution technique retenue pour la cohabitation. Tous ces émetteurs doivent donc être soit migrés en « 4G LTE » (technologie utilisée pour le THD radio), soit être arrêtés. Afin de financer ces travaux non prévus, l'ARCEP a sollicité l'ANFR pour mobiliser les fonds nécessaires à la modernisation d'une quarantaine d'émetteurs. A cette fin, une convention de préfinancement des réaménagements de fréquences a été passée avec l'ANFR (commission permanente du 27 septembre 2019), qui prévoit le financement des travaux par la Région, puis le remboursement des sommes en jeu par l'ANFR, sur production des certificats de service fait).

**Mise en conformité RGPD et protection des données personnelles**. Dans le cadre de la mise en conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD), un travail a été mené sur l'identification et la qualification des traitements de données personnelles au sein de la collectivité. 42 référents RGPD ont été nommés et formés au sein de la direction, relais du délégué à la protection des données. Les traitements des données personnelles, recensés dans chaque direction de la Région (140 traitements), ont été qualifiés pour constituer un registre de la collectivité. Une application spécifique (webDPO) a également été déployée pour héberger ces données. Par ailleurs, **un plan d'actions global de mise en conformité RGPD** de la Région a été élaboré, à décliner en plans d'actions dans chaque direction. L'ensemble des directeurs de la Région et certains agents ont été sensibilisés à la protection des données personnelles et au RGPD. Une première analyse d'impact sur la protection des données a été menée concernant la gestion de la formation professionnelle des demandeurs d'emplois. Un partage des bonnes pratiques RGPD a eu lieu au sein de l'association Régions de France. Enfin, la délégation à la transformation numérique intervient en support du délégué à la protection des données pour toutes les questions des agents sur la protection des données personnelles, la mise en conformité RGPD et l'accompagnement aux réponses des exercices de droits des citoyens.

## IMPACT DES POLITIQUES RÉGIONALES SUR LE POUVOIR D'ACHAT



### Prise en charge de l'installation et de l'équipement des clients du réseau Rcube

Rcube THD est un réseau hertzien mis en œuvre par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour apporter un accès internet sur les territoires ruraux encore mal couverts par les procédés courants (ADSL notamment). Sa technologie permet d'apporter le très haut débit (30 Mbps) et permet donc aux fournisseurs d'accès de proposer des offres « triple play » (Internet, téléphone fixe et télévision). Le THD radio s'appuie sur le réseau hertzien. Les abonnés sont équipés d'une antenne orientée vers l'émetteur le plus proche. La Région prend en charge les frais d'installation et d'équipement des clients. Reste à la charge de l'utilisateur l'abonnement auprès de l'un des fournisseurs d'accès proposés.

# MODERNISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Dans le domaine des systèmes d'information, l'année 2019 a été marquée par des évolutions importantes du logiciel OLGA dédié à la gestion des aides. Des projets de dématérialisation de toute nature ont également été menés à bien, dont la gestion des courriers, ainsi que l'évolution du système d'information des transports, permettant la convergence progressive des systèmes d'information issus du transfert de compétence de sept départements. En 2019, le système d'information de la formation professionnelle a par ailleurs évolué, et l'infrastructure de stockage a été renouvelée. Les serveurs, postes de travail, équipements de téléphonie, de réseaux et de visioconférence, copieurs, font également l'objet d'un renouvellement récurrent. Enfin, la fonction éditique a été optimisée et les marchés de téléphonie relancés dans une logique d'optimisation financière.

## FAITS MARQUANTS

- **Transformation numérique** dans le champ de l'emploi et de la formation professionnelle
- **Billettique scolaire** : déploiement de l'outil billettique 2School
- **Renouvellement des systèmes** de stockage, des pare-feux
- **Optimisation** de la fonction éditique
- **Renouvellement des marchés** opérateurs de téléphonie

## CHIFFRES CLÉS

**1** ETP DSI sur le projet d'accrochage Agora. Investissement de 335 000 euros pris en charge par l'Etat en 2019.

**7** Pégase non convergés déversés dans un cloud UBI unique, et plus de **2 000** systèmes embarqués dans les bus concernés

**150** To de stockage de données, soit un triplement de la capacité

Baisse de **50 %** des coûts d'impression à la page

Gain de l'ordre de **30 %** des coûts sur les mobiles

**Formation professionnelle : évolution du logiciel Athéna.** La transformation numérique de l'action publique constitue un domaine stratégique dans le champ de l'emploi et de la formation professionnelle. La Région a souhaité accélérer le développement du projet Agora, désormais envisagé comme un «hub» d'échange d'informations, visant à simplifier les démarches administratives d'entrées et sorties en formation ou de suivi des stagiaires, et à faciliter la connaissance des trajectoires de formation. L'année 2019 a permis la finalisation des études et les réalisations permettant l'accrochage du système d'information de la Région Athéna au système d'information Agora. L'année 2020 permettra la mise en visibilité par l'utilisation opérationnelle de la plateforme.

**Billettique scolaire : l'outil billettique 2School (UBI) a été déployé.** Il constitue à la fois un système de billettique, un outil d'aide à l'exploitation et de géolocalisation en temps réel des véhicules assurant le transport scolaire. Ce système est alimenté par les données du logiciel Pégase dans une logique de suivi analytique de chaque ligne afin de pouvoir adapter efficacement les circuits et contrôler l'utilisation des véhicules par les élèves. Le système a été opérationnel fin 2019 pour l'ensemble des unités territoriales.

**Maintenance des infrastructures informatiques centrales.** La direction des systèmes d'information a travaillé au maintien en conditions opérationnelles des infrastructures informatiques centrales : acquisition de nouvelles baies de stockage, mise en production, récupération des données (volumétrie utile portée à 150 TO, soit un triplement de la capacité), renouvellement de pare-feux. Une cinquantaine de serveurs virtuels ont été renouvelés ou créés et des mises à jour et correctifs ont été appliqués sur plus de 350 serveurs virtuels.

**Optimisation de la fonction éditique.** L'ensemble du parc d'impression des services du conseil régional a été renouvelé en 2019. Cela a permis une homogénéisation des équipements, une optimisation des coûts et une baisse d'environ 50 % des coûts à la page.

**Renouvellement du marché opérateurs de téléphonie fixe et mobile.** Concernant la téléphonie mobile, une étude de couverture a été menée dans les locaux de la Région et dans les territoires. Une optimisation des coûts a été permise avec un gain de l'ordre de 30 %. Concernant la téléphonie fixe, le marché opérateurs étant forfaitaire, le coût à la consommation ne s'applique pas.



# B. RESSOURCES ET BUDGET, AU SERVICE DE L'ACTION RÉGIONALE



## RESSOURCES HUMAINES

### ELÉMENTS DE CONTEXTE

En matière de ressources humaines, l'action de la Région en 2019 s'est structurée autour de trois objectifs :

- l'harmonisation des conditions d'emplois, à travers la mise en œuvre des derniers volets, suite à leur évaluation ;
- la démarche d'adéquation des missions aux moyens, pour mieux répondre aux enjeux actuels de la collectivité dans un cadre budgétaire maîtrisé ;
- la mise en œuvre de conditions de travail optimales pour l'ensemble des agents reste une priorité pour l'administration régionale.

### FAITS MARQUANTS

- Proposition de sortie du cadre d'emplois spécifique aux agents des lycées
- Mise en œuvre de la démarche adéquation des missions et des moyens
- Réalisation d'une étude sur les risques psychosociaux (RPS)
- Elaboration du plan de formation 2020-2021
- Convention triennale avec le FIPHFP 2019-2021

### CHIFFRES CLÉS

**13** postes redéployés et 30 postes créés

**1257** agents des lycées ayant opté pour l'intégration dans le cadre d'emplois général

**140** agents des services administratifs rencontrés et 130 agents des lycées dans la phase d'analyse qualitative de l'étude RPS ; 27 agents des services administratifs et 76 agents des lycées mobilisés pour co-construire le plan d'actions

Plan RPS constitué de 5 axes regroupant **175** actions

**30** financements mis en place à destination des travailleurs handicapés pour un montant total de 96 917 euros, dont 59 800 euros pris en charge par le FIPHFP

**Elaboration du plan de formation 2020-2021.** Un travail important de recueil des besoins auprès des agents, des encadrants du siège et des lycées, a été mené, en concertation avec les représentants du personnel. La rédaction du plan s'appuie sur les orientations stratégiques définies par la direction générale au service du développement des compétences des agents de la collectivité.

**Proposition de sortie du cadre d'emplois spécifique pour les agents des lycées.** Afin de faire bénéficier aux adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATTEE) du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), la sortie du cadre d'emplois spécifique a été proposée. Pour cela, une étude approfondie des textes a été réalisée, de nombreux échanges avec les représentants du personnel ont été menés et le sujet a été porté au plus près des agents via des réunions, la diffusion d'une plaquette d'information et un courrier de simulation individuel transmis à chacun.

**Mise en œuvre de la démarche adéquation des missions et des moyens.** Au terme d'une démarche globale d'adéquation des missions de la collectivité et de ses moyens pilotée par la direction générale des services, plusieurs propositions ont été formulées en mars 2019 : réorganisation de directions, simplifications de processus et recherche d'amélioration continue, pistes d'externalisation. Dans ce cadre, le redéploiement de 13 postes et la création de 30 postes ont été délibérés par l'assemblée plénière du 30 mars 2019. La DRH a assuré la mise en œuvre de la réorganisation : publicité et réalisation des recrutements sur les 30 postes créés, mais également les postes redéployés et des postes libérés par les mobilités internes, mise en œuvre des réorganisations des directions (passage en comité technique et formalisation).

**Signature d'une convention triennale avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) 2019-2021.** Cette convention triennale définit des actions à mener en matière de politique handicap en direction du personnel, avec deux axes principaux : recrutement et maintien dans l'emploi (voir partie IV. C.). Sur la durée de la convention, la Région a pour objectif de recruter 28 travailleurs handicapés dont 24 sur emploi pérenne.

**Etude risques psychosociaux et conditions de travail.** Une étude a été menée avec l'aide d'un prestataire extérieur à l'échelle de la collectivité sur les risques psychosociaux et les conditions de travail des agents du siège et des lycées. La démarche retenue a suivi plusieurs étapes : une analyse quantitative (questionnaire RPS à tous les agents) ; une analyse qualitative (entretiens individuels et collectifs à partir d'agents tirés au sort) et la co-construction du plan d'actions (groupes de travail d'agents volontaires réunis pour proposer des pistes d'actions). A l'issue de ces différentes étapes, un plan d'actions pour chaque population a été présenté et validé aux CHSCT du 26 novembre 2019 pour les agents des lycées et du 18 février 2019 pour les agents des services administratifs.

## IMPACT DES POLITIQUES RÉGIONALES SUR LE POUVOIR D'ACHAT



**Mise en œuvre du ticket mobilité pour les agents régionaux, participation de l'employeur pour la protection complémentaire des agents et sortie du cadre d'emplois spécifique.**

La participation importante de l'employeur pour la protection complémentaire des agents participation permet à tous d'avoir une couverture mutuelle et prévoyance (20 à 30 euros pour la mutuelle, 20 euros pour la prévoyance) : 1462 agents bénéficient de la participation employeur pour la prévoyance et 855 pour la santé.

La sortie du cadre d'emplois spécifique permet le versement du régime indemnitaire voté par la Région et donc une augmentation pour 62 % des agents des lycées présents en septembre 2019.

## ASSEMBLÉES, DOCUMENTATION ET COURRIER

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2019 a été marquée par une mobilisation importante sur l'enjeu éthique, avec notamment l'élaboration d'une sensibilisation aux conflits d'intérêt. Une attention particulière est portée aux règles de protection des données (RGPD) et à la formation des nouveaux arrivants aux enjeux déontologiques et au fonctionnement de la collectivité.

### FAITS MARQUANTS

- **Mise en place d'une formation** sur « La déontologie et la prévention des conflits d'intérêts » assurée par la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) à destination des agents en novembre 2019
- **Mise en conformité** avec le règlement général de protection de données (RGPD) et désignation de deux référents afin de sécuriser les traitements liés au courrier, aux assemblées et au statut de l'élu
- **Quatre sessions de formation** sur « La vie d'un rapport » ont été assurées à destination des nouveaux arrivants

**Mise en place du Prélèvement à la source (PAS) sur les indemnités des élus,** conformément aux règles nationales, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle a nécessité au préalable d'importantes adaptations techniques et administratives, avec notamment le passage à la déclaration mensuelle des données sociales.

Travaux sur l'identification et la qualification des traitements de données personnelles au sein de la direction en vue de la **mise en conformité avec le Règlement général de protection de données (RGPD)** et désignation de deux référents, l'un pour le courrier, le second pour les assemblées et le statut de l'élu.

Différentes **actions de formation** ont été **proposées aux agents** : en novembre 2019, une formation sur « La déontologie et la prévention des conflits d'intérêts » a été assurée par la haute autorité pour la transparence de la vie publique. Pour les nouveaux arrivants et les agents ayant changé de poste, quatre sessions de formation ont été assurées en 2019, sur le thème « La vie d'un rapport » afin de les aider à comprendre le fonctionnement des assemblées.

**Négociation et réduction des coûts de fonctionnement.** Les services courrier et documentation ont travaillé à l'amélioration des coûts de fonctionnement notamment sur les frais d'affranchissement en priorisant les envois en nombre et sur les droits de copie dus au centre français d'exploitation du droit de copie.

## AFFAIRES JURIDIQUES ET ARCHIVES

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Dans un contexte de restriction budgétaire, le budget des affaires juridiques est consacré essentiellement aux honoraires et prestations de service conformément à notre marché, le montant alloué est resté identique à celui de l'année précédente.

### FAITS MARQUANTS

- **Défense d'un dossier de subvention FEADER** devant la Commission européenne, dont les conséquences financières pour la Région s'élèvent à environ 12 millions d'euros
- **Sessions de formation** aux aides d'Etat et au droit communautaire auprès de l'ensemble des pôles et directions de la collectivité
- **Montage d'un appel à manifestations** d'intérêt pour la cession du domaine de Pontigny (89)
- **Formation à l'archivage** (réglementation et procédure) auprès d'une dizaine de services fonctionnels et opérationnels

### CHIFFRES CLÉS

**28** contentieux en instance au cours de l'année 2019

**1 476** conseils rendus

**456** mètres linéaires d'archives en élimination, soit plus de 10 tonnes de documents détruits.

## FINANCES ET BUDGET

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En matière de finances et de budget, l'action régionale s'est structurée autour des objectifs suivants :

- renforcer le pilotage financier et budgétaire de la collectivité ;
- finaliser le chantier de la dématérialisation comptable ;
- construire une stratégie active et sécurisée de financement ;
- mettre en place une convention des services comptables et financiers en lien avec la Direction régionale des finances publiques (DRFiP) et le payeur régional ;
- coordonner la finalisation des contrôles de la chambre régionale des comptes.

**Défense d'un dossier de subvention FEADER devant la Commission européenne.** Suite à un contrôle *in situ* dont le taux d'erreur relevé s'élevait à environ 90 %, le dossier a été défendu en indiquant l'absence de violation des règles du principe d'incitativité (jurisprudence cour de l'Union européenne, 5/03/19, Eesti Pagar AS), et pointant la mauvaise interprétation des auditeurs. Les conséquences financières pour la Région s'élèvent à environ 12 millions d'euros.

**Accompagnement des directions dans l'entrée au capital des SEM** (production d'une note et réunion, consultation et synthèse sous forme de tableau) leur permettant d'identifier les pièces nécessaires (hausse du capital, entrée au capital, etc.). Des sessions de formation aux aides d'État et au droit communautaire ont également été organisées auprès de l'ensemble des pôles et directions de la collectivité.

**Appel à manifestation d'intérêt pour la cession du domaine de Pontigny**, à travers un travail collaboratif avec la direction des moyens généraux, appuyé par un cabinet d'avocat. Ce travail a permis le montage d'un outil opérationnel d'appel à candidatures pour l'acquisition du domaine de Pontigny répondant aux choix politiques de la collectivité en termes de nature de projets de développement souhaités du site, pouvant par ailleurs être légalement soutenus par elle.

**Accompagnement et suivi des vacataires recrutés pour l'archivage**, à travers une initiation, des conseils et une aide (versement et élimination). Par ailleurs, un **diagnostic sur les besoins d'archivage des directions avant déménagement** a été mené : analyse sur place des besoins et évaluation des locaux en pré-archivage (réunions et note).

### FAITS MARQUANTS

- **Signature d'un contrat d'emprunt** avec la Banque européenne d'investissement (BEI) au titre des investissements ferroviaires
- **Présentation des deux contrôles** de la chambre régionale des comptes, relatifs aux TER et aux impacts de la fusion, à l'assemblée plénière du 11 octobre
- **Mise en place d'une convention** de services comptables et financiers
- **Finalisation du projet** de dématérialisation comptable
- **Déploiement d'outils de pilotage** du délai global de paiement



Le montant des réalisations budgétaires 2019 s'élève à

**1,5** milliard d'euros, en recettes et en dépenses (hors gestion active de la dette et reprise des résultats)

**47 386** mandats, 24 026 titres de recettes, 3 152 tiers créés, 28 928 factures dont 55 % générées via ChorusPro

Le déploiement des aides sur le portail OLGA s'est poursuivi avec **36** nouveaux dispositifs mis en œuvre pour un total de 204 dispositifs à fin 2019. 4 194 dossiers ont été traités (soit +18,5 % par rapport à 2018).

Concernant le **budget**, l'année 2019 a été consacrée à la **préparation** et à l'**adoption des documents budgétaires** (budget primitif et décisions modificatives, orientations budgétaires pluriannuelles, compte administratif), construits conformément à la stratégie financière de la Région. Une attention particulière a été portée à l'**évolution du volet pluriannualité du règlement budgétaire et financier**, qui fixe les modalités de gestion des autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) dans le respect du cadre réglementaire. Il s'agit d'un élément essentiel de la stratégie financière régionale. Dans l'objectif de renforcer la transparence de gestion de la collectivité, la présentation à l'assemblée plénière de l'ensemble des annulations d'AP et d'AE est désormais prévue par le règlement budgétaire et financier. Enfin, la direction finances et budget a coordonné le suivi des **deux contrôles de la Chambre régionale des comptes (CRC)** : l'un sur les TER, pour la période 2012-2018, et le second sur les conséquences organisationnelles et financières de la fusion des Régions et des transferts de compétences. Les rapports définitifs établis par la CRC ont été présentés lors de l'assemblée plénière d'octobre.

En matière de **qualité comptable**, dans un objectif de performance et de modernisation de la gestion, la Région, la DRFiP et la paierie régionale ont signé le 21 octobre une **convention de services comptables et financiers** afin de renforcer l'efficacité des circuits comptables et financiers et l'amélioration permanente de la qualité comptable. Cinq axes de progrès ont été retenus : améliorer de façon continue la qualité comptable, optimiser la chaîne des recettes et des dépenses, contribuer à la modernisation de la fonction financière et comptable, développer le conseil et l'expertise, et renforcer le partenariat en matière de fiscalité locale. Dans le cadre de cette convention et afin d'améliorer de façon continue le **délai global de paiement** de la collectivité, des outils de pilotage ont été déployés. Ils permettent d'identifier les délais de la chaîne de la dépense et d'impulser les actions de suivi et d'amélioration nécessaires.

**Gestion active de la dette.** Dans le cadre de sa stratégie de financement, la Région a notamment poursuivi son partenariat financier auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) avec le pilotage de deux enveloppes d'emprunts distinctes. D'une part, avec la signature (le 22 juillet) de deux lettres

d'avenant aux contrats de financement de 100 millions d'euros chacun, conclus entre la BEI et les ex Régions Bourgogne et Franche-Comté, portant sur le financement d'investissements dans les lycées et les CFA, permettant d'entériner un réajustement des opérations éligibles. D'autre part, avec la souscription en fin d'année d'une nouvelle enveloppe pluriannuelle de financement au titre du renouvellement du matériel ferroviaire roulant. Un contrat de prêt d'un montant de 123,04 millions d'euros a été conclu pour un coût total de l'opération évalué à 246,09 millions d'euros. En complément, la Région a également souscrit en fin d'année deux autres prêts auprès de La Banque Postale dans le cadre de la clôture d'exercice 2019 pour un montant total de 20 millions d'euros.

**Notation financière** : La démarche de notation financière, engagée dès 2016 à l'échelle de la nouvelle Région afin de renseigner les investisseurs potentiels sur la solidité financière de la collectivité et d'accéder à des sources de financement compétitives, a également été poursuivie. Initialement attribué à l'agence de notation Standard & Poor's, qui a confirmé en mars 2019 la note « AA - perspective stable », le marché de notation financière a fait l'objet d'un renouvellement en cours d'année et a été notifié à l'agence Moody's. Une nouvelle démarche de notation a donc été engagée au cours du dernier trimestre et, au terme d'une phase d'analyse portant notamment sur la situation financière de la collectivité, l'agence Moody's a attribué à la Région Bourgogne-Franche-Comté la note « Aa3 - perspective positive » en décembre 2019.

**Gestion active de la trésorerie.** Dans la continuité du programme de diversification des sources de financement mis en place en 2018, la Région a privilégié, au cours de l'exercice 2019, les émissions de titres négociables à court terme, au vu des conditions financières particulièrement avantageuses.

Cette année 2019 a été marquée par la **poursuite des projets de dématérialisation** :

- **dématérialisation des pièces-justificatives** : après avoir entamé, en 2018, la dématérialisation effective des pièces justificatives transmises au payeur, ce chantier a été finalisé en 2019 avec la dématérialisation des pièces justificatives de la paie et des frais de déplacement des agents. Par ailleurs, les règles de rattachement des pièces dans le logiciel financier ont également été simplifiées et la charte de nommage des pièces justificatives a été allégée, afin de simplifier les procédures de dématérialisation des pièces pour les directions ;
- **dématérialisation des factures** : la Région a reçu en 2019 environ 15 500 factures dématérialisées via le portail Chorus Pro, soit 54,5 % des factures total reçues. A cela s'est ajoutée la dématérialisation des factures papier reçues à la Région par l'acquisition du logiciel AIRS CAPTURE (lecture et reconnaissance automatiques des factures, enregistrement dans le logiciel financier, avec nommage et rattachement automatisés) ;
- **dématérialisation des documents budgétaires** : le budget primitif 2020 et ses annexes ont été transmis de façon dématérialisée pour la première fois à la préfecture par « actes budgétaires » conformément aux obligations réglementaires ;
- **autres projets de dématérialisation** : l'étude de la dématérialisation du « service fait » a été engagée afin de renforcer la dématérialisation et l'optimisation des procédures d'exécution budgétaire. La mise en œuvre est prévue en 2020. Enfin, l'envoi des pièces initiales de marchés avec le flux PES Marchés a également fait l'objet de plusieurs réunions de travail entre les directions support et les services administratifs et financiers (SAF), la paierie régionale et le prestataire informatique.

**Audits d'opérations.** La Région assure la fonction d'autorité d'audit des opérations financées par les fonds européens, en application des règlements communautaires. Cette activité est exercée sous l'autorité fonctionnelle et pour le compte de la commission interministérielle de coordination des contrôles, par des auditeurs d'opérations (agents de la direction des finances), avec le recours à des prestataires externes. 58 audits d'opérations ont été réalisés en 2019, dont 46 ont été externalisés.

## POLITIQUE DES ACHATS

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En 2019, la Région a poursuivi son action visant à traiter l'ensemble des procédures d'achat que la collectivité engage afin de répondre à ses besoins, en intégrant une démarche achat et des objectifs de développement durable et d'insertion.

### FAITS MARQUANTS

- **Mise en œuvre du projet** de simplification du processus de commande publique
- **Mise en place** de la centrale d'achats
- **Traitement de l'ensemble des marchés** de formation du Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC)
- **Nombreux concours** de maîtrise d'œuvre dont le concours de l'IFPS de Besançon
- **Mise en application** du code de la commande publique des 26 novembre 2018 (ordonnance) et 3 décembre 2018 (décret)

### CHIFFRES CLÉS

**1 104** marchés et contrats cadre attribués en 2019, pour un montant notifié de 118,4 millions d'euros TTC et 45,5 millions d'euros TTC d'engagements notifiés sur contrats-cadres

**23** commissions d'appels d'offre et 13 groupes de travail consultatif des marchés

**122** adhérents à la centrale d'achats

**30** agents de la direction des achats et des services administratifs et financiers et 250 agents qui traitent des marchés et constituent le réseau des acheteurs animé par la direction des achats

**Processus de simplification de la commande publique.** La direction générale avait souhaité la création d'un groupe de travail chargé de proposer une réorganisation de la fonction commande publique afin de simplifier et accélérer la dévolution des procédures. L'année 2019 a permis la mise en application des préconisations du groupe avec : la généralisation des comités de pilotage pour une planification annuelle globale des consultations et modalités d'engagement, le relèvement des seuils de compétences des SAF, le remplacement de la commission d'attribution des marchés par le groupe de travail consultatif des marchés (GTCM), la mise en place du « contrat de planning procédure » permettant un engagement mutuel sur les délais de procédure, la consolidation du réseau des acheteurs de la Région, avec partage d'expériences et les réunions de concertation et démarrage d'une base documentaire.

**Centrale d'achats.** Fin 2018, la Région a décidé de se constituer en centrale d'achat afin d'offrir - en priorité à l'ensemble des établissements publics d'enseignement dont elle a la responsabilité et à l'ensemble des acheteurs publics de la région - un outil permettant de globaliser des familles d'achats, non ou peu servis localement, afin de disposer de meilleures conditions commerciales et d'exécution. En 2019, la Région a reçu 122 adhésions à la centrale d'achats : 70 lycées (soit un taux de couverture de 54 %), 7 conseils départementaux, 27 communes, les 2 rectorats, 6 communautés de communes, 6 syndicats, 2 collèges, l'ONF BFC et le GIP territoires numériques. Les principaux marchés passés par la centrale d'achats en 2019 concernent : fourniture logicielle, hébergement, exploitation et maintenance applicative d'un espace numérique de travail pour la communauté éducative ; système d'affranchissement ; acquisition de mobiliers scolaire, de restauration, d'internat et de bureaux, etc.

**Dimension achats.** L'année 2019 a permis d'approfondir la démarche achat de la région, d'une part par la recherche d'effets gains, qui concernent essentiellement les marchés lancés par la centrale d'achat (gain moyen de 20 %). L'expertise achat a également accompagné les directions avec des actions de prospection et de conseils d'allotissement, par exemple pour le relevé et la délimitation parcellaire des points d'arrêt routiers. La démarche achats a enfin permis d'enrichir le montage et la rédaction de marchés spécifiques, comme les objets promotionnels, la gestion des transports ferroviaires et aériens, les équipements éditiques et d'impression.

**Mobilisation dans le cadre de la mise en place du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC).** La direction des achats a été fortement mobilisée dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 afin de traiter 515 avenants, des marchés de formation professionnelle en cours d'exécution, pour permettre aux organismes de formation d'accueillir davantage de public. Fin 2019, 525 lots répartis sur 9 consultations ont été lancés pour permettre la poursuite de la mise en place du PRIC. Cette importante consultation lancée le 26 juin a été présentée au GTCM du 21 novembre pour l'attribution de 471 lots pour un montant annuel de 36,3 millions d'euros HT.

DIRECTION OPÉRATIONNELLE	MARCHÉS IMPORTANTS LANCÉS EN 2019 PAR LA DIRECTION ACHATS
TRANSPORTS	Cinq procédures d'appel d'offres ouvertes pour desservir essentiellement les lignes de la Nièvre et de l'Yonne ; une procédure avec négociation pour l'entretien et la réparation des abris-bus des départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire ; une DSP pour les dessertes routières inter-urbaines de voyageurs en Côte-d'Or.  Au total : 78 lots dont 76 marchés et 2 lots en concession pour un volume financier de 16,6 millions euros.
SYSTÈMES D'INFORMATION	Parmi les marchés les plus importants : accord-cadre pour la téléphonie fixe et mobile.
DRH	Contrat-cadre pour la formation santé et sécurité au travail des agents des lycées et des agents techniques du siège.
MOYENS GÉNÉRAUX	Marché pour le nettoyage des locaux et la vitrerie pour les sites de Dijon et Besançon avec un fort volet développement durable et insertion.
PATRIMOINE	Concernant les opérations de travaux : les opérations emblématiques portent sur les concours de maîtrise d'œuvre, notamment pour la construction d'un Institut de formation de professions de santé (IFPS) sur le site de la ZAC des Hauts de Chazal à Besançon - estimation globale des travaux : 15,7 millions d'euros HT ; la désignation des maîtres d'œuvre pour la réfection de l'internat au lycée La Prat's à Cluny (71) - estimation des travaux : 7 millions d'euros HT ; la mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des cuisines et du restaurant pédagogique du lycée Mitterrand à Château-Chinon (58) - estimation des travaux : 2,5 millions d'euros HT.  Autre consultation significative : la désignation des coordinateurs de sécurité et de protection de la santé des travailleurs de niveaux 2 et 3 en phases conception et réalisation des opérations de travaux de gros entretien dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), et l'organisation du contrat-cadre pour la désignation de diagnostiqueurs pour des missions de détection, d'analyses et de mesures vis-à-vis des risques amiante, plomb et radon dans les EPL et dans les bâtiments administratifs, culturels et sportifs de la Région.
LYCÉES	11 procédures (dont 7 d'appel d'offres) pour les équipements pédagogiques des lycées techniques et professionnels, avec 36 lots pour un total de 3,6 millions d'euros HT, 5 consultations subséquentes lancées pour les équipements de cuisine représentant un total de 0,7 millions d'euros HT.
NUMÉRIQUE ÉDUCATIF	Fourniture logicielle, hébergement et exploitation et maintenance applicative d'un espace numérique de travail pour la communauté éducative de Bourgogne-Franche-Comté.
COMMUNICATION	31 marchés avec les radios associatives locales pour la diffusion de messages d'intérêt collectif ; le marché pour la diffusion du magazine régional ; l'accord-cadre pour l'achat d'objets promotionnels.

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Afin de garantir le fonctionnement technique de l'institution, la direction des moyens généraux pilote les moyens techniques et logistiques. Son action vise à assurer le bon fonctionnement de la collectivité, en permettant aux directions de disposer de ressources évolutives et optimisées contribuant à l'efficacité générale de l'action publique. La garantie de bonnes conditions de travail des agents et des élus de la Région passe par la gestion des ressources immobilières dédiées à l'administration, l'accueil physique et téléphonique des usagers, les moyens de reprographie, le parc automobile, le transport des élus, la logistique interne, les réceptions, la maintenance et la sécurité des locaux. La gestion des sites sur le territoire régional hors EPLE sur lesquels du personnel de la Région est déployé constitue également une mission importante. En 2019, les actions de rationalisation et d'optimisation des processus se sont poursuivies dans un contexte financier maîtrisé et à travers le déploiement d'un plan de développement des pratiques durables, en cohérence avec les politiques publiques conduites par la collectivité. Dans le contexte de création d'antennes territorialisées sur chacun des chefs-lieux de département, une première antenne régionale a ouvert en juin 2019 à Auxerre.

### CHIFFRES CLÉS

Exécution budgétaire : **4,48** millions d'euros (fonctionnement) pour une réalisation budgétaire à 100 %

**21-22** jours en moyenne de délai global de paiement

**3 112** demandes d'interventions techniques de maintenance courante traitées par les agents du service technique. 1370 demandes de bons de travaux réalisées au niveau de la maintenance des bâtiments

**2,4** millions de kilomètres parcourus avec les véhicules de service (+1,8 % par rapport à 2018) et 596 missions pour le transport des élus. 205 000 kilomètres réalisés en véhicules propres

L'organisation des prestations de restauration a concerné **7** jours et demi d'assemblées plénières dont 4 repas 100 % bio, 250 prestations de restauration et 500 accueils-café

**8000** réunions organisées au sein des locaux administratifs (présentiel ou visioconférence) à usage des services et des partenaires de la collectivité

**Evolution du périmètre de gestion patrimoniale.** L'année 2019 a été marquée par l'augmentation du périmètre de la direction, avec la prise en charge du pilotage des sites suivants : Châteauneuf ; EPCC Vézelay ; Artdam Dijon ; Puisaye-Forterre ; Maison de la forêt et du bois ; Maison des Energies Héricourt et la gare routière de Nevers. En juin 2019, la mise en vente du domaine de Pontigny a été actée avec la rédaction et la publication d'un appel à manifestation d'intérêt. En juillet, l'acquisition du deuxième étage de la tour Elithis (460 M<sup>2</sup> de bureaux) a permis de répondre à la nécessaire augmentation de la capacité totale d'accueil des bâtiments à Dijon. Le transfert de l'unité territoriale de Côte-d'Or en 2017 et la démarche « adéquation missions moyens » impliquaient de revoir l'occupation et l'aménagement des pôles dans les bâtiments afin d'améliorer les conditions de travail des agents. Les bâtiments de la SPL transports du Doubs et du Jura sont également entrés dans le patrimoine immobilier de la direction des moyens généraux.

### Des interventions techniques orientées vers l'accessibilité et l'amélioration de la performance énergétique.

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, le programme de travaux élaboré sur la durée du mandat vise à tendre vers une meilleure prise en compte du développement durable pour les bâtiments dont la Région est propriétaire et de mettre en place l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite. Des travaux d'accessibilité ont été réalisés (bâtiment et esplanade de Convention, bâtiment du 46 rue Devosge), et des études préparatoires lancées (bâtiments 16 Bd de la Trémouille et 29 rue Buffon à Dijon et Artdam à Longvic) pour des travaux prévus en 2020.

Concernant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, les interventions au 17 Bd de la Trémouille se sont poursuivies pour améliorer la performance thermique du bâtiment et rénover les différents éléments techniques vétustes (reprise totale des installations de climatisation, ventilation et chauffage). Le raccordement du bâtiment sur le réseau de chaleur de Dijon permet également de faire des économies d'énergie.

**Mise en place des antennes régionales.** La Région souhaite procéder à l'installation d'ici fin 2021 d'antennes au sein des chefs-lieux de département. Ainsi, après l'ouverture du site de Lons-le-Saunier, des locaux ont été identifiés au sein de la gare à Auxerre permettant le regroupement des agents régionaux. Une contractualisation a été mise en place avec la SNCF. Des études préparatoires et des travaux ont été réalisés au premier semestre 2019. Après le déménagement et l'installation des agents, la nouvelle antenne a été ouverte le 24 Juin. En juillet, l'acquisition d'une nouvelle antenne à Nevers dans les anciens locaux de la Banque Postale a été validée, et des études de conception engagées. L'installation des agents sera rendue possible en 2020, après une période de travaux..



### Regroupement des locaux administratifs de Besançon.

En 2019, une délibération est intervenue permettant la signature de l'acte authentique d'acquisition du site Viotte. Ces locaux, situés à côté de la gare, contribueront à réduire les durées de transport entre Dijon et Besançon et favoriseront l'usage du TER. Ils seront approvisionnés en énergies renouvelables à hauteur de 40 %. Les travaux ont commencé en 2019 pour une livraison prévue fin 2021.

### Maison régionale de l'innovation.

En 2019, 22 structures étaient installées au sein de ce bâtiment. Les marchés ont été lancés suite à l'expertise judiciaire ayant conclu à des malfaçons pour la mise en place de travaux correctifs (prévus en 2020) permettant de mettre en conformité la performance thermique. Plusieurs contentieux sont en cours et trois entreprises ont souhaité indemniser la Région via un protocole transactionnel d'accord (à hauteur de 295 984 euros).

### Des prestations de restauration orientées vers le bio et la réduction des déchets.

Sur le plan du développement durable, plusieurs actions ont été mises en œuvre : augmentation de la part de bio et du local dans l'approvisionnement, généralisation des plateaux repas durables, prestations ciblées au plus juste pour éviter le gaspillage alimentaire. Une communication a été menée sur intranet et via des affiches déployées sur les points de restauration.

**Vers un parc automobile plus durable.** La transformation du parc automobile, constitué de 130 véhicules, a constitué un autre axe fort, avec l'acquisition de dix véhicules (dont deux hybrides) et la vente de cinq véhicules parmi les plus anciens.

### Amélioration des conditions de travail des prestataires de ménage.

La Région, en lien avec la fédération des entreprises de propreté, a mené une expérimentation visant à favoriser et à développer le travail en journée et en continu pour les agents des sociétés de ménage qui interviennent au sein des sites administratifs. Ces pratiques représentent une innovation sociale importante pour les salariés du secteur, permettant l'amélioration de l'articulation vie personnelle/vie professionnelle avec des horaires adaptés, et des temps de travail plus continus. Ce dispositif, étendu à la quasi-totalité des bâtiments de Dijon depuis mi-juin 2018, concernera la totalité des bâtiments administratifs Dijon / Besançon en 2020.

### Elaboration d'indicateurs de suivi et réalisation de tableaux de bord via une base de données.

Cet outil de pilotage permet un suivi de l'activité de la direction des moyens généraux et apportera une aide à la décision dans les choix stratégiques de la direction. Ce travail a également permis la réalisation de travaux de synthèse et d'analyse de l'activité dans le cadre du rapport du développement durable et de la notation extra-financière.

## C. INFORMATION ET PARTICIPATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS DE TERRAIN

### ELÉMENTS DE CONTEXTE

Quatre principes structurent la participation des citoyens et des acteurs à l'action publique régionale en Bourgogne-Franche-Comté :

- informer (support papier, site internet, campagne de communication) ;
- consulter (enquêtes, sondages, réunions publiques d'information) ;
- concerter (délibération et enrichissement d'un projet, en s'engageant à rendre compte) ;
- co-construire de nouvelles actions ou projets.

La stratégie de communication externe de la Région repose sur quatre axes : le développement d'une communication claire et accessible avec une approche thématique et didactique ; le développement d'une communication relationnelle et individualisée entre la Région et les habitants/acteurs et partenaires/bénéficiaires ; le déploiement des actions émanant de la stratégie d'attractivité territoriale ; la communication interne.

### FAITS MARQUANTS

- Salon international de l'agriculture du 25 février au 3 mars 2019
- Lancement d'ECLAT, septembre 2019
- Lancement du site Effilogis, décembre 2019
- Tour de France, 11, 12 et 13 juillet 2019
- Signature de la convention de labellisation « Terre de Jeux 2024 », lancement de « BFC sportive », 13 novembre 2019

### CHIFFRES CLÉS

**423 033** euros pour le salon de l'agriculture

**188 884** euros pour la campagne « Ma Région est là » et 271 660 euros pour le magazine « Ma Région est là »

**213 007** euros pour le Tour de France

**202 238** euros pour la campagne « J'ai ma place »

**Journal "Ma Région est là".** Ce journal départementalisé a été édité et diffusé en août 2019 à 1,44 millions d'exemplaires. L'objectif était de mettre en avant les actions de la Région au plus près du citoyen sur l'ensemble du territoire.

**Déploiement de la campagne « J'ai ma place ».** Cette campagne portant sur le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) a été menée à l'attention des demandeurs d'emploi (cible prioritaire). Elle s'est composée d'une campagne grand public et d'une campagne digitale ciblée, avec relais sur le site web et les réseaux sociaux de la Région.

**Journées citoyennes sur le thème des mobilités en milieu rural.** Ces journées ont été organisées le 2 mars avec la participation de 100 citoyens. 2 000 personnes ont participé à une large consultation sur la biodiversité, permettant ainsi d'alimenter les ateliers de construction de la stratégie régionale de la biodiversité. 2019 a également été l'année de réflexion sur une démarche de participation citoyenne autour de la transition écologique avec le vote en assemblée plénière en décembre 2019 du festival des solutions écologiques.

**Tour de France.** Événement sportif de renommée internationale, cet événement est aussi une grande fête populaire qui bénéficie d'une couverture médiatique de grande ampleur, participant au rayonnement et à l'attractivité de la région. Afin de valoriser notre territoire, la Région s'est associée aux collectivités locales en charge de la gestion d'une étape, pour l'organisation de la manifestation et la mise en œuvre d'actions de communication visant à promouvoir la région auprès des cibles extérieures via la presse, la télévision, les réseaux sociaux et à informer les habitants.

#### IMPACT DES POLITIQUES RÉGIONALES SUR LE POUVOIR D'ACHAT



##### Campagne de rentrée autour du pouvoir d'achat, rentrée 2019

Déploiement de la campagne de communication "les bonnes mesures" en faveur du pouvoir d'achat : campagne média, campagne digitale ciblée, mise en ligne de contenus sur le site web et réseaux sociaux de la Région.

## D. LES TRAVAUX DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER) EN 2019

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Selon la législation et les objectifs définis dans son projet de mandature, le CESER émet des avis sur les rapports soumis par l'exécutif régional, formule des préconisations suite aux problématiques ou questionnements soulevés par la présidente de Région dans les saisines, exerce une mission de vigie afin de percevoir les signes d'un changement. En 2019, le CESER s'est donné comme priorité de renforcer son ancrage dans les territoires.

### CHIFFRES CLÉS

**3** rapports de saisine ou d'auto-saisine publiés

**36** avis rendus sur les rapports de l'exécutif

**900** rapports de saisine ou d'auto-saisine diffusés lors de 8 manifestations

**Organisation de la première rencontre régionale CESER-conseils de développement.** Les conseils de développement et le CESER ont pour mission commune de construire la parole de la société civile organisée et des citoyens et de la porter auprès des élus. Ce rôle majeur, tant au niveau local que régional, se trouve au cœur des interrogations sur le fonctionnement de la démocratie de notre pays. C'est dans ce contexte et dans un souci permanent d'optimiser la pertinence de ses préconisations, que le CESER a proposé aux conseils de développement cette première rencontre régionale qui s'est tenue à Dole en septembre 2019. Elle a permis aux conseillers de partager leurs expériences, d'échanger sur des problématiques communes et de réfléchir ensemble sur des modalités d'action pour lancer une dynamique de concertation régionale.

**Déplacements des conseillers sur le territoire régional.** Dans son projet de mandature, le CESER s'est fixé pour objectif d'accentuer son ancrage dans les territoires et d'exercer une veille sur les réalités locales afin de mieux les prendre en compte dans ses avis et rapports. Il souhaite également tisser davantage de liens avec la diversité des expressions citoyennes et s'en nourrir. Les 13 rencontres impulsées par le CESER en 2019 ont permis aux conseillers d'échanger avec des acteurs locaux qui agissent sur leur territoire, de connecter l'ensemble des acteurs sur des questions engageant l'avenir de la Région et d'identifier des projets et expérimentations transférables.

**Rapport de saisine : Inscrire la Bourgogne-Franche-Comté dans une stratégie volontariste de coopérations avec les régions voisines.** Cet avis répond à une saisine de la présidente de Région visant à identifier les impacts potentiels des SRADDET des régions limitrophes sur les dynamiques de la région. Repérant un certain nombre d'enjeux de coopération interrégionale, les conseillers ont souligné des points d'attention spécifiques et formulé des recommandations. Rapport voté et publié en mars 2019.

**Rapport de saisine : Les ressources pédagogiques dans les lycées à l'heure du numérique.** Cet avis répond à une saisine de la présidente de Région sur les ressources pédagogiques dans les lycées de demain, la place du papier et du numérique et le modèle économique dans un contexte marqué par la diversification des supports pédagogiques utilisés en classe et la réforme des lycées, effective à la rentrée 2019. Rapport voté et publié en avril 2019.

**Rapport d'auto-saisine : jeunes et politiques publiques osons ensemble ! Pour un dialogue structuré en Bourgogne-Franche-Comté.** Suite à la loi relative à l'égalité et la citoyenneté du 27 janvier 2017 qui instaure la mise en place d'un processus annuel de dialogue structuré avec les jeunes, le CESER s'est intéressé à la question de l'engagement des jeunes et aux modalités de mise en œuvre de ce dialogue. Les préconisations émises par les conseillers visent à mettre en évidence les enjeux du dialogue structuré et les conditions de réussite pour la Région. Rapport voté et publié en juin 2019.

**36 avis rendus sur les rapports de l'Exécutif.** Parmi les avis rendus, certains concernent les schémas stratégiques régionaux : le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le Plan régional de prévention et gestions des déchets (PRPGD), la Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN) et les "questions importantes" pour les trois bassins Rhône-Méditerranée, Seine-Normandie et Loire-Bretagne.



## LE DIALOGUE AVEC LA JEUNESSE

La mise en œuvre d'un dialogue avec les jeunes est un sujet prioritaire pour le CESER depuis plusieurs années. En 2019, dans le cadre du travail sur l'auto-saisine "Jeunes et politiques publiques, osons ensemble !", les conseillers sont allés à la rencontre de la jeunesse. Ils ont auditionné des lycéens membres de Conseil académique de la vie lycéenne et le jeune belfortain, Benjamin Basset, qui a créé l'association "Territoire Jeune". La parole a également été donnée à 400 lycéens sous forme de débat mouvant dans le cadre de la journée culture, sport et éducation organisée par l'U-Sports de l'université de Franche-Comté.

### JEUNES ET POLITIQUES PUBLIQUES OSONS ENSEMBLE !

Pour un dialogue structuré en Bourgogne-Franche-Comté



Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne-Franche-Comté Juin 2019

# II. DYNAMISER L'EMPLOI, L'INNOVATION ET L'ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE



**Investir pour l'avenir de la région et de ses habitants, à travers l'action économique et le capital humain, en utilisant le levier de la formation.**

La Région est un acteur incontournable en matière de développement économique territorial. Elle contribue, à travers sa politique économique, à doter le territoire de Bourgogne-Franche-Comté d'un tissu économique attractif, innovant, exportateur et résilient, essentiel pour garantir des emplois pérennes pour ses habitants. Cette action s'articule notamment autour des priorités suivantes :

- **accompagner des porteurs de projets en proximité**, en lien avec les intercommunalités, pour faciliter l'émergence et la croissance des projets de développement économique porteurs d'emplois ;
- protéger et promouvoir une **agriculture de proximité durable** et ancrée dans les territoires ;
- miser sur la **recherche et l'innovation**, pour investir dans les emplois de demain ;
- favoriser **l'attractivité et le rayonnement touristique** et international de la Bourgogne-Franche-Comté pour donner à la région toute sa place en France, en Europe et dans le monde ;
- développer une **formation adaptée aux aspirations des personnes**, capable de sécuriser les parcours professionnels et de répondre aux besoins en compétences de l'économie régionale ;
- Relever le **défi de la révolution numérique**, un levier essentiel pour les entreprises et les territoires.

Sa double compétence en matière d'économie et de formation dote la Région d'une capacité d'action concrète et de large ampleur dans ce domaine. En tant qu'architecte des stratégies, la Région veille à conforter la convergence des outils et la cohérence des dispositifs de formation avec ceux du développement économique.

Propriétaire de l'ensemble du patrimoine immobilier des lycées de Bourgogne-Franche-Comté, la Région a poursuivi en 2019 ses actions de rénovation, extension et réhabilitation pour répondre aux besoins de fonctionnement des établissements et des lycéens. Elle est engagée dans un programme d'actions complet en direction des 75 000 étudiants de son territoire, afin de leur offrir des conditions d'apprentissage optimales, ainsi qu'un contexte porteur d'avenir, notamment en matière d'excellence scientifique.

Le développement économique de la Région bénéficie du soutien des fonds européens (grâce à une enveloppe de 1,4 milliard d'euros), dont la collectivité assure la gestion et de la coopération avec ses partenaires, notamment la Suisse, avec qui la Bourgogne-Franche-Comté entretient des relations privilégiées, dans des domaines divers tels que la mobilité et les transports, ainsi que la gestion de l'espace et des ressources naturelles.

# A. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGRICULTURE ET FORÊT, TOURISME ET ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INNOVATION

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'action régionale en matière de développement économique s'inscrit dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Elle vise notamment un accompagnement complet et réactif au service des dynamiques d'entreprises, un appui déterminé aux leviers de croissance et une action économique au plus près des territoires. Les objectifs 2019 étaient axés sur la mise en place de la politique d'entrepreneuriat assise sur le Service d'intérêt économique général (SIEG), une meilleure territorialisation vers les Petites et moyennes entreprises (PME), une lisibilité renforcée des politiques publiques économiques et la contribution à la politique d'attractivité régionale.

### FAITS MARQUANTS

- Lancement régional du dispositif « territoires d'industrie », destiné à soutenir les projets de territoires où l'emploi industriel est prédominant, avec la mise en place du premier comité de pilotage, présidé par Marie-Guite Dufay
- Vote de la feuille de route régionale hydrogène destinée à accompagner la structuration d'une filière hydrogène en Bourgogne-Franche-Comté sur les 10 prochaines années, assortie d'un budget de 90 millions d'euros, voté à l'assemblée plénière du 15 novembre
- Forum régional RSE 2019, qui a réuni 200 participants en octobre
- Mise en place en région des « team France export » et « team France invest » pour renforcer l'accompagnement à l'international des entreprises dans leur démarche d'exportation et accroître le nombre de projets implantés sur le territoire régional
- Structuration de la politique publique régionale pour la création et la reprise d'entreprises sous forme de Service d'intérêt économique général (SIEG)

### CHIFFRES CLÉS

**59** dossiers TPE présentés au vote des élus dont instruction de 36 lots SIEG pour 31 bénéficiaires, 293 PCRTF attribuées, une quinzaine d'ARUCA, 191 avances remboursables création/reprise/croissance pour 4,2 millions d'euros, 159 avances remboursables investissement pour 1,8 million d'euros, 290 000 euros d'abondement des outils du réseau Initiative France, 2 millions d'euros d'abondement des avances remboursables TPE

**384** dossiers votés tous dispositifs confondus au bénéfice des PME (+34 % par rapport à 2018), avec doublement des dossiers d'avances remboursables investissements matériels (17 millions d'euros), soit 24,6 millions d'euros engagés et 30 dossiers de création accompagnés en 2019 (+9 par rapport à 2018)

**2** comités de pilotage régionaux réunissant les 10 territoires d'industrie, 22 comités de projet locaux, 1 « speed dating » avec 58 rendez-vous individuels pour 35 EPCI avec 42 experts, 75 fiches action contractualisées

Fonds capital risque création :

**5** participations de la Région (1 million d'euros) aux côtés du FEDER (5 millions d'euros)

Forte hausse du budget dédié à l'innovation, à travers le fonds régional d'innovation (attribution de 5,5 millions d'euros engagés en 2019 représentant 75 dossiers FRI et 62 Presta'Inno), le PIA 3 régionalisé (attribution de 3,7 millions d'euros d'aides pour 24 dossiers) et des aides individuelles aux groupes PSA (7,1 millions d'euros) et Faurecia (4,5 millions d'euros)

**5,5** millions d'euros (budget 2020) pour 3 projets sélectionnés via l'appel à projets industrie du futur 2020-2022 (automobile, aéronautique et consortium Cetim)

Plus de **14 000** entreprises sensibilisées aux transitions numériques, écologiques et sociétales et 1 600 entreprises accompagnées

**Structuration de la politique publique régionale pour la création et la reprise d'entreprise sous forme d'un Service d'intérêt économique général (SIEG).** Cette structuration permet la sécurisation juridique du vote des aides régionales (aides d'Etat), la mise en œuvre de la compétence Nacre (Nouvel accompagnement à la création reprise d'entreprise) transférée par l'Etat, tout en permettant une projection budgétaire pluriannuelle et cohérente à l'échelle régionale de la politique de soutien à l'entrepreneuriat. Le SIEG réaffirme le rôle de coordination des opérateurs de l'accompagnement par la Région et l'imposition des objectifs de service public et facilite l'obtention de la transparence des coûts réels de l'accompagnement par les consulaires et les acteurs associatifs. Enfin, cette structuration garantit la mise en place d'une offre d'accompagnement des créateurs et des repreneurs cohérente et homogène à l'échelle de la Région.

**Développement du Générateur Bourgogne-Franche-Comté (GBFC),** collectif de six acteurs du développement territorial visant à révéler les besoins et les potentiels des territoires pour développer des projets économiques durables. Son développement a permis :

- l'accès facilité pour les territoires de la région à une offre d'ingénierie sur la faisabilité économique de projets de territoire ;
- la convergence des méthodologies d'accompagnement d'un collectif d'acteurs des deux ex-régions ;
- la rationalisation et la professionnalisation de l'accompagnement des territoires ;
- la démultiplication du nombre de territoires accompagnés (22 territoires accompagnés et 27 projets aboutis en 2019).

En 2019, la communication et l'évaluation des actions du GBFC ont été favorisées par des structures nationales : fiches actions/référentiel de l'AVISE, du LaboESS...

**« Speed dating » régional territoires d'industrie.** La Région a organisé un « speed dating » entre les territoires et les financeurs potentiels. L'Etat, ses opérateurs et les directions opérationnelles de la Région ont pu y promouvoir leurs dispositifs. Cette journée a permis de répondre de manière coordonnée aux demandes des dix territoires d'industrie représentés, au plus près des acteurs industriels locaux.

**Consolidation de l'investissement de la Région dans les territoires,** au travers de la participation à la création de la Société d'économie mixte (SEM) Alésia Seine Développement ; l'augmentation de capital de 13 millions d'euros de la SEM PMIE ; du rachat de parts du Département de la Nièvre et la cession de parts de la Région dans Batifranc au profit d'EPCI.

**Feuille de route régionale hydrogène.** Projet d'ambition régionale qui prévoit un soutien régional au développement d'une filière hydrogène sur 10 ans avec un budget de 90 millions d'euros (train, écosystèmes territoriaux, projets de recherche et de démonstrateurs, mise en place d'un club d'entreprises et d'un groupe de travail territoires...). Cette feuille de route a été votée lors de l'assemblée plénière du 15 novembre.

**Adoption d'un nouveau Règlement d'intervention (RI) immobilier,** commun aux PME et entreprises de l'ESS, intégrant des objectifs d'éco-conditionnalité. Résultat d'une concertation en interne et avec les territoires, il permet d'accompagner tous les projets immobiliers (à l'exception de ceux portés via une SCI) tout en majorant l'accompagnement des projets les plus vertueux sur le plan de l'efficacité énergétique et environnementale.

**54 projets concrétisés en Bourgogne-Franche-Comté.** Cette année marque une amélioration significative de l'attractivité de la région avec 574 projets d'implantation d'entreprises en cours, dont 358 créés en 2019. Le top 3 des zones géographiques d'origine des projets est la France, l'Union européenne et l'Amérique du nord. 54 projets ont été finalisés ou gagnés en 2019 (contre 33 en 2018).

Enfin, afin de renforcer la lisibilité des politiques publiques, un **catalogue de 80 services rassemblant tous les acteurs du réseau RSE** (responsabilité sociétale des entreprises) a été publié et diffusé au plus grand nombre d'entreprises. Des contacts avec les filières (notamment automobile, bâtiment et agro-alimentaire) sont tissés pour conduire des démarches conjointes.



## FORUM RÉGIONAL RSE 2019, LE 3 OCTOBRE

Porté par Francis Cottet, conseiller régional délégué à l'innovation sociale, ce forum a réuni 200 participants. Il a permis de sensibiliser à la responsabilité sociétale des entreprises, de valoriser des expertises du collectif RSE avec des témoignages d'entreprises, et de primer 50 entreprises sur les bonnes pratiques RSE sur les sujets suivants : gouvernance, biodiversité, égalité femmes-hommes, handicap, emploi.



## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Dans le domaine agricole, la Région a poursuivi en 2019 son action en faveur du renforcement de la résilience des exploitations et des filières agricoles. L'adoption de la loi dite EGalim et la sécheresse de 2018 l'ont poussée à adapter plusieurs de ses dispositifs. L'adaptation au changement climatique a été progressivement intégrée dans les différentes composantes de la politique agricole. La nécessité d'ancrer le développement des exploitations dans des processus collectifs organisés au sein de filières garantes de débouchés et de revenus a permis d'orienter les animations et les soutiens aux projets les plus structurants.

La Région a également poursuivi son action en faveur de la filière forêt-bois, à travers le soutien à la valorisation économique de la ressource bois et la gestion du patrimoine forestier afin que celui-ci réponde aux enjeux de multifonctionnalité (production de bois, biodiversité, paysages et nouvelles attentes sociétales).

## FAITS MARQUANTS

■ Conférence régionale agricole sur le thème de l'adaptation au changement climatique le 13 juin, qui a permis de faire émerger les principales orientations des évolutions à mettre en place pour la résilience de l'agriculture régionale

■ Organisation de 11 conférences de filières agricoles entre le 28 mai et le 10 décembre, réunissant la Région, la DRAAF et les organisations professionnelles agricoles, afin d'échanger sur les enjeux et objectifs de chaque filière pour 2019 et les mois à venir

■ Signature de la convention d'objectifs 2019-2022 pour le développement de l'agriculture biologique à Chablis le 12 novembre

■ Financement de l'évènementiel « Vaches de Salon », du 13 au 17 novembre à Besançon, en lien avec le concours national montbéliarde et le centenaire du cheval comtois

■ Participation au sommet agri-innovation les 25 et 26 juin à Lisieux, avec cinq groupes opérationnels du PEI-AGRI, puis accueil en région d'une délégation de groupes opérationnels allemands le 28 novembre

■ Session plénière de la commission régionale de la forêt et du Bois, le 25 mars à Dijon : définition des objectifs opérationnels pour les premières actions à mettre en œuvre dans le cadre du contrat régional forêt-bois

■ Financement du Congrès Fibois Bourgogne-Franche-Comté 2019 : « Forêt-bois, une filière 4.0 », du 28 au 29 novembre à Dijon

## CHIFFRES CLÉS

**3,8** millions d'euros d'aides pour **8 000** éleveurs touchés par la sécheresse de 2018

**266 000** euros pour l'installation de 23 éoliennes antigel dans le vignoble de la Nièvre

**467** audits d'accompagnement stratégique des exploitations agricoles (695 000 euros)

**21** actions collectives, études, actions d'animation territoriale financées pour renforcer la multifonctionnalité des forêts et la valorisation économique du bois

Soutien à l'investissement pour **8** entreprises de la première transformation du bois

Aide à l'installation, la mécanisation et l'équipement pour **20** entreprises de travaux forestiers, notamment au travers d'appels à projets cofinancés par le FEADER

Accompagnement financier de la construction de **5** bâtiments en bois à vocation exemplaire

## Déclinaison des orientations du Programme régional pour le développement de l'agriculture (PRDA).

Celles-ci se sont notamment traduites par :

- La poursuite du dispositif d'audits et le travail sur l'adaptation au changement climatique ;
- le soutien à l'installation en poursuivant l'accompagnement des mesures auparavant financées par les départements ;
- Le lancement d'un second appel à projets à destination des territoires en matière d'alimentation de proximité (soutien à l'ingénierie) ; 31 dossiers reçus entre juillet et octobre 2019 et mise à l'étude d'un centre de ressources au service des différents acteurs ;
- l'installation d'une gouvernance régionale Etat-Région-Départements.

**Démarrage du Pôle régional d'accompagnement agriculture et changement climatique (PRAACTIQUE)**, porté par la chambre régionale d'agriculture. Il a pour ambition d'engager à la fois les conseillers techniques et les agriculteurs dans la transition climatique. Ce programme prévu pour trois ans - financé par la Région à hauteur de 67 190 euros pour la première année - vise à doter les chambres départementales d'outils, de références, de connaissances sur le changement climatique afin de construire une offre de conseils solide auprès des exploitations agricoles.

**Concrétisation des engagements souscrits dans les contrats de filière avec plusieurs projets initiés en 2019** : pool de compétences Cap Lait dans le contrat de filière « lait standard », accompagnement à la prise en compte des attentes sociétales en élevage porcin dans le contrat de filière « viande porcine », développement de la filière lin dans le contrat de filière « grandes cultures » et promotion du bœuf de Charolles dans le contrat de filière « viande bovine ».

**Lancement à l'été 2019 par la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB) du projet « stratégies de gestion du risque gel sur le vignoble de Bourgogne »**. Ce projet - financé par la Région à hauteur de 90 780 euros en première année - constitue une démarche globale pour définir une stratégie de gestion du risque de gel sur le vignoble de Bourgogne, avec l'appui des chambres d'agriculture et des climatologues de l'université de Bourgogne.

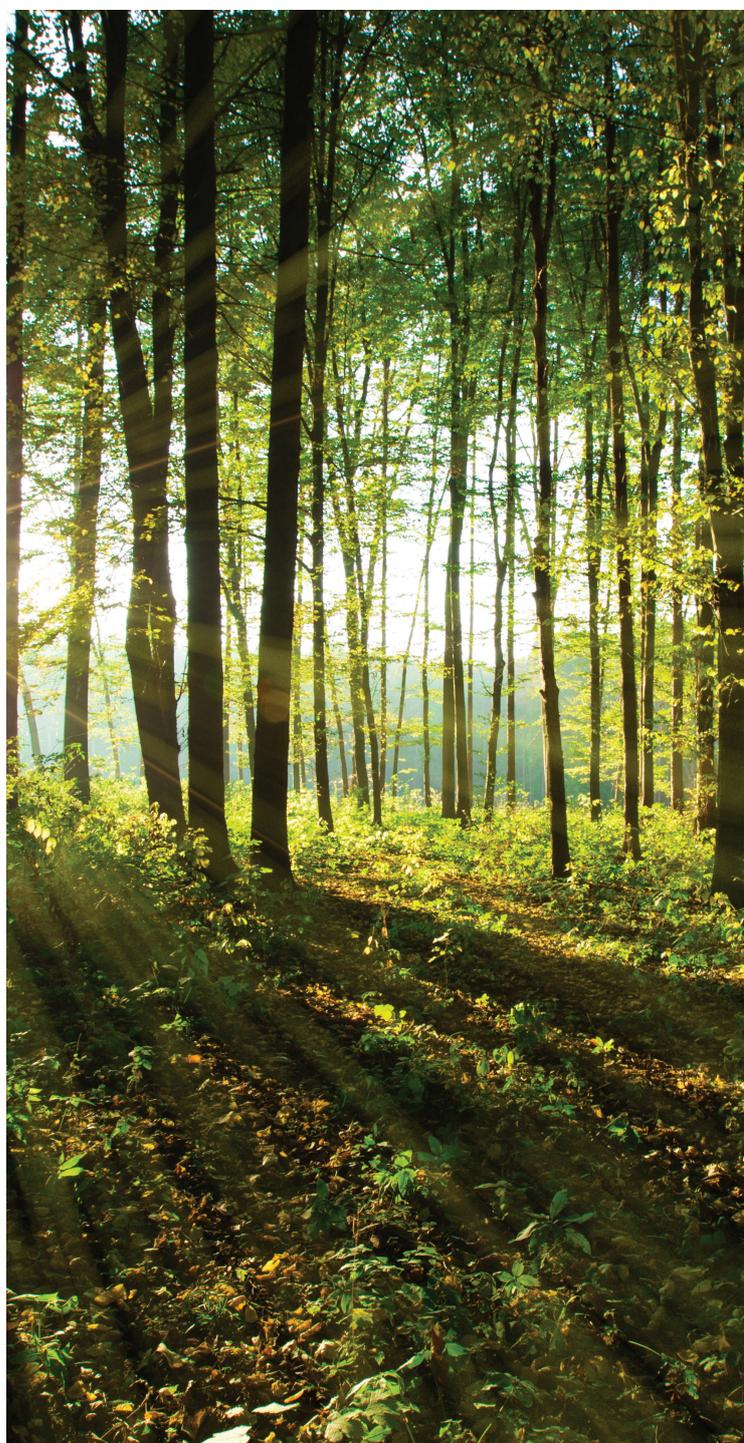
**Conduite par la Région d'une étude-animation pour évaluer le besoin des territoires en ingénierie de projet dédiée à l'alimentation de proximité**. Celle-ci a pris la forme de plusieurs ateliers en présence de représentants des EPCI, collectivités et secteurs professionnels concernés par le portage et l'animation de projets locaux d'alimentation de proximité.



## DÉPLOIEMENT ET MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE SÉCHERESSE VOTÉE EN NOVEMBRE 2018

L'aide attribuée à plus de 8 000 bénéficiaires constitue pour la collectivité régionale la première à être mise en œuvre à cette échelle et dans un laps de temps aussi restreint. Elle a également ouvert un nouveau champ thématique de partenariat entre la collectivité régionale et les collectivités départementales.

Concernant la **valorisation et le développement des forêts**, le **contrat régional forêt bois** rédigé par la Région, la DRAAF et l'interprofession Fibois, a été définitivement approuvé le 19 juin par arrêté ministériel. L'année 2019 a également été marquée par la **sécheresse et la crise sanitaire**, notamment liée à la prolifération des scolytes, qui a eu d'importants impacts sur le milieu forestier. Dans ce contexte, une cellule régionale dédiée a été mise en place, associée à des approches d'observation et de partage de connaissances. Dans le même temps, les interprofessions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est ont été accompagnées dans la mise en œuvre d'initiatives et de dispositifs de réponse aux effets de la prolifération des scolytes. Une adaptation des guides de stations forestières face au changement climatique a également été réalisée. Enfin, une étude a été menée pour valoriser le hêtre, deuxième essence régionale, revêtant un enjeu économique important, dans des stations telles que le Morvan.



## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En matière de tourisme, l'action régionale vise à encourager un développement touristique générateur de flux de visiteurs et de retombées économiques, respectueux de l'environnement, contribuant à l'aménagement du territoire ainsi qu'à la qualité de vie de la population régionale. Les actions déployées en 2019 se sont inscrites dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) adopté à l'automne 2017 et en cohérence avec le plan de mandat. L'année 2019 a notamment été marquée par un contexte social particulier, la canicule et la sécheresse estivales (ayant notamment conduit à la fermeture à la navigation de plusieurs canaux).

## FAITS MARQUANTS

- Signature des contrats de stations du lac des Settons (intervention de la Région estimée à 1,26 million d'euros sur 5 ans) et de Saint-Honoré-Les-Bains (intervention de la Région estimée à 500 000 euros), 12 avril
- Inauguration du port de la capitainerie et de l'esplanade du port de Montceau-les-Mines, équipement structurant pour le tourisme fluvial à l'échelle du canal du Centre, 2 juillet
- Pose de la première pierre de la cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon, 4 juillet
- Signature du contrat de station du Grand Pontarlier et des lacs et montagnes du Haut-Doubs (intervention de la Région estimée à 2,64 millions d'euros), septembre
- La Région retenue par un jury national dans le cadre du programme France tourisme ingénierie « réinventer le patrimoine » pour le domaine de Pontigny, novembre

**Mise en œuvre du plan d'actions 2019 du comité régional du tourisme de Bourgogne-Franche-Comté**, qui s'inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle 2018-2022 signée avec la Région. Ses objectifs :

- prendre en compte au quotidien les attentes des clients pluriels, des opérateurs touristiques, jusqu'au client final (touristes et habitants), en passant par les prescripteurs (presse, agences de voyages, tour-opérateurs) ;
- favoriser l'accroissement des flux et dépenses des visiteurs français et étrangers, afin d'augmenter le chiffre d'affaires des entreprises touristiques de Bourgogne-Franche-Comté et les retombées économiques sur les territoires ;
- faire connaître l'offre touristique de l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté sur les marchés français et européens de proximité ;
- consolider et accroître la notoriété des destinations Bourgogne, montagnes du Jura et Massif des Vosges sur les marchés français et internationaux.

## CHIFFRES CLÉS

**6,30** millions d'euros affectés en 2019 à des projets d'hébergements touristiques

**1 027** lits créés et 297 lits requalifiés dans les hébergements touristiques

**277** établissements labellisés qualité tourisme fin 2019

**3,62** millions d'euros affectés à des projets relatifs au développement des voies navigables et à l'itinérance

**5,23** millions d'euros dédiés à de grands équipements touristiques structurants

**Hébergements touristiques structurants.** La Région accompagne les porteurs de projets qui créent ou adaptent des hébergements aux attentes des clientèles et aux évolutions des marchés touristiques (montée en gamme et en qualité). En 2019, 96 projets ont été soutenus par la Région pour 39 millions d'euros d'investissement : 23 hôtels, 12 campings, 4 aires de camping-cars, 17 hébergements de groupes, 27 projets relatifs à des meublés de tourisme et 13 projets relatifs à des chambres d'hôtes. 11 aides au conseil ont également été attribuées pour des projets d'hébergements touristiques. En mars, la Région a instauré une **écoconditionnalité de ses aides** pour les hébergements touristiques.

**Première édition de l'appel à projets « Encourager un développement touristique innovant des sites patrimoniaux régionaux ».** Il a permis de soutenir trois projets à hauteur de 250 000 euros chacun : restauration de l'aile Sarcus du Château de Bussy-Rabutin (21), projet de cercle immense à la saline royale d'Arc-et-Senans (25) et projet de réaménagement et de modernisation du parcours scénographique du musée de la boissellerie à Bois-d'Amont (39). Ses objectifs : soutenir les projets d'investissements des sites patrimoniaux d'envergure afin d'accroître la qualité de l'offre culturelle et touristique ; accompagner les projets intégrant une démarche transversale des enjeux touristiques et culturels ; créer une dynamique de mise en réseau structurante entre les acteurs locaux pour renforcer l'attractivité des sites et générer des retombées économiques.



## RÉHABILITATION ET DÉVELOPPEMENT DU DOMAINE DE MAIZIÈRES À SAINT-LOUP-GÉANCES ET CERCY (71)

Vaste espace touristique, ce domaine a bénéficié du soutien de la Région à hauteur de 1,75 millions d'euros. Il offrira plus de 60 hébergements à haut niveau de prestation et à vocation écotouristique, pour une capacité d'accueil estimée à 200 personnes. Les caractéristiques du domaine, la diversité de l'offre d'hébergement (manoir, abbaye, château, habitat insolite) et d'activités (sylvothérapie, bien-être, découverte nature, soin et détente, sports et loisirs) permettront d'attirer une clientèle nationale et internationale importante. Le site bénéficie d'une excellente accessibilité routière (proximité de l'autoroute A6).

## STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE

Depuis plus de deux ans, la Région pilote l'élaboration d'une stratégie d'attractivité visant à fédérer des acteurs régionaux et infrarégionaux autour d'un socle commun de valeurs. En juin 2019, le comité de pilotage de la démarche, associant une centaine de partenaires, a validé le positionnement stratégique suivant : La région de référence autour du mode de vie « sain » et « accessible ». La région constitue un territoire des « possibles » où tout est mis en œuvre pour conforter l'attractivité économique et résidentielle. La feuille de route, cadre de travail avec les partenaires, se structure autour de quatre axes : consolider l'attachement/la fierté ; traduire le positionnement « mode de vie sain » ; organiser des politiques ; coordonner les acteurs et les actions de l'attractivité. La Région a lancé en 2019 ses premières actions contributives de cette démarche partenariale : réalisation d'un guide de prise de parole, **lancement d'un appel à projets « Attractive Bourgogne-Franche-Comté ».**

# B. ORIENTATION, FORMATION ET SOUTIEN AU RETOUR À L'EMPLOI



## ORIENTATION

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région a poursuivi le développement du Service public régional de l'orientation (SPRO), suite à sa création en 2018. Actuellement composé de 62 membres répartis en 224 points d'accueil sur le territoire, il a pour ambition d'agir en proximité et d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité des informations sur l'orientation pour l'ensemble des citoyens. L'année 2019 a été marquée par le transfert à la Région de la compétence sur l'information des élèves, apprentis et étudiants sur les formations et les métiers.

## FAITS MARQUANTS

- Adoption de la convention relative au transfert de compétences négociée avec le recteur de région académique, la directrice générale de l'ONISEP et le préfet de Région, le 11 octobre
- Troisième édition de la journée régionale des professionnels de l'orientation à Dole, avril
- Lancement des travaux sur la qualité de l'accueil en orientation organisée dans le cadre du plan de professionnalisation conduit par EMFOR, 7 décembre
- Sortie de la ligne éditoriale du SPRO déclinée en plusieurs outils dont un label permettant d'identifier les structures accueillant du public
- Entrée dans la phase de mise en œuvre des actions des dix groupes locaux du SPRO (deux thématiques principales « mieux se connaître pour renforcer la qualité du service rendu au public », « adopter et capitaliser une culture commune pour favoriser l'équité de tous les publics »)
- Elaboration d'un état des lieux de l'ensemble de l'offre de services proposée aux établissements pour accompagner leurs élèves dans leur orientation (en partenariat avec les autorités académiques)

## CHIFFRES CLÉS

- 6** millions d'euros de crédits consommés au titre du service public régional de l'orientation
- 66 000** jeunes reçus en premier accueil par les missions locales (2018)
- 62** réunions des acteurs de l'orientation sur les territoires en 2019
- 471 485** euros consacrés aux porteurs d'actions à destination du « grand public »
- 25** actions de découverte des métiers mises en œuvre pour le grand public sur les territoires dans le cadre du SPRO : 266 728 euros de financement régional

**Journée régionale des acteurs du SPRO le 4 avril 2019.** Elle a réuni environ 100 acteurs régionaux et locaux impliqués dans le SPRO afin de faire le point sur sa mise en œuvre et d'échanger sur les impacts de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel », sur les pratiques d'orientation et d'accompagnement des publics. La ligne éditoriale du SPRO a également vu le jour et a été déclinée en plusieurs outils dont un « label » permettant d'identifier les structures accueillant du public.

**Animation territoriale des groupes locaux d'opérateurs SPRO.** L'année 2019 a permis d'entrer dans la phase de mise en œuvre des actions des 10 groupes locaux SPRO portant sur deux thématiques principales : « mieux se connaître pour renforcer la qualité du service rendu au public », « adopter et capitaliser une culture commune pour favoriser l'équité de tous les publics ». Pour favoriser la mobilisation des opérateurs du SPRO sur les territoires, une animation dynamique a été mise en place autour de plans d'actions à destination du public et des professionnels, spécifiques à chaque territoire.



## EXEMPLES D' ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE L' ANIMATION TERRITORIALE DES GROUPES LOCAUX D' OPÉRATEURS SPRO :

- L'action « **A la conquête des métiers** » portée par l'institut des compagnons du tour de France et ses partenaires, organisée à la saline royale d'Arc-et-Senans en avril 2019 (35 000 euros de financement régional et 2 221 visiteurs).
- L'évènement « **Découverte des métiers porteurs au fil de l'eau** » : immersion dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie » organisé par le CRIJ et ses partenaires à Besançon le 24 avril (10 000 euros de financement régional, diffusion de 5 000 livrets sur les formations dans le BTP et l'industrie).
- L'action « **Au boulevard des rencontres gagnant-gagnant** » portée par la mission locale du Tonnerrois et de l'Avallonnais (36 486 euros de financement régional, 511 visiteurs). Cette action a pris la forme de forums et débats autour de tables rondes ; 200 immersions pour 150 jeunes de mai à décembre dans tous les domaines ; 9 visites en entreprises et en centres de formation pour 60 jeunes ; sensibilisation au handicap, un chantier découverte du patrimoine...
- La journée « **L'orientation pour tous près de chez vous** », organisée par les partenaires SPRO du nord Franche-Comté en décembre. A travers un escape game de l'orientation, un forum des métiers et une conférence-débat (10 000 euros de financement régional), elle a permis à 82 % des participants de découvrir de nouveaux acteurs de l'orientation.



**Première réunion régionale des Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) le 23 mai 2019.** Cette première démarche de concertation avec les PSAD (environ 70 acteurs) a permis de présenter un état des lieux global du décrochage en région au regard du contexte socioéconomique ; restituer des résultats de l'enquête adressée aux responsables PSAD et proposer un plan d'actions, en collaboration avec les autorités académiques.

**Lancement des travaux de mise en œuvre des missions transférées de l'ONISEP.** Le transfert des missions de diffusion de la documentation et d'élaboration des publications à portée régionale sur les enseignements et les professions des délégations régionales de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (DRONISEP) s'est opéré en plusieurs étapes. Il a débuté par la mise à disposition à titre gratuit des parties de services de la DRONISEP chargées de l'exercice des compétences transférées à la Région par voie de convention. La convention en Bourgogne-Franche-Comté a été soumise à l'assemblée plénière du 11 octobre et signée par l'ensemble des parties (recteur de Région académique, directrice générale de l'ONISEP, préfet de Région, présidente de Région), pour un transfert définitif des services ou parties de services mis à disposition par décret (30 décembre 2019).

**Etat des lieux de l'ensemble de l'offre de services.** Cet état des lieux proposé aux établissements a été réalisé par la collectivité, en partenariat avec les autorités académiques. Il a permis de recenser 605 interventions existantes pour accompagner leurs élèves dans leur orientation. L'année 2019 a également été marquée par le **lancement des travaux sur la qualité de l'accueil en orientation** le 7 décembre.

## TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La formation des actifs et l'accompagnement des transitions professionnelles représentent des enjeux majeurs d'employabilité, d'évolution et de sécurisation des actifs mais aussi de compétitivité des entreprises et d'attractivité économique des territoires. Pour répondre à ces défis, la Région articule son intervention autour des trois axes fondamentaux suivants : l'accompagnement des transitions professionnelles des actifs, le développement de leurs compétences et l'accompagnement formation des politiques prioritaires de la Région.

La loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » a été mise en œuvre en 2019, nécessitant une mise à plat des règlements d'intervention régionaux, du contenu des dispositifs et du partenariat associé (naissance des opérateurs de compétences, OPCO).

### FAITS MARQUANTS

- **Négociation et adoption du contrat d'objectifs** en faveur des productions agricoles, à l'assemblée plénière de décembre. Signé entre les représentants professionnels du secteur, l'Etat et la Région, il permet de répondre collectivement aux besoins en compétences du secteur agricole et d'accompagner son effort de formation
- **Signature de trois nouveaux accords-cadres** en faveur de la formation des salariés de la plasturgie/ chimie, de la sous-traitance automobile et de l'agroalimentaire
- **Mise en place d'un soutien à la formation ouvert** à l'ensemble des salariés des sous-traitants de General Electric
- **Evaluation du programme de formation à destination des créateurs-repreneurs d'entreprises**
- **Montée en charge du dispositif d'appui en transition et en évolution professionnelle à destination des exploitants agricoles (Service Tournesol)**

### CHIFFRES CLÉS

**2 600** salariés visés par un soutien à la formation dans le cadre de la sécurisation des parcours ou d'un soutien à la formation dans les entreprises en développement

**723** contrats de professionnalisation en CDI accompagnés, signés en 2019

**650** actifs formés dans le cadre du soutien à la promotion sociale des actifs

**590** porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises formés

**2 057** orientations sur une démarche de Validation des acquis de l'expérience (VAE) à l'issue d'entretiens conseils réalisés par les structures labellisées par la Région, les points relais conseil

**4,4** millions d'euros de crédits consommés au titre des axes accompagnement des transitions professionnelles des actifs, développement de leurs compétences et accompagnement formation des politiques prioritaires

**Soutien à la formation des salariés les plus fragiles.** Trois nouveaux accords ont été signés en faveur des salariés des industries de la plasturgie/chimie (prévisionnel de 200 salariés), des industries sous-traitantes du secteur de l'automobile (prévisionnel de 500 salariés) et des entreprises du secteur agroalimentaire (prévisionnel de 360 salariés). Un soutien plus spécifique a été apporté aux plans de développement des compétences de salariés dans des entreprises en situation de baisse d'activité (3 entreprises accompagnées en 2019) ainsi qu'à la formation de l'ensemble des salariés des sous-traitants de General Electric.

Un **appui au contrat de professionnalisation en CDI** a été apporté via une aide sur les coûts pédagogiques engagés par les entreprises. En 2019, le partenariat construit avec 18 Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) partenaires a permis de soutenir près de 730 contrats.

La **promotion sociale individuelle des actifs** a été encouragée par un soutien au congé individuel de formation via un conventionnement avec le FONGECIF BFC (environ 100 bénéficiaires), le soutien au brevet de maîtrise et à l'ADEA (prévisionnel de 485 stagiaires), à la formation des managers (3 sessions de 15 stagiaires) et à la formation d'encadrants techniques d'activités d'insertion par l'économique (prévisionnel de 15 salariés formés).

Dans le cadre de l'**accompagnement des politiques prioritaires**, la collectivité poursuit la **formation des actifs porteurs d'un projet de création et de reprise d'entreprises**, au travers d'actions tous secteurs d'activités ou d'interventions plus spécifiques en faveur du secteur artisanal (PROFOREART) ou agricole (START'AGRI). Le programme de formation à destination des créateurs-repreneurs d'entreprises a fait l'objet d'une évaluation.

Un **Contrat d'objectifs pour le développement de la formation professionnelle dans le secteur des productions agricoles** (COPA) a également été négocié et adopté en 2019.

Enfin, l'**accompagnement des transitions professionnelles** auxquelles sont confrontés les actifs s'est poursuivi à travers la mobilisation de dispositifs favorisant l'accès à la qualification (156 demandeurs d'emploi accompagnés dans leur parcours VAE via une aide individuelle) et facilitant les démarches d'évolution professionnelle et de reconversion. A ce titre, l'année 2019 a notamment vu la montée en charge du dispositif d'appui en transition et en évolution professionnelle à destination des exploitants agricoles (service TOURNESOL).

## FORMATION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) Bourgogne-Franche-Comté 2019-2022 a pour ambition transversale de relever le défi des mutations économiques, numériques, énergétiques et environnementales en les transformant en opportunité de développement. En 2019, la Région a poursuivi et amplifié son effort de formation, avec le souci de favoriser l'accès aux formations des publics les plus en difficulté. A travers la mise en œuvre du PRIC, la Région s'engage à garantir une offre de formation renouvelée, territorialement équilibrée, répondant aux besoins nouveaux des entreprises/secteurs, de favoriser et sécuriser l'accès pour les publics les plus fragiles à une formation adaptée et enfin d'innover/expérimenter.

### FAITS MARQUANTS

■ Vote et mise en œuvre de la revalorisation des aides régionales aux stagiaires, avec notamment une aide forfaitaire de 200 euros à l'entrée en formation, mars

■ Lancement de la communauté des organismes de formation réunissant plus de 250 organismes de formation avec l'appui d'EMFOR, septembre

■ Marchés innovants : mise en place du marché BTP, marché maroquinerie et commande régionale de formation 2020

■ Démarche autour des publics vulnérables : conventionnement avec les huit conseils départementaux de la région sur les volets formation-insertion et lancement de l'étude Bourgogne-Franche-Comté sur les « publics invisibles »

■ Lancement de la campagne de communication grand public « J'ai ma place », septembre

### CHIFFRES CLÉS

**119,3** millions d'euros consacrés à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2019

**17 400** stagiaires positionnés sur les différents programmes régionaux de formation (+26 % par rapport à 2018), dont 68 % de stagiaires peu ou pas qualifiés

**7 000** euros en moyenne engagés par la Région pour le parcours de formation d'un stagiaire en Bourgogne-Franche-Comté

**6 700** stagiaires bénéficiaires de la nouvelle aide forfaitaire de 200 euros à l'entrée en formation (entre le 1er septembre et le 31 décembre)

**Marchés innovants : mise en place des marchés BTP et maroquinerie (janvier) et préparation de la commande régionale de formation 2020.** L'année 2019 a été marquée par un renouvellement conséquent de l'achat de formation à destination des demandeurs d'emploi, axé sur l'innovation pédagogique et l'adaptation des formations aux nouveaux contextes et aux besoins des publics (marchés cofinancés par l'Union européenne et l'Etat).

- Le Plan BTP : une nouvelle approche de la formation par blocs de compétences qui intègre les enjeux numériques et énergétiques. En 2019, plus de 700 personnes ont participé à cette expérimentation qui fait l'objet d'une évaluation nationale.
- La mise en place d'une nouvelle modalité pédagogique FEST (Formations en situation de travail) sur le marché de formation « maroquinerie », permettant aux entreprises de former des personnes à leurs outils et métiers et aux demandeurs d'emploi d'acquérir des compétences directement opérationnelles.
- La commande publique du programme régional de formation 2020 comprenait l'achat de 525 actions de formation correspondant aux priorités régionales et aux engagements pris du PRIC BFC 2019-2022, pour un montant total de 40,66 millions d'euros.

**Favoriser l'insertion et la formation des publics vulnérables.** Un conventionnement avec l'ensemble des Conseils départementaux de la région a été mis en place pour poursuivre les dynamiques enclenchées autour de la formation professionnelle. Avec une attention particulière portée à l'insertion et la formation des publics vulnérables, ce conventionnement permettra de favoriser et sécuriser financièrement l'accès de ces publics aux formations régionales. Par ailleurs, le groupe de travail « sourcing », composé essentiellement d'acteurs de l'AIO (Accueil, information, orientation), vise à mieux repérer et connaître les publics vulnérables présentant un risque d'éloignement durable du marché du travail (dits « invisibles ») afin de les accompagner vers l'emploi. En 2019, le travail du groupe sourcing s'est concentré sur une étude conduite par l'INSEE sur la situation des jeunes chômeurs ou inactifs en Bourgogne-Franche-Comté et sur un travail de recherche mené par la chercheuse Claire Caboche sur le sujet des jeunes publics invisibles.

**Lancement de la communauté des organismes de formation.** L'appareil de formation professionnelle connaît depuis plusieurs années une mutation profonde, à laquelle il est nécessaire de s'adapter. Dans ce contexte, une communauté réunissant plus de 250 organismes de formation a été lancée en septembre, afin d'accompagner ces organismes et réfléchir ensemble à la mise en pratique de ce nouvel environnement (changement de posture du formateur, nouvelles pédagogies, professionnalisation des acteurs...).

**Communication régionale amplifiée sur la compétence formation des demandeurs d'emploi.** La Région a lancé une campagne de communication en septembre afin de sensibiliser le grand public à la formation professionnelle et faire connaître les nouvelles mesures déployées sur le territoire. Cette campagne intitulée « J'ai ma place » s'adresse aux personnes en recherche d'emploi ainsi qu'à leur entourage, mais également aux jeunes dits "invisibles". L'objectif est d'encourager l'entrée en formation et de développer leurs compétences, vers un emploi. Un site dédié a été créé (plus de 50 000 visites en 6 mois), ainsi qu'un numéro de téléphone, géré par EMFOR Bourgogne-Franche-Comté.

## IMPACT DES POLITIQUES RÉGIONALES SUR LE POUVOIR D'ACHAT



### La sécurisation financière du parcours de formation, une priorité de la Région à travers le PRIC.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a été la première à mettre en place trois dispositifs d'aides directes aux stagiaires (votés en mars 2019). Au total, 15 millions d'euros ont été déployés pour soutenir le pouvoir d'achat des bénéficiaires d'une formation financée par la Région à travers :

- Une nette revalorisation de la rémunération des stagiaires qui concernera près de 8 600 bénéficiaires (mesure effective au 1<sup>er</sup> mai) ;
- Un triplement de la bonification des prises en charge pour les déplacements (mesure effective au 1<sup>er</sup> mai) ;
- Une aide forfaitaire d'un montant de 200 euros à l'entrée en formation pour les stagiaires, sur les formations agréées par la Région, qu'ils soient indemnisés ou non par Pôle Emploi. Cette mesure, qui devrait bénéficier à près de 15 500 bénéficiaires par an, a été versée à près de 6 700 stagiaires entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre.

Au total, plus de 9 200 demandeurs d'emploi ont perçu une rémunération de la Région pour un montant moyen s'élevant à 3 100 euros par parcours de formation.



# INFORMATION MÉTIERS, FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE ET APPRENTISSAGE

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région a amorcé le changement de gouvernance et de modèle économique de l'apprentissage, tout en sécurisant le dispositif par le financement des centres de formation des apprentis (CFA), le soutien aux investissements et l'accompagnement des apprentis via différentes aides. Dans les secteurs sanitaire et social, la collectivité est engagée à former 8 700 étudiants par le financement de 50 instituts, l'octroi d'aides aux apprenants, le soutien aux investissements et l'incitation aux pratiques pédagogiques innovantes. La collectivité met également en œuvre la nouvelle compétence qui lui a été confiée par la loi du 5 septembre 2018 relative à l'information sur les métiers et les formations à destination des jeunes scolarisés, apprentis et étudiants.

## FAITS MARQUANTS

■ Organisation des salons départementaux sur la découverte de l'apprentissage et expérimentation sur la découverte des métiers

■ Journée d'échanges intitulée « connexion intergénérationnelle » entre élus régionaux, professionnels et jeunes dans le cadre de l'ambition 4 du CPRDFOP : analyse des transformations sociétales

■ Ouverture de places en cursus courts de formation « Accompagnant éducatif et social » (AES) financées dans le cadre du plan régional d'investissement dans les compétences

■ Poursuite du dispositif parcours Bac pro 2+1 et extension au Bac pro 1+2

■ Journée de séminaire avec l'ensemble des établissements de formation sanitaire et sociale, 3 décembre

## CHIFFRES CLÉS

**150** participants à la journée « connexion intergénérationnelle » dans le cadre de l'ambition 4 du CPRDFOP : analyse des transformations sociétales, le 10 décembre

Ouverture de **60** places supplémentaires d'AES en cursus courts de formation dans le cadre du PRIC, pour 282 090 euros.

**20 063** apprentis au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : atteinte de l'objectif du pré-mandat

**1 912** places en apprentissage supplémentaires réparties sur 141 nouvelles ouvertures conventionnées avec la Région pour la rentrée de septembre 2019

Plus de **11 000** visiteurs lors des salons départementaux des métiers et de l'apprentissage.

**Mise en œuvre de l'ambition 4 du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).** La Région a organisé le 10 décembre à Dijon une première journée thématique « connexion intergénérationnelle : cap ou pas cap ? » dont le fil rouge a été l'intergénérationnel, à travers les usages du numérique, des recrutements et du management. Après des interventions d'élus régionaux, de Talent Campus et de l'ARACT (Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail), et d'échanges avec les participants, des ateliers thématiques ont permis de mieux comprendre les attentes de la génération Z par rapport au travail.

**Journée de séminaire des établissements de formation sanitaire et sociale.** Sous la vice-présidence de Valérie Depierre, vice-présidente de la Région en charge des formations sanitaires et sociales et des personnes handicapées, une journée de séminaire et de partage d'information a réuni plus de 50 établissements de formation sanitaire et sociale aux hospices civils de Beaune le 3 décembre, pour faire le point sur les réformes en cours et l'action de la Région. Cette journée a été l'occasion d'aborder les priorités politiques de la Région, la mise en place de la plateforme Parcoursup - désormais outil de sélection des dites formations - et d'échanger sur le processus d'universitarisation. Plus d'une centaine d'acteurs et de partenaires régionaux se sont déplacés pour débattre des formations sanitaires et sociales.

**Poursuite du dispositif parcours Bac pro 2+1 et extension au Bac pro 1+2.** L'objectif de cette expérimentation est d'accroître l'employabilité des jeunes diplômés, de promouvoir la voie de l'apprentissage, d'augmenter le nombre d'apprentis en région Bourgogne-Franche-Comté, et de proposer aux entreprises le recrutement d'un jeune ayant déjà acquis des connaissances et des compétences. A travers un contrat de courte durée (1 an), il s'agit de faciliter la poursuite d'études pour les jeunes, notamment en BTS, qui auront acquis une expérience par la voie de l'apprentissage. Cette expérimentation, votée lors de l'assemblée plénière du 25 mai 2018, a été étendue lors de l'assemblée plénière du 29 mars 2019 à la formule 1+2 (une année en voie scolaire puis les deux autres années en apprentissage).

**Les salons départementaux des métiers et de l'apprentissage.** Les chambres consulaires ont organisé différents salons sur l'ensemble de la région : salon « Fiers d'être Apprentis » par les chambres des métiers et de l'artisanat interdépartementales, et « Apprentissimo » par la CCI 21. Ces salons, qui ont réuni plus de 3 500 visiteurs, visent à valoriser et promouvoir l'apprentissage et les métiers. Grâce à ces manifestations, les jeunes et leurs familles peuvent obtenir toutes les informations nécessaires sur les métiers proposés en apprentissage, sur la recherche d'une entreprise ou d'un contrat en alternance. Un nouveau concept événementiel lié à l'orientation des jeunes a également été expérimenté en 2019. Dans le cadre de la loi pour la « Liberté de choisir son avenir professionnel » (LCAP), les Régions ont désormais une compétence élargie en matière d'orientation et d'information sur les métiers, notamment auprès des jeunes. Deux événements « Rejoins le côté pro » ont été organisés sur deux territoires (Vesoul et Champagnole) en mars et avril. Les collèges et les lycées des départements de la Haute-Saône et du Jura ont été invités à participer à ces opérations, temps fort du « parcours avenir ». Soutien financier régional : 155 000 euros.

**Gestion patrimoniale et immobilière des bâtiments.** Des investissements ont été conduits par la Région dans les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), les Instituts de formation de professions de santé (IFPS) et les Centres de formation des apprentis (CFA). Parmi les événements marquants en 2019 : l'acquisition du foncier, la désignation du maître d'œuvre et le démarrage des études de la construction neuve de l'IFPS de Besançon (24,7 millions d'euros TDC), ainsi que de la construction du bâtiment énergie de l'écocampus de Belfort.

## IMPACT DES POLITIQUES RÉGIONALES SUR LE POUVOIR D'ACHAT



### - Formations sanitaires et sociales

Création de 60 nouvelles places gratuites pour les demandeurs d'emploi désireux de suivre une formation d'accompagnement éducatif et social dans le cadre du PRIC. Près de 800 demandeurs d'emploi ont été accompagnés sur une formation paramédicale (ambulancier, aide-soignant et auxiliaire de puériculture) de niveau III gratuite, bénéficiant d'une rémunération des stagiaires revalorisée et d'une aide de 200 euros au démarrage de l'action de formation dans le cadre des mesures prises dans le PACTE.

### - Apprentissage

Un dispositif particulier a été créé par la Région pour le dernier trimestre 2019 pour l'attribution d'aides financières à destination des apprentis en difficultés sociales afin d'éviter notamment les ruptures de contrat (budget supplémentaire mobilisé de 706 954 euros). L'aide financière pouvait concerner aussi bien le transport, que le premier équipement ou le fonds social des apprentis.



## APPRENTISSAGE : MISE À L'HONNEUR DES COMPÉTITEURS MÉDAILLÉS AUX 45<sup>ÈMES</sup> OLYMPIADES DES MÉTIERS

Le 8 février 2019, la présidente de Région a reçu l'équipe régionale des métiers pour mettre à l'honneur les compétiteurs médaillés aux finales nationales des 45<sup>èmes</sup> Olympiades des métiers qui ont eu lieu à Caen en décembre 2018. Avec quatre médailles d'or (horticulture, intégrateurs robotiques, tôlerie-carrosserie et motorcycle), sept d'argent, quatre de bronze et 16 d'excellence, ce sont 31 métiers récompensés sur 45 présentés et 36 jeunes médaillés sur 50 participants (soit 72 % des compétiteurs médaillés). La Région Bourgogne-Franche-Comté se classe 3<sup>ème</sup> ex-aequo avec Grand Est au niveau national, derrière Nouvelle-Aquitaine (1<sup>er</sup>) puis Normandie et Pays de la Loire (2<sup>ème</sup> ex-aequo).



# C. CONSTRUIRE LES LYCÉES DE DEMAIN



La Région est chargée de la construction, de l'entretien (dont la maintenance des équipements numériques) et du fonctionnement des lycées. En 2019, elle a articulé son action autour de plusieurs axes.

## FONCTIONNEMENT DES LYCÉES

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région a choisi de plafonner la dotation de fonctionnement aux 130 lycées publics à plus ou moins 2 % par établissement, afin d'éviter des variations trop importantes avec les dotations 2018. La collectivité a également fait évoluer le dispositif « gratuité des manuels scolaires » en attribuant un budget d'autonomie à chacun des 205 établissements régionaux publics et privés pour un choix libre des ressources et en versant un complément pour répondre aux besoins générés par la réforme du lycée. Les deux dispositifs de tarification sociale pour les lycéens des lycées publics et privés ont été reconduits. La Région a complété l'offre d'actions permettant l'ouverture des lycéens à la culture, la lecture et aux médias, à travers la mise en place du dispositif « l'échappée musicale ». Enfin, elle poursuit l'accompagnement des lycées dans la mission « restauration scolaire » pour garantir la sécurité sanitaire, apporter des conditions optimales de travail pour les agents et promouvoir le recours à des produits de proximité.

### FAITS MARQUANTS

- Approbation de la convention-cadre d'objectifs et de moyens harmonisée pour les 130 établissements publics éducation nationale et agricoles et mise en place des conventions d'occupations temporaires, juin
- Remise de la première reconnaissance de restauration d'excellence au lycée agricole de Fontaines (71), déclinée de la charte régionale qualité de la restauration scolaire durable et de proximité, juillet
- Journée « Écolycée » : rassemblement des lycées pour un partage d'expériences et des échanges d'actions inspirantes autour du développement durable, 9 mai
- Première édition de l'échappée musicale : 3 formations musicales de lycéens se sont disputées le premier prix attribué par le public de lycéens présents à la cérémonie de l'échappée littéraire, 28 mai
- Trois lycées du territoire franc-comtois labellisés Excellence métiers d'art (EMA) rejoignent les 8 lycées du territoire bourguignon déjà labellisés, fin 2019

### CHIFFRES CLÉS

**110 645** élèves inscrits pour l'année scolaire 2018-2019 dans les 205 établissements publics et privés (éducation nationale et agriculture)

**1,38** million d'euros attribués à 14 463 bénéficiaires lycéens au titre de la tarification sociale

**55,98** millions d'euros pour assurer le fonctionnement des 130 lycées publics et 75 lycées privés sous-contrat

**14,03** millions d'euros pour le financement de l'équipement matériel général et technologique à destination des 130 lycées publics

**3,14** millions d'euros pour le financement des ressources pédagogiques mises à disposition des lycéens dans les établissements publics et privés

**857 323** euros de financement de l'équipement professionnel des élèves des filières professionnelles et/ou techniques dans les lycées publics et privés

**710 000** euros de soutien aux établissements publics et privés pour la mise en œuvre de projets péri-pédagogiques dans le cadre du dispositif EVEIL

**118 308** euros pour la promotion de l'éducation artistique et culturelle auprès des lycéens dans le cadre des dispositifs « l'échappée littéraire », « Bourgogne-Franche-Comté reporter » et « l'échappée musicale »



« **Ecolycée** » **tous concernés**. Les 130 lycées publics étaient conviés jeudi 9 mai à participer à une journée d'échanges « Ecolycée » au lycée agricole Olivier de Serres à Quetigny (21). 51 établissements étaient présents et 175 personnes ont participé aux ateliers, market place et débats initiés par une table ronde qui se sont déroulés tout au long de la journée. Le repas a été élaboré et préparé par l'équipe de restauration du lycée avec des denrées issues des « circuits courts » dont le coût ne devait pas excéder le montant habituel (soit 2,20 euros par repas). De leur côté, les convives ont relevé le défi du zéro gaspi en sollicitant des portions adaptées à leur appétit.

**Ressources pédagogiques et complément manuels scolaires**. En amont de la réforme du lycée, le dispositif a été ajusté pour la rentrée 2019 après avoir interrogé les pratiques des lycées. Désormais, la dotation annuelle en manuels trouve du sens uniquement sur certaines disciplines très ciblées, notamment du fait de la diversité des ressources utilisées par les enseignants (photocopies, création de support, manuel laissé en salle pour les séances d'apprentissage, mise en place du nouvel environnement numérique de travail). Dans ce contexte, une mesure complémentaire a été mise en place pour la rentrée 2019 avec l'attribution d'une subvention de 40 euros par élève (venant s'ajouter aux 20 euros permettant l'acquisition de tout type de ressources), afin de financer des manuels. Cette mesure, qui s'élève à 1,39 million d'euros, a été bien accueillie : 98 des 110 établissements concernés par cette subvention ont exprimé un besoin en ce sens.

**Extension à tous les lycées publics du logiciel de magasinage et de suivi des stocks**. Ce logiciel commun à toutes les unités de restauration permet de comptabiliser et mesurer les achats alimentaires (denrées locales et bio) en priorité. Cette plateforme permet également des échanges de pratiques, de recettes et de procédés. Des séances de formation à destination des magasiniers et chefs de cuisine ont été dispensées.

**Accueil de structures adaptées au sein des lycées : déclinaison de la feuille de route handicap**. Occupation des locaux de lycées par des Instituts médico-éducatifs : 6 conventions formalisées pour 56 élèves.

**Nouvelles dispositions administratives et financières pour les occupations (public lycéen) des installations sportives, propriétés d'autres collectivités**. 40 conventions tripartites ont été votées en 2019. Le coût horaire a été négocié avec chacune des collectivités « propriétaires » concernées.

## IMPACT DES POLITIQUES RÉGIONALES SUR LE POUVOIR D'ACHAT



- **Les ressources pédagogiques** : les dispositifs (initial et complémentaire) mis en place en 2019 constituent un soutien accru aux ressources pédagogiques. Ce soutien volontariste a permis de garantir le pouvoir d'achat aux familles, qui n'auront pas eu à financer les manuels scolaires : lors de l'arrivée d'enfants en première année du lycée, lors des passages en niveau supérieur pendant le cursus lycée, pour répondre aux besoins de la réforme du bac.

- **Les premiers équipements professionnels** : afin d'aider les familles des enfants qui s'orientent vers des diplômes de type professionnel, la Région participe à la prise en charge de tout ou partie de l'équipement professionnel des élèves scolarisés dans certaines sections : aide à l'acquisition du matériel (petit outillage et équipements spécifiques communs ou individuels) et de la tenue professionnelle.

- **La tarification du service restauration-hébergement** : aucune augmentation des tarifs du service de restauration n'a été appliquée depuis la fusion et cette disposition sera renouvelée en 2021, malgré la hausse du coût des matières et denrées. Concernant l'hébergement, la progression des tarifs a été encadrée au moment de la fusion afin de garantir l'équité devant le service public : aussi, en 2022, les forfaits proposés aux familles pour l'accès à l'internat seront identiques dans tous les lycées de la région.

- **La tarification sociale** : deux dispositifs sont mis en œuvre depuis 2018 pour l'ensemble des lycéens des établissements publics et privés (sous contrat avec l'Etat). Ils ont fait l'objet d'une revalorisation lors de l'assemblée plénière de juin : le nombre de bénéficiaires du dispositif « d'aide aux familles boursières » a été élargi à tous les boursiers internes et demi-pensionnaires, quel que soit leur niveau de bourse. Une enveloppe budgétaire plus importante a été votée (passage de 200 000 à 350 000 euros) pour le dispositif « d'appui aux établissements pour l'aide personnalisée aux familles », afin d'apporter une réponse aux besoins identifiés des familles défavorisées.



## LE DISPOSITIF EVEIL



A travers le dispositif « EVEIL » (Enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens) la Région soutient depuis 2017 les établissements dans la mise en œuvre de projets péri-pédagogiques dans divers domaines : citoyenneté, lutte contre les discriminations, respect de l'environnement, solidarité, mais aussi éducation artistique, culturelle ou scientifique, devoir de mémoire, sensibilisation aux médias, relation école-entreprise...

En 2018-2019, des aménagements ont été apportés au programme pour plus de souplesse, qui ont permis au dispositif de conforter son succès. En 2019, la totalité des lycées publics éducation nationale a utilisé EVEIL, pour une enveloppe totale de 710 000 euros. Le nombre de projets et les montants consommés ont sensiblement augmenté. Les

points appréciés restent le large éventail de projets éligibles ; la possibilité de déposer des projets pendant une période étendue ; la rapidité de traitement par la Région... Les thèmes les plus utilisés sont la citoyenneté, la santé, les conduites à risques, le sport et le handicap.

## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région s'est attachée à la pérennisation et au maintien en fonctionnement des infrastructures informatiques des lycées afin de donner les moyens techniques nécessaires à la communauté éducative pour des lycées numériques, et afin de réduire les inégalités d'accès et d'usage au numérique pour les lycéens. Par ailleurs, elle a accentué son développement des outils numériques, avec notamment la mise en place, à compter de la rentrée de septembre 2019, du nouvel Espace numérique de travail (ENT) Ecoles, collèges, lycées, académies et territoires en Bourgogne-Franche-Comté (ECLAT-BFC). Enfin, elle a accompagné l'innovation dans le domaine de l'e-éducation en contribuant au développement de projets numériques innovants et à des expérimentations pédagogiques favorisant les usages.

### FAITS MARQUANTS

- Déploiement du nouvel espace numérique de travail ECLAT-BFC, septembre
- Fin du raccordement au très haut débit (THD) de tous les lycées publics éligibles à la fibre

### CHIFFRES CLÉS

**11** nouveaux projets numériques déployés dans les lycées afin de développer les usages pédagogiques innovants pour un montant global de plus de 200 000 euros

Plus de **5,1** millions d'euros affectés à l'acquisition et au renouvellement des équipements informatiques des lycées

**Déploiement de l'Espace numérique de travail (ENT) ECLAT-BFC.** En 2019, la Région a accentué son développement des outils numériques, avec la mise en place d'un nouvel ENT, ECLAT-BFC (société KOSMOS). Un travail collaboratif a permis de proposer ce nouvel outil qui offre aux communautés éducatives des collèges et lycées, aux élèves et à leurs familles un panel de fonctionnalités en matière de pédagogie et de vie scolaire. Il intègre également un périmètre fonctionnel étendu aux besoins du premier degré. ECLAT-BFC est ouvert aux autres collectivités. Cette plateforme numérique distante et sécurisée permet aux utilisateurs d'accéder, via une connexion Internet, à des ressources et des services qui favorisent les apprentissages grâce aux outils numériques. Elle facilite notamment le travail collaboratif, la communication, les échanges entre les membres de la communauté éducative ainsi qu'entre les établissements de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole public, des collectivités et leurs partenaires. La première phase de déploiement a concerné l'intégralité des lycées (130), 122 collèges et 118 écoles. Ce déploiement progressif et accompagné s'est structuré autour de l'organisation de huit séminaires de présentation générale de l'outil (avril 2019), des formations utilisateurs (mai-juin 2019) et de formations aux usages pédagogiques de l'ENT (proposées par les autorités académiques). Au total, 123 jours de formation ont été dispensés, à destination de plus de 2 000 personnes.

**11 nouveaux projets numériques ont été déployés dans les lycées** afin de développer les usages pédagogiques innovants (tablettes et chariots mobiles, casques de réalité virtuelle, dalles numériques interactives, aménagements de nouveaux espaces numériques pédagogiques, captation vidéo pour la création de ressources numériques, équipements numériques pour des élèves à besoins pédagogiques spécifiques, robots pour les élèves empêchés...). Cette démarche a fait l'objet d'un accompagnement de proximité des communautés éducatives des lycées par le biais du dispositif de financement et d'accompagnement des projets numériques innovants des lycées. Elle a bénéficié d'un financement de la Région de plus de 200 000 euros.

**Evolutions des infrastructures systèmes et réseaux.** Les travaux de restructuration des réseaux informatiques se sont poursuivis en 2019. Ils ont permis de rendre les réseaux informatiques conformes aux normes en vigueur et capables d'évoluer en fonction des usages des EPLE. L'année 2019 a été marquée par la fin du raccordement au Très haut débit (THD) de tous les lycées publics éligibles à la fibre. Par ailleurs, des serveurs plus performants ont été installés afin d'assurer une haute disponibilité des systèmes dans les établissements publics locaux d'enseignement et de garantir la sécurité informatique. La mise en place d'un réseau indépendant pour connecter les lycées entre eux a progressé. La mise en place d'un outil de déploiement et d'administration de logiciels, initiée en 2019, est désormais pleinement utilisée. Différents outils de supervision ont été déployés afin de réaliser une exploitation plus efficiente et proactive des systèmes informatiques. Enfin, des connexions sécurisées (VPN) ont été implémentées afin que les agents puissent intervenir rapidement d'un établissement à un autre sans se déplacer, et pour permettre également aux personnels de direction des lycées de travailler à distance de façon sécurisée.

## GESTION DU PATRIMOINE ET INVESTISSEMENT DANS LES LYCÉES

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région, propriétaire, maître d'ouvrage et parfois prescripteur, est en pleine responsabilité pour cette compétence obligatoire, aux objectifs très ambitieux et caractérisée par un périmètre bâti volumineux et vieillissant. Tout en assurant la continuité et l'exécution des travaux inscrits aux différents programmes opérationnels : Programme pluriannuel d'investissement (PPI), grosses réparations (GREAL), accessibilité, sécurisation, Réparations courantes du propriétaire (RCP), l'année 2019 a porté sur l'engagement des nouvelles opérations de travaux prévues sur l'ensemble du territoire, en s'appuyant sur l'ensemble des leviers d'action en matière de gestion du patrimoine. Les investissements régionaux s'inscrivent dans la loi relative à la transition énergétique et sa déclinaison à l'échelle régionale : recherche de sobriété, efficacité et développement des énergies renouvelables. Par ailleurs, la mise en accessibilité des sites donne lieu à l'engagement effectif des travaux de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), dans un objectif d'accessibilité raisonnée et partagée. La sécurisation des établissements s'est poursuivie au profit des établissements déclarés prioritaires. Les dispositifs et les procédures mis en place pour la gestion des opérations de gros entretien continuent à être utilisés pour répondre aux urgences et aux interventions d'entretien du patrimoine et notamment pour garantir la sécurité des personnes et des biens.

### FAITS MARQUANTS

- Démarrage de nouvelles opérations de travaux au titre du Programme pluriannuel d'investissement (PPI) (ex : restructuration et extension des locaux ENIL BIO de Poligny (39) pour 8,25 millions d'euros)
- Lancement de neuf consultations pour la désignation des maîtres d'œuvre pour les nouvelles opérations PPI engagées (ex : modernisation du service hébergement du lycée Abbans à Baumes-les-Dames -25-)
- Six désignations de maître d'œuvre (ex : modernisation du service d'hébergement de La Prat's à Cluny -71-)
- Engagement de nouvelles opérations de travaux du PPI 2016-2021 sur l'ensemble du territoire et désignation de mandataires sur sept grosses opérations PPI
- Neuf inaugurations d'opérations honorées (ex : restructuration des services de restauration et d'hébergement du lycée Germaine Tillion à Montbéliard (25) pour 16,15 millions d'euros)
- Deux poses de première pierre en présence du vice-président pour les opérations suivantes : restauration de l'internat et de la vie scolaire du lycée Duhamel à Dole (39) et reconstruction de l'externat du Lycée P. Bérégovoy à Nevers (58)
- Cinq visites de chantier réalisées par la présidente de Région ou par des élus (ex : restructuration du bâtiment Boichut au lycée Fertet de Gray -70-)
- Nouvelles opérations de mise en accessibilité sur l'ensemble du territoire dès 2019-2020 suite à l'adoption de la feuille de route handicap 2019-2021

**93,24** millions d'euros mandatés en 2019 en investissement sur une enveloppe de 98,63 millions d'euros dont 50,24 millions d'euros pour le PPI, 29,24 millions d'euros pour le GREAL, 6,06 millions d'euros pour les CFA et IFSI, 4,23 millions d'euros pour la RCP, 1,74 million d'euros pour la sécurisation, 1,55 million d'euros pour l'accessibilité

**30** grosses opérations de travaux PPI en cours confiées à des mandataires (18 à des SEM, 12 à une SPL) pour un montant global de 138 millions d'euros

**21** opérations inscrites au PPI de travaux réceptionnées et mises en service des locaux en 2019 pour un montant global TDC de 63,680 millions d'euros

**968** accords-cadres notifiés à 240 entreprises titulaires de marchés, soit 1 700 marchés à bons de commande « études » pour un montant de 8,5 millions d'euros ; 1 900 marchés à bons de commande « travaux » pour un montant de 24,8 millions d'euros, 169 marchés subséquents pour un montant de 9,574 million d'euros, 74 marchés à procédure adaptée d'un montant de 5,39 millions d'euros soit au total 3 813 marchés pour un montant total attribué de 47,94 million d'euros

**15** études d'opportunité réalisées sur le potentiel solaire photovoltaïque en toiture de 15 lycées

**5** projets de mise en place de chaufferies bois finalisés en 2019 pour un montant de 7,5 millions d'euros

**48** sites raccordés aux réseaux de chaleur vertueux

Rédaction de **10** atlas des relevés des installations techniques des établissements

**131** établissements totalement équipés en 2019 d'alarmes spécifiques de confinement risque attentat

**57** sites classés prioritaires dont 6 en travaux et 35 sites en cours d'études en 2019

**8** établissements rendus totalement accessibles, 61 en cours d'étude et 16 en phase travaux pour un montant de travaux de 26,5 millions d'euros

**Investissements dans les lycées.** L'année 2019 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des outils de programmation, de gestion et de conduite d'opérations nécessaires à la réalisation de la stratégie d'investissement. Des schémas directeurs ont été initiés pour structurer des éléments de diagnostics (territoriaux, économiques, démographiques et techniques), proposer une évolution potentielle du site et prioriser les interventions nécessaires. En 2019, **5 schémas directeurs** ont été initiés ou attribués préalablement à la programmation pluriannuelle des opérations d'investissement (ex : modernisation du lycée Bérégovoy à Fourchambault -58-, restructuration des bâtiments de l'internat du lycée Alexandre Dumaine à Mâcon -71-). **7 revues de projet** ont été réalisées (ex : lycée Colomb à Lure -70-, transfert des ateliers du site Bartholdi, lycée Pergaud à Besançon -25-...). **6 revues de programme** ont permis de valider entre autres les

opérations PPI suivantes : création d'un espace pédagogique de vinification au lycée agricole à Cosne-sur-Loire (58), amélioration thermique de bâtiment au lycée Raoul Follereau à Belfort (90). La politique de gros entretien (29,5 millions d'euros mandaté en 2019) et les outils mis en place ont permis une réactivité maximale avec une gestion directe via les marchés/accords-cadres ou les subventions. Enfin, un premier bilan des accords-cadres a été initié fin 2019 afin de proposer des éventuels ajustements et préparer les nouvelles procédures à mettre en œuvre.

#### Poursuite de la mise en accessibilité des lycées.

Dans le cadre de la feuille de route handicap 2019-2021 adoptée le 27 juin 2019, la mise en accessibilité des sites s'est poursuivie en 2019. Huit lycées sur 130 ont vu leurs travaux se terminer en 2019, leur permettant d'être en conformité avec la réglementation et accessibles. Les études et les travaux se sont poursuivis sur plusieurs EPLE. Fin 2019, les travaux réalisés depuis 2015 auront engendré 26,5 millions d'euros de mandatements tous programmes budgétaires confondus.

#### Poursuite du plan de sécurisation des sites.

L'année 2019 a permis de débiter les études et les travaux de mise en sécurisation totale des sites prioritaires. En 2019, **52 sites** ont été définis comme « prioritaires » et **6 sites ont fait l'objet de travaux** et peuvent être considérés comme sécurisés. Fin 2019, des travaux s'engageaient dans trois sites et des études étaient en cours sur environ 35 sites. **8 diagnostics** de sûreté restaient en attente fin 2019. Le coût de la réalisation de l'ensemble des travaux pour la sécurisation des sites des 130 EPLE régionaux et de 220 sites (1 400 bâtiments) peut être estimé, à ce jour, à **23 millions** d'euros.



**RÉCEPTION DE L'OPÉRATION PPI LIÉE À LA RESTRUCTURATION DES SERVICES DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT DU LYCÉE POLYVALENT GERMAINE TILLION À MONTBÉLIARD -25- (16,15 MILLIONS D'EUROS).**

Les lycées « Viette » et « Grand-Chénois » ont fusionné en septembre 2016 pour devenir le lycée Germaine Tillion. Le projet visait à restructurer le service de restauration sur un site unique, afin d'achever le regroupement du service d'hébergement et de restauration des deux établissements, sans création de surfaces viabilisées nouvelles. Cette restructuration permet d'offrir une nouvelle organisation des locaux conforme aux attentes des occupants. Elle répond également aux exigences d'accessibilité, de sécurité incendie, et d'amélioration des performances énergétiques.



Avant travaux



Après travaux

# D. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION



## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La politique volontariste d'Enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI) s'inscrit dans les priorités du schéma régional, d'ESRI BFC 2019-2021 adopté le 11 octobre 2019. Cette politique est mise en œuvre en concertation avec l'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC), partenaire essentiel, et ses membres, l'Etat, le CROUS, le pavillon des sciences de Bourgogne-Franche-Comté, SAYENS, FC'INNOV, et DECA-BFC, parmi d'autres. Il s'agit notamment de :

- pousser la recherche vers une plus grande visibilité au plan européen et international et un meilleur bénéfice pour la Région au plan socio-économique ;
- renforcer l'attractivité et l'excellence de l'offre de formation supérieure en encourageant la réussite des études, la qualité de vie des étudiants et la mobilité internationale des jeunes ;
- sensibiliser le grand public, en particulier les jeunes, aux grands enjeux de la science, au potentiel des filières scientifiques supérieures en termes d'insertion professionnelle, ainsi qu'aux atouts présents en région ;
- renforcer les sites territorialisés de proximité, afin d'encourager la coopération entre les pôles urbains de l'arc métropolitain conformément à la trajectoire du SRADDET ;
- déterminer une trajectoire de gouvernance susceptible de permettre à la Région d'exercer son chef de filât en matière d'ESRI.

En outre, les premières opérations retenues dans les contrats de développement métropolitain ont été accompagnées.

## FAITS MARQUANTS

■ Premier forum régional de la Culture scientifique, technique et industriel (CSTI) avec le lancement de la plateforme régionale ECHOSCIENCES, 20 novembre

■ Adoption du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation Bourgogne-Franche-Comté 2019-2021 (SRESRI), 11 octobre

■ Adoption des règlements intérieurs « transfert de technologie » à l'échelle de la région et évolution des règlements des appels à projet « recherche » prenant en compte le retour d'expérience du terrain

■ Adoption de la convention de maîtrise d'ouvrage éco-campus nord Franche-Comté Etat-Région et des conventions relatives à la construction du bâtiment énergie sous maîtrise d'ouvrage régionale

■ Réunions de concertation liées à la mobilité internationale avec les référents au sein des établissements

## CHIFFRES CLÉS

**2 631** étudiants, lycéens, apprentis et jeunes demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une bourse de mobilité internationale

Plus de **17,54** millions d'euros consacrés à l'amélioration du patrimoine universitaire, à l'optimisation des conditions de vie étudiante et à la réussite des études

**258** dossiers de recherche soutenus pour un total de 15,75 millions d'euros, dont 4,7 millions d'euros consacrés à l'I-SITE BFC, 28 thèses et 28 post-docs financés

**10** projets de recherche collaborative avec des entreprises dans le cadre du fonds régional d'investissement, 29 projets de maturation et 24 projets d'incubations de startup / développement d'entreprises innovantes accompagnés

**90** participants au 1<sup>er</sup> forum régional de la CSTI





## ADOPTION DU SCHEMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI) BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ 2019-2021

L'élaboration du SRESRI, initiée en 2018 avec les partenaires, a débouché sur un schéma comportant cinq axes majeurs (dynamiques de sites ESRI, attractivité du territoire en matière de recherche, transfert de technologie, culture scientifique / technique / industrielle, et ouverture au-delà du périmètre régional), l'UBFC jouant un rôle majeur dans la dynamique. Ces axes sont déclinés en 15 orientations opérationnelles qui couvrent la chaîne de valeur allant de l'idée dans le laboratoire, au transfert des résultats qui en sont issus vers la sphère socioéconomique. Deux défis ont été tout particulièrement mis en exergue : le transfert de technologie, sur la base d'une étude du paysage régional réalisée en 2017 par la Région, en association avec la délégation régionale à la recherche et à la technologie, et la coordination des efforts et synergies au travers d'une gouvernance du SRESRI visant pour la Région à exercer son chef de filât, comme stipulé par la loi MAPTAM.

**Evolution des règlements d'appels à projets liés à la politique régionale de recherche.** Les sept dispositifs de recherche ont été adaptés pour mieux prendre en compte le retour d'expérience. La sélection des dossiers s'est faite en deux volets : 1) l'aide aux projets de l'ISITE Bourgogne-Franche-Comté et 2) le soutien à l'attractivité des sites ESR de Bourgogne-Franche-Comté. Le soutien aux trois axes de l'ISITE Bourgogne-Franche-Comté est fondamental pour la visibilité à l'international de la recherche d'excellence de la région. Concernant le volet territorial, l'ensemble des colloques scientifiques et mobilités entrantes/sortantes proposés ont été retenus, ainsi qu'une majorité des accompagnements de nouvelles équipes de recherche. La stratégie des établissements a été prise en compte pour les autres dispositifs (envergure, amorçage, contrats doctoraux, équipements), dans le respect d'un équilibre à la fois territorial et en termes de disciplines, et avec une prise en compte des engagements au titre du Contrat de plan Etat-Région (CPER).

**Adoption de la politique régionale de transfert de technologie à l'échelle de la région.** Les règlements d'intervention liés à la politique régionale de transfert de technologie ont été adoptés. Ils sont au nombre de quatre :

1. sensibilisation, détection et maturation, pour faire émerger des projets et arriver à une meilleure coordination des acteurs ;
2. itinéraire chercheurs entrepreneurs, dispositif coordonné avec l'UBFC pour financer, durant un doctorat ou post-doctorat, un parcours à double compétence recherche et entrepreneuriat / management ;
3. incubation, pour accompagner des porteurs de projets issus de ou en lien avec la recherche ;
4. accompagnement d'axes de développement issus de la recherche en lien avec les plateformes, pour structurer une offre de transfert de technologie vers les entreprises.

**Lancement de la première tranche de construction du bâtiment énergie dans le cadre de l'éco-campus Nord Franche-Comté (NFC).** L'éco-campus NFC, retenu au CPER et mobilisant également des crédits FEDER, représente un modèle national de transformation d'un campus universitaire dans le champ de l'énergie et de la mobilité. Il est le fruit d'un partenariat entre la Région, la préfecture de Région, le département du Territoire de Belfort, le Grand Belfort, l'UFC et l'UTBM. Le volet belfortain vise à recentrer sur trois sites universitaires cinq sites dispersés. Il comprend la construction d'un bâtiment à énergie positive sous maîtrise d'ouvrage Région.

**Démarrage des premières opérations immobilières dans le cadre des contrats de développement métropolitains.** Les premières opérations du contrat avec Grand Besançon Métropole ont démarré. Les études dans le cadre du schéma d'aménagement de la Bouloie et de la bibliothèque universitaire (BU) ont été lancées. Le projet de la Bouloie a pour but de :

- rénover l'immobilier en intégrant l'enjeu de la transition énergétique ;
- proposer aux étudiants des lieux « hybrides » où travailler, se nourrir et se divertir ;
- favoriser les mobilités alternatives à la voiture. Quant à la BU, elle est ancrée au centre-ville, au cœur de la future cité des savoirs et de l'innovation, plus précisément la grande bibliothèque aux côtés d'une médiathèque d'agglomération. L'installation du siège du CROUS dans un bâtiment contigu au siège de l'UBFC, a également pu être réalisée.



## PREMIER FORUM RÉGIONAL DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE (CSTI)

Organisé par la Région et les partenaires régionaux de la CSTI le 19 novembre au conseil régional, il a accueilli 90 participants (collectivités, universités, organismes de recherche, associations, sociétés savantes, musées, écomusées, musées de société, académies, réseaux d'éducation, Etat...). Il s'agissait de faire connaître le rôle et les actions de la Région en matière de CSTI, apporter une réponse aux axes de travail communs de la stratégie nationale de CSTI et du SRESRI Bourgogne-Franche-Comté 2019-2021, et promouvoir et lancer le déploiement de la plateforme échosciences en Bourgogne-Franche-Comté. Le programme combinait présentations, tables rondes et ateliers.



# E. FONDS EUROPÉENS, COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RAYONNEMENT RÉGIONAL



## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région a poursuivi en 2019 ses efforts pour mobiliser davantage les fonds européens afin d'accompagner les projets de développement du territoire et d'accélérer les transitions numériques et écologiques. L'année a été marquée par l'intensification de la préparation des programmes post-2020. En tant qu'autorité de gestion des fonds européens, la collectivité porte une attention constante à la consommation des fonds. Par ailleurs, la Région poursuit l'animation régionale de la politique internationale et s'est dotée en 2019 d'une « feuille de route » sur l'international. Outre sa coopération renforcée avec la Suisse, la collectivité s'est fortement impliquée en 2019 dans le cadre du partenariat avec les régions partenaires de la macro-région SUERA (espace alpin), pour préparer la présidence française en 2020.

## FAITS MARQUANTS

- Séminaire de capitalisation et de concertation sur le programme Interreg France-Suisse, 150 participants, 24 septembre
- Mobilisation des élus régionaux et européens sur l'avenir de la PAC, en octobre et lors d'un déplacement à Bruxelles avec la présidente de Région, 6-7 novembre
- Assises régionales de la coopération et de la solidarité internationales sur le thème du changement climatique, environ 150 participants, 2 décembre
- 4 ateliers thématiques plurifonds et pluriprogrammes de concertation pour l'élaboration des programmes 2021-2027 et la contribution au plan stratégique national du FEADER, 250 participants, octobre
- Construction de la feuille de route internationale, document-guide réaffirmant l'engagement de la Région en faveur de l'action internationale et ses différentes déclinaisons concrètes, fin 2019

## CHIFFRES CLÉS

Programmes opérationnels FEDER-FSE :

**161** opérations représentant 32,09 millions d'euros de FEDER-FSE engagés sur le Programme opérationnel (PO) Bourgogne ; 91 opérations représentant 17,99 millions d'euros FEDER-FSE pour le PO Franche-Comté

Programmes de développement rural (PDR) FEADER :

**729** opérations représentant 49,84 millions d'euros de FEADER sur le PDR Franche-Comté ; 1 114 opérations représentant 80,92 millions d'euros engagés sur le PDR Bourgogne

Programme de Coopération Interreg France-Suisse :

**23** opérations représentant 10,85 millions d'euros FEDER

**163** projets de solidarité et de coopération internationale soutenus, pour un montant global de 815 000 d'euros

## FONDS EUROPÉENS

L'année 2019 a vu **une amélioration nette du rythme de programmation** pour l'ensemble des programmes européens de la Région (voir chiffres clés). Les programmes et maquettes ont été modifiés pour répondre au mieux aux besoins du territoire et au vivier de projets. L'externalisation des paiements pour les programmes FEDER-FSE a été systématisée. Cette année a également été fortement marquée par les **contrôles de l'autorité d'audit**, avec 60 dossiers concernés à l'échelle des trois programmes (soit 68,94 millions d'euros de dépenses contrôlées).

Le travail de **préparation des programmes post-2020** s'est pleinement engagé sur l'année 2019 : réunions avec les directions opérationnelles et instances de concertation partenariales ont permis d'aboutir à la rédaction des versions 0 des documents de programmation. Quatre ateliers thématiques plurifonds et pluriprogrammes de concertation ont réuni environ 250 participants en octobre 2019 pour l'élaboration des programmes 2021-2027 et la contribution au plan stratégique national du FEADER. Le diagnostic FEADER spécifique à la région Bourgogne-Franche-Comté a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique national.



## SOUTIEN DES FONDS EUROPÉENS À LA CRÉATION D'UNE OFFRE DE MÉDIATION NUMÉRIQUE POUR LA RÉOUVERTURE DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS ET D'ARCHÉOLOGIE DE BESANÇON



Après quatre années de travaux de rénovation, le musée des beaux-arts de Besançon a rouvert ses portes aux publics fin 2018. Le musée propose désormais à ses visiteurs de nouveaux outils numériques : écrans d'affichage dynamique à l'accueil, bornes tactiles fixes pour enrichir la visite et compagnon de visite numérique. Ce dernier outil, gratuit, aidera les visiteurs à se repérer, apportera des contenus supplémentaires sur les œuvres exposées, offrira des traductions et servira de dispositif de compensation aux visiteurs déficients. Courant 2019, le musée a créé deux explorateurs de collection sur tablettes tactiles intuitives permettant de se familiariser avec la richesse des œuvres et des objets conservés. Ce projet a bénéficié de 157 082 euros de FEDER pour un montant éligible de 268 840 euros.

## COOPÉRATION INTERNATIONALE

**Finalisation de la feuille de route sur l'international.** Ce document-guide réaffirme l'engagement de la Région en faveur de l'action internationale et ses différentes déclinaisons concrètes. Il a été élaboré dans un cadre partenarial (comité de pilotage « International ») et s'accompagne d'une brochure de synthèse à destination plus grand public.

La collectivité s'est fortement impliquée tout au long de l'année dans la **préparation de la présidence Française de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine, la (SUERA)**, prévue en 2020, et orientée sur les domaines suivants : mobilisation des jeunes de l'espace alpin, tourisme, transition énergétique... Cette implication s'est notamment traduite par la participation de la présidente de Région au forum annuel de la SUERA à Milan (novembre), aux côtés des Régions PACA et AURA et de l'agence nationale de la cohésion des territoires, quatorze de la présidence française.

Enfin, la Région a contribué à la **poursuite de la coopération franco-suisse à travers son investissement dans la Conférence transjurassienne (CTJ)** aux côtés de l'Etat français et des quatre cantons Suisses de l'Arc jurassien. Sont à noter en 2019 : l'implication renforcée des territoires frontaliers français, des travaux thématiques dans le domaine de l'eau et du tourisme, et la mobilisation pour le maintien du niveau de desserte de la ligne TGV Lyria, relayée au niveau national dans le cadre du dialogue transfrontalier entre états.



## SÉMINAIRE DE CAPITALISATION ET DE CONCERTATION SUR LE PROGRAMME INTERREG FRANCE-SUISSE



Le mardi 24 septembre, 120 partenaires du programme de coopération Interreg FranceSuisse se sont réunis à Besançon dans le cadre de la préparation de la prochaine période de programmation 2021-2027. Au programme : tables rondes, échanges, présentation des cadres réglementaires sur les deux territoires et des premières orientations stratégiques...

Cette journée a permis aux différents partenaires et acteurs de revenir sur des questions essentielles durant les tables rondes de la matinée : Comment capitaliser sur les bonnes pratiques d'Interreg France-Suisse 2014-2020 ? Quels enjeux pour le territoire franco-suisse pour la période 2021-2027 ?

Une démonstration du projet « serious game appliqué à la santé au travail » (prévention ludique et technologique pour la prévention des Troubles musculo-squelettiques -TMS-) s'inscrivant dans le développement des innovations a également été organisée.

Le séminaire a permis aux acteurs d'échanger sur les premières orientations stratégiques d'Interreg VI 2021-2027. Les retours d'expérience et échanges sur les clés du succès d'un projet franco-suisse, à travers notamment des témoignages de porteurs, a donné la possibilité aux acteurs et partenaires de se concerter et hiérarchiser les différentes priorités du futur programme.

Une belle réussite pour les territoires français et suisse qui s'inscrivent dans une véritable démarche de collaboration et de coopération transfrontalière européenne depuis presque 30 ans !

# III. METTRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE AU CŒUR DE L'ACTION RÉGIONALE



Les canicules des étés 2018 et 2019 ont impacté la vie quotidienne des citoyens et de l'ensemble des acteurs économiques de la région, rendant les transitions écologique et énergétique plus urgentes. La Région a choisi de faire de ces transitions un axe fort des politiques publiques régionales. De par ses compétences, elle dispose en effet d'importants leviers d'action pour poursuivre et intensifier les évolutions nécessaires et souhaitables.

Cette volonté se transcrit notamment au travers du développement des énergies renouvelables et de la mise en œuvre d'une politique publique ambitieuse en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments. Elle se traduit également par une action déterminée pour conforter le transport ferroviaire et encourager le développement des mobilités alternatives.

En 2019, la Région a aussi porté et animé des politiques d'intervention pour réduire les consommations d'énergies fossiles et réduire l'empreinte carbone. Par ailleurs, l'approbation du « plan déchets » (PRPGD) a marqué la fin de la prise en main d'une nouvelle compétence issue de la loi NOTRe et le démarrage d'une dynamique en faveur d'une diminution forte de la production de déchets (pour tous les acteurs) et d'une sobriété de consommation des ressources primaires.

Les enjeux de la transition ont également été déclinés au niveau territorial, avec notamment l'aboutissement des 35 contrats cap territoire (plus de 20 millions d'euros engagés).

Enfin, la Région a poursuivi son engagement en faveur de la préservation, de la restauration et de la valorisation des milieux naturels et de la biodiversité. Cette préoccupation est également centrale dans l'intervention de la collectivité auprès des parcs naturels régionaux et des massifs montagneux présents sur son territoire.

## A. ÉNERGIE POSITIVE, BIODIVERSITÉ, ZÉRO DÉCHET ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE



### VERS UNE RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE

#### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région, qui a vu son rôle affirmé et renforcé en matière de transition énergétique par la loi, a fait de ce sujet l'une des trois priorités de sa stratégie de mandat 2016-2021. Une stratégie opérationnelle a été adoptée pour 2018-2021, afin de faire du changement climatique une matrice des politiques publiques régionales. En 2019, la transition énergétique et écologique a été au cœur des priorités budgétaires de la Région, avec une priorité accordée aux sujets suivants : l'agriculture et la gestion forestière, l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables, les mobilités, l'éducation et la formation tout au long de la vie, la préservation et la restauration de la biodiversité.

## FAITS MARQUANTS

- **Vote de la feuille de route régionale** sur les matériaux biosourcés pour la construction, décembre
- **Création d'une caisse d'avance de subvention** pour les travaux de réhabilitation énergétiques des maisons des particuliers
- **Signature de la convention** avec la communauté de communes Haut-Jura Arcade dédiée à Effilogis-maisons individuelles, 27 août
- **Conférence des financeurs** de la transition énergétique, 13 novembre
- **Première année de l'animation EnR citoyennes** : programme étincelles ; première édition du concours « POTES en herbe » ; 7ème rencontre de l'hydroélectricité, 15 novembre
- **9èmes rencontres nationales « énergie et territoires ruraux**, vers des territoires à énergie positive », 25-26-27 septembre à Clamecy (58)

## CHIFFRES CLÉS

**1 655** logements sociaux rénovés BBC soutenus ; 11,9 millions d'euros d'aides Effilogis engagées

Plus de **1800** logements économes accompagnés (bailleurs sociaux et collectivités) et une centaine de demandes d'aides traitées sur des projets tertiaires

**2,35** millions d'euros d'aides engagées : financement d'installations EnR ; 45 dossiers

**2** millions d'euros engagés pour le fonds d'avance régional dédié au public précaire

**2 330** tonnes de CO<sub>2</sub> évitées ; 3660 tonnes équivalent pétroles (TEP) substituées

**17 800** personnes conseillées par les espaces conseil FAIRE ; 723 audits pour les particuliers aidés

**33** dispositifs d'aide régionaux aux bâtiments sont désormais éco-conditionnalisés



Afin de faciliter le passage à l'acte pour les ménages, la Région a également souhaité développer de **nouveaux outils financiers d'avance et de préfinancement**. La « caisse d'avance régionale des subventions Effilogis » permet d'avancer l'équivalent de l'ensemble des subventions directes mobilisées. Des dispositifs locaux permettent de préfinancer l'intégralité des travaux BBC, avec un règlement direct aux entreprises. Les frais de gestion sont pris en charge intégralement par la Région dans le cadre d'un marché de service notifié en octobre 2019.

Pour aller plus loin dans l'exemplarité au bénéfice de l'économie régionale, les champs innovants des **constructions de Bâtiments à énergie positive** (BEPOS) et la mobilisation des **matériaux biosourcés** ont été renforcés. La montée en compétences BBC des professionnels est désormais coordonnée par le nouveau centre de ressources bâtiments : pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté, issu de la fusion au 1<sup>er</sup> juillet 2019 des deux structures des anciennes régions Bourgogne et Franche-Comté.

Concernant **l'efficacité énergétique et les bâtiments**, la promotion des rénovations basse consommation énergétique (BBC) pour tous et la résorption de la précarité énergétique de la population constituent des priorités de la Région. La politique efficacité énergétique et bâtiment accompagne les maîtres d'ouvrage (bailleurs sociaux, collectivités et particuliers) dans leur projet de rénovation énergétique. Le service Effilogis-maison individuelle (ex SPEE) offre un parcours de rénovation pour les particuliers, aux côtés de « territoires moteurs », engagés avec la Région via une expérimentation sur trois années. 2019 a été l'année d'engagement des premières subventions aux territoires : communauté de communes Haut-Jura Arcade, Pays de Montbéliard agglomération et Dijon métropole.

En matière de **production d'énergie renouvelable**, en 2019 la Région a mis en œuvre plusieurs des préconisations issues de la réflexion menée en 2018 sur les outils régionaux de développement des Énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) : renforcement du réseau des animateurs Énergies renouvelables (EnR), animation de l'écosystème local des énergies citoyennes (et publiques), signature d'une convention avec l'alliance des syndicats d'énergie et lancement d'une étude de préfiguration d'un fonds régional d'investissement dédié aux EnR. Par ailleurs, 2019 a vu le **démarrage de l'animation « EnR citoyennes » : programme étincelles**. Suite à un appel à projets, Coopawatt a été retenu pour l'animation régionale dédiée au développement des EnR citoyennes. Depuis fin 2018, Coopawatt est chargé de sensibiliser, d'accompagner et d'animer l'écosystème local (associations et sociétés citoyennes, collectivités et leurs groupements, entreprises publiques locales comme les SEM...).

Enfin, la démarche de **gestion de la transition avec les POTES** (pionniers ordinaires de la transition écologique) s'est poursuivie cette année. Une première édition d'un jeu concours « POTES en herbe » a eu lieu sur la thématique suivante : « Imagine ton lycée de demain qui a réussi sa transition énergétique ». 16 lycées publics et privés se sont portés candidats (soit 270 lycéens). La plateforme web dédiée aux POTES a été mise en service en décembre 2019 pour favoriser les échanges au sein du réseau.

## IMPACT DES POLITIQUES RÉGIONALES SUR LE POUVOIR D'ACHAT



**Les aides Effilogis aux ménages très modestes pour la rénovation de leur logement BBC**, ainsi que celles dévolues à la rénovation du logement social, permettant une baisse des charges énergétiques, alimentent des gains de pouvoir d'achat réel pour les propriétaires et locataires concernés. La caisse d'avance et les dispositifs de préfinancement constituent quant à eux une aide à la trésorerie appréciable pour les ménages les plus modestes.



## CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU 13 NOVEMBRE

Concernant la table ronde sur les énergies renouvelables, l'enjeu de la conférence des financeurs était la relocalisation de l'économie des projets et l'implication des collectivités et citoyens. Elle a permis de mobiliser les acteurs pour construire les outils financiers adaptés au contexte de l'écosystème régional (SEM, sociétés coopératives...). L'utilité d'un fonds régional d'investissement a été confirmée par les intervenants et participants à la conférence. Cet événement a marqué le point de départ d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un fonds d'investissement dédié aux EnR. Celui-ci investirait en fonds propres ou quasi-fonds propres dans les projets, dans l'objectif de promouvoir des projets de territoire.

## Participation et définition des actions et des opérations liées à la performance énergétique dans les lycées.

La Région intègre la performance énergétique dans les programmes de toutes ses opérations concernant la gestion du patrimoine régional des sites des lycées, en explorant tous les leviers d'actions : réduction des surfaces à chauffer, exigence d'un niveau de performance énergétique, développement de chaufferies bois, raccordement des établissements aux réseaux de chaleur urbains. Concernant les restructurations lourdes et les rénovations, l'atteinte des objectifs minimum de la démarche BBC réhabilitation est recherchée, en prenant également en compte l'usage spécifique du bâtiment. En 2019, plusieurs opérations d'envergure conduites par la Région dans les lycées répondent à ces objectifs :

- La poursuite de la rationalisation des surfaces bâties en fonction des besoins, afin de concourir à la réduction sensible des consommations d'énergie (ex : fermeture des sites Beaugard au lycée Lumière à Luxeuil-les-Bains -70-) ;
- La création de chaufferies biomasse, notamment en cas d'absence de réseau de chaleur urbain à proximité ou de vétusté des chaufferies existantes, lorsque des espaces suffisants sont disponibles et dans un souci de développer les filières locales ;
- La poursuite du plan de raccordement à des réseaux de chauffage urbain portant le nombre de sites raccordés à 43. De nombreuses réflexions ont été engagées en 2019 pour intégrer un maximum de connaissances des installations techniques des EPLE.
- L'intégration d'un objectif d'atteinte des performances Effinergie dans les opérations comportant des constructions neuves, privilégiant notamment la mise en œuvre de matériaux biosourcés.

## BIODIVERSITÉ, ZÉRO DÉCHET ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En matière de protection de la biodiversité et des milieux aquatiques, l'action régionale en 2019 a été guidée par les objectifs suivants : l'élaboration de la stratégie régionale biodiversité, la création et la réglementation des réserves naturelles régionales (18 en région), la création d'une agence régionale de la biodiversité en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB), et la poursuite des politiques en faveur de la trame verte et bleue (connaissance, diffusion, protection et réhabilitation des milieux naturels). Dans le domaine des déchets, l'objectif était la finalisation et l'adoption du plan régional de prévention et de gestion des déchets et l'élaboration de la feuille de route en faveur de l'économie circulaire. Enfin, la Région a poursuivi ses actions en faveur de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

## FAITS MARQUANTS

■ **Création de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB)** par arrêté préfectoral du 7 juin

■ **Remise du Prix Territoria** de bronze à la Région pour sa politique de soutien à la création de vergers de sauvegarde au Sénat, 13 novembre

■ **Adoption du plan régional de prévention et de gestion des déchets** à l'unanimité par l'assemblée plénière, 15 novembre



## CHIFFRES CLÉS

Appel à projets « Vergers de sauvegarde » :

**212** dossiers retenus pour un montant total d'aides de 497 060 euros, représentant 3 711 arbres fruitiers, 1 521 arbustes à petits fruits, 8,9 km de haies mellifères, 50 ruches et 159 nichoirs et hôtels à insectes

Appel à projets « Bocage » : **50** dossiers retenus pour un montant total d'aides de 359 860 euros représentant 49,8 km de haies champêtres, 16 km d'arbres alignés, 67 arbres isolés et 6 600 m<sup>2</sup> de bosquets

**2 000** réponses à la consultation sur la biodiversité réalisée en mai 2019 sur la plateforme citoyenne « je participe »

**7 685** enfants de toute la région ont bénéficié du dispositif classes environnement

**Création de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB).** Après l'approbation de ses statuts, l'ARB a été créée par arrêté préfectoral du 7 juin 2019. Son conseil d'administration a été installé le 8 juillet et a élu Stéphane Woynaroski, conseiller régional délégué, à sa présidence. La contribution statutaire annuelle de 150 000 euros a été attribuée sur un montant total de budget annuel de 320 000 euros. La Région a mis à disposition de l'ARB un agent pour assurer la direction par intérim de l'agence pour une période de sept mois dans l'attente du recrutement de son directeur, ainsi que des locaux et du matériel informatique.

**Politique en faveur des milieux aquatiques.** La politique de l'eau a pour objectif de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de démarches de gestion globale et concertée de la ressource en eau à l'échelle de bassins hydrographiques cohérent : animation (poste de chargé de mission), communication, lutte contre les pollutions diffuses (cimetières sans pesticides) et surtout travaux de restauration morphologique des cours d'eau (suppression ou aménagement d'ouvrages, reméandrage...). En 2019, l'accompagnement des territoires engagés dans des démarches contractuelles s'est poursuivi, avec le financement de 60 actions à hauteur de 780 000 euros. Les actions soutenues par la Région contribuent à la restauration de la trame bleue et s'intègrent dans le cadre législatif de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006. En 2019, un plan d'actions « eau et changement climatique » a été proposé en interne. L'objectif est de mieux prendre en compte les enjeux liés à l'eau dans un contexte de changement climatique.

**Appel à projets économie circulaire.** Dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'ADEME et plusieurs directions de la Région, un appel à projets a été lancé pour amorcer et accompagner des projets et actions en faveur du développement de l'économie circulaire en région. 71 projets ont été déposés, dans des domaines aussi divers que le recyclage des déchets du BTP, la création d'ateliers de transformation d'objets, le développement du vrac...

**Réserves naturelles régionales (RNR).** Outre le soutien aux gestionnaires des 18 RNR pour un montant total de subventions annuelles de 714 255 euros, le conseil régional a approuvé quatre plans de gestion 2019-2023 pour les RNR suivantes : Mardelles de Prémery (58), Loire bourguignonne (58), réseau de grottes à chauves-souris (25, 39 et 70) et tourbière de la Grande Pile (70). Une étude a également été lancée sur la faisabilité d'une extension du réseau de grottes à chauves-souris par la création de RNR sur le territoire bourguignon, ainsi qu'un plan d'actions de communication pour valoriser la politique et le réseau des RNR (création d'un espace internet dédié, campagne photographique, plaquettes de promotion).

**Éducation à l'environnement et au développement durable.** L'action de la Région s'articule autour de plusieurs axes. Le dispositif classes environnement qui permet de réduire pour chaque famille le coût des séjours de classes en centres agréés. En 2019, plus de 7 685 élèves ont bénéficié d'une aide de 45 euros, pour un budget de 368 775 euros. La Région soutient en outre le programme d'actions de plusieurs structures d'éducation à l'environnement : l'union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement, le réseau régional GRAINE, Alterre, France Nature Environnement, la maison de l'environnement, les quatre muséums de la région... Ces structures sensibilisent le grand public, les scolaires, les entreprises, par des temps d'information et d'échanges, accompagnent les territoires dans leurs projets de sensibilisation et de transition, réalisent des travaux de veille ou d'observation, etc.



## CONVENTION CADRE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'ACGLOMÉRATION DU GRAND CHALON

Par délibération du 18 octobre, la Région a conclu une convention cadre 2019-2021 avec la communauté d'agglomération du Grand Chalon pour la mise en œuvre d'un programme d'actions permettant de lutter contre les risques liés au ruissellement sur le territoire et a attribué à ce titre une aide globale de 300 000 euros sur la durée du programme. Les actions retenues sont des « solutions fondées sur la nature » qui visent à réduire les risques et les impacts du changement climatique (inondation / ruissellement) en créant ou recréant des zones végétalisées, des mares et zones humides, des linéaires de haies, qui retiennent et tamponnent les épisodes les plus intenses.

## B. VALORISATION ET DÉVELOPPEMENT DES PARCS ET MONTAGNES



### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région Bourgogne-Franche-Comté compte trois Parcs naturels régionaux (PNR), où la préservation de la biodiversité et des ressources est un enjeu capital : Haut-Jura, Morvan et Ballon des Vosges. Dans chacun d'eux, elle poursuit son soutien aux projets des parcs naturels régionaux. En 2019, elle a notamment accompagné la révision de la charte du Morvan et l'élaboration de celle du Doubs Horloger qui sera le quatrième PNR de la région. La région compte également trois massifs montagneux sur son territoire (Vosges, Jura et Massif Central pour la partie Morvan). Ils représentent 18 % de la population de la région et 28 % de sa superficie et revêtent des enjeux liés aux spécificités de ces territoires fragiles et emblématiques (agriculture, environnement, tourisme, attractivité...), notamment en matière de transitions énergétique et écologique.

### CHIFFRES CLÉS

Les massifs montagneux représentent **18 %** de la population régionale en Bourgogne-Franche-Comté et 28 % de sa superficie

**2** enquêtes publiques menées pour le projet de création du parc naturel régional Doubs Horloger du 21 octobre au 21 novembre 2019 et pour le renouvellement de la labellisation et de la charte du parc naturel du Morvan, du 9 mai au 12 juin

**1** feuille de route montagne élaborée pour renforcer l'intervention de la collectivité sur ces trois massifs

**Poursuite des procédures relatives à l'établissement des chartes en vue du classement de deux parcs naturels régionaux.** Deux enquêtes publiques, étape majeure de la procédure, ont eu lieu en 2019. Concernant le **parc naturel du Morvan**, l'enquête publique ouverte du 9 mai au 23 juin sur le territoire des 137 communes du périmètre de classement d'étude, a porté sur la révision de la charte dans le cadre du renouvellement de son classement. Le projet de charte révisé 2020-2035 a été adopté par le comité syndical du parc fin juin 2019.

Concernant le **projet de création du parc naturel régional du Doubs Horloger**, l'enquête publique a eu lieu du 21 octobre au 21 novembre 2019 sur le territoire des 95 communes du périmètre de classement d'étude. Les avis, observations du public et le rapport de la commission d'enquête ont permis de finaliser les projets de charte. Suite à ces enquêtes, les procédures se poursuivront, après approbation en 2020 par le ou les départements, communes et intercommunalités concernés, par l'approbation par le conseil régional de la charte des deux PNR et l'établissement de la liste des communes pour lesquelles il demandera le classement (demandes ensuite transmises au préfet de Région, puis au ministre chargé de l'environnement). Chaque charte sera adoptée par décret portant classement ou renouvellement du classement en parc naturel régional pour une durée de quinze ans. La région comptera à terme quatre parcs naturels régionaux qui s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable fondé sur la protection et de la valorisation de leur patrimoine naturel, culturel et humain et traduit dans leur charte.



**Elaboration d'une feuille de route montagne pour renforcer l'intervention de la collectivité sur les trois massifs du territoire** (Vosges, Jura et Massif Central pour la partie Morvan). Dans le cadre de la «loi montagne», chacun de ces massifs s'est doté d'un schéma de massif, stratégie de long terme dont les orientations sont déclinées dans les Contrats de plan interrégionaux Etat Régions (CPIER) et les axes interrégionaux des PO FEDER. L'année 2019 a permis d'initier des

travaux pour renforcer l'intervention régionale sur les territoires de montagne, qui se sont traduits par l'élaboration d'une feuille de route « renforcement de la politique montagne ». Celle-ci s'articule autour de deux démarches concomitantes : la dynamisation de la fin de programmation 2014-2020 et la préparation active et concertée des CPIER / FEDER interrégionaux 2021-2027 Vosges, Jura et Massif Central.

## C. TRANSPORTS ET MOBILITÉS



### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En matière de transports, la collectivité poursuit son action pour conforter le transport ferroviaire à l'échelle de la région, par un engagement sans précédent sur les infrastructures ferroviaires. Elle intervient également pour renouveler et adapter le matériel roulant aux besoins et aux attentes des usagers. Par ailleurs, elle poursuit son action pour : améliorer les infrastructures routières, asseoir une stratégie aéroportuaire à la nouvelle échelle régionale, poursuivre les aménagements fluviaux et portuaires et encourager le développement des mobilités alternatives. En matière de mobilités, la Région est engagée pour : unifier le réseau de transport régional en réussissant le transfert de compétences des Départements vers la Région, définir une politique des transports fondée sur l'intermodalité et l'innovation, consolider et harmoniser la gratuité des transports scolaires avant la fin du mandat.

### INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

#### FAITS MARQUANTS

- Acquisition de rames Régiolis en remplacement des rames Corail sur l'axe Paris-Dijon-Lyon
- Travaux de modernisation de la ligne des hirondelles
- Poursuite des aménagements à 2x2 voies de la Route centre-Europe Atlantique (RCEA)
- Poursuite de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des gares et points d'arrêts routiers et du programme de rénovation / valorisation dans les gares
- Déploiement d'abris à vélo sécurisés dans les gares ferroviaires

#### CHIFFRES CLÉS

- 207** millions d'euros pour l'acquisition de rames Régiolis (réalisation 2019 à hauteur de 42 millions d'euros)
- 4,7** millions d'euros investis pour des travaux de modernisation de la ligne des hirondelles (réalisation de 940 000 euros)
- 73 %** (soit 112 km) de la RCEA à 2x2 voies côté Saône-et-Loire (50 % en 2014)
- 7,75** millions d'euros : investissement pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des gares et des arrêts routiers et 2,7 millions d'euros de travaux de rénovations dans 18 gares
- 350 000** euros d'investissement en 2019 pour les abris à vélos sécurisés



**Acquisition de rames Régiolis en remplacement des rames Corail sur l'axe Paris-Dijon-Lyon.** Le renouvellement du matériel roulant affecté aux TER est l'une des compétences de la Région. Sur l'axe Paris / Sens / Migennes / Dijon / Chalon / Mâcon / Lyon, un des axes majeurs du TER Bourgogne Franche-Comté, le matériel utilisé (voitures Corail rénovées) nécessite d'être remplacé. La décision d'acquérir des automotrices modernes de type Régiolis pour les remplacer permettra également une meilleure accessibilité et un meilleur échange des voyageurs en station, facteur d'accroissement de la régularité. Sa construction bénéficiera en outre à l'emploi régional (trois usines Alstom localisées en Bourgogne-Franche-Comté). Leur livraison est attendue entre l'automne 2021 et l'automne 2022.

**Travaux de modernisation de la ligne des hirondelles.** Les voies ferrées secondaires françaises ont des composants souvent anciens, et en l'absence de modernisation, elles risquent la fermeture. Bien que propriétés de SNCF Réseau et donc de l'Etat, la Région est amenée à cofinancer des travaux si elle souhaite les maintenir en service. C'est dans cette démarche que des travaux ont été réalisés pour la voie ferrée Andelot / Champagnole / Morez / Saint-Claude, permettant de maintenir en service cette voie ferrée desservant le Haut-Jura.

#### **Poursuite des aménagements à 2x2 voies de la RCEA.**

La phase 1 a pris fin avec la mise en service définitive des trois sections Gévelard-Palings, Paray-Charolles et Prissé-Charnay. La phase 2 a été lancée avec les opérations à La Chapelle-de-Mont-de-France.

#### **Mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des gares et points d'arrêts routiers**

dans le cadre du Schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée (SDA Ad'AP) et **renovation-valorisation des gares**. Ont été lancés : la phase 1 des travaux pour la mise en accessibilité des quais de la gare de Cosne-sur-Loire et les travaux des bâtiments voyageurs des gares de Tournus, Saint-Jean-de-Losne et Mouchard. Les travaux de mise en accessibilité des quais des gares de Dole, Lons-le-Saunier et Belfort.

Les travaux dans les gares se sont poursuivis : rénovations de façades, couvertures, menuiseries et valorisation à Auxerre, Dijon et Saulieu.

#### **Déploiement d'abris à vélo sécurisés dans les gares ferroviaires.**

Mise en service de neuf abris vélos en 2019 en gares, pour un total de 157 places créées. Les abris vélos sont sécurisés (clos et couverts), autonomes en énergie (alimentation par panneaux photovoltaïques), à des tarifs très attractifs. Ils rencontrent un vif succès dans les gares très fréquentées.

## MOBILITÉS DU QUOTIDIEN

### FAITS MARQUANTS

- **Réouverture de la ligne ferroviaire Belfort-Delle-La Suisse** accompagnée d'une tarification transfrontalière pour les abonnés et les usagers occasionnels
- **Généralisation de la gratuité des transports scolaires** aux territoires de la Nièvre et de l'Yonne pour les élèves ayants droits à partir de la rentrée de septembre 2019 et déploiement d'une carte billettique sans contact pour tous les élèves transportés
- **Mise en œuvre du ticket mobilité** pour les salariés éloignés des transports publics au 1er mai
- **Harmonisation des tarifs de transports** routiers régionaux avec la tarification unique à 1,50 euro
- **Offre d'information multimodale** améliorée aux usagers grâce à la nouvelle version du système d'information multimodale Mobigo 3 étendu sur l'ensemble de la région
- **Déploiement de la marque Mobigo** et de sa visibilité sur les cars du réseau régional

## CHIFFRES CLÉS

**30,9** millions d'euros d'investissement sur l'infrastructure - 2,9 millions d'euros de financement régional du déficit d'exploitation en 2018

**5,4** millions d'euros pour la mise en œuvre de la gratuité des transports scolaires

**3,4** millions d'euros d'investissement pour le déploiement de la billettique scolaire

**6 %** de fréquentation supplémentaire sur le réseau routier de la région entre 2018 et 2019 (à relier en partie à la mise en place de la tarification unique routière)

**109 821** appels traités par la centrale d'appels en 2019 (+ 1 % par rapport à 2018)

**1,4** millions d'euros d'investissement pour le déploiement de la marque Mobigo sur les véhicules de lignes régulières et transports scolaires.

**Réouverture de la ligne ferroviaire Belfort-Delle-La Suisse accompagnée d'une tarification transfrontalière pour les abonnés et les usagers occasionnels.** Cette ligne en voie unique de 22 kilomètres de Belfort-Ville à Delle joue un rôle de trait d'union entre le réseau ferroviaire du nord Franche-Comté, à Belfort, et le réseau du canton du Jura, à Delle. Elle a pour objectif de raccorder l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard et le réseau ferroviaire suisse à la grande vitesse et d'offrir un service de déplacements interne au territoire, afin de renforcer la part modale du transport ferroviaire dans les modes de déplacements. Dans le cadre de la réouverture de la ligne Belfort-Delle-Bienne en décembre 2018, une tarification a été mise en place pour les usagers transfrontaliers, en complément des tarifications existantes sur chaque réseau de transport concerné, permettant de faire bénéficier d'une réduction de l'ordre de 10 % sur chacun des réseaux de transport.

**Généralisation de la gratuité des transports scolaires aux territoires de la Nièvre et de l'Yonne pour les ayants droits à partir de la rentrée de septembre 2019 et déploiement d'une carte billettique pour tous les élèves transportés.** La Région transporte quotidiennement 128 000 élèves sur les sept territoires où elle est compétente. En septembre 2019, les transports scolaires sont devenus gratuits pour près de 23 000 élèves ayants-droit de l'Yonne et de la Nièvre, qui payaient respectivement jusqu'à 130 euros et 396 euros.

**Déploiement d'un système billettique 2School** (société UBI) sur les circuits scolaires, Mobigo. Les élèves ont reçu une nouvelle carte sans contact valable plusieurs années et les cars ont été équipés de valideurs. Ce nouvel équipement permet une meilleure connaissance des transports scolaires à l'échelle de la région et d'améliorer leurs performances grâce aux indicateurs obtenus ; de faciliter et d'améliorer la communication avec les familles (envoi de SMS en cas d'incident, suivi en temps réel du car...) et de renforcer la sécurité des élèves transportés en disposant d'une liste nominative actualisée d'élèves à bord en cas d'incident.

## Harmonisation des tarifs de transports routiers régionaux avec la tarification unique à 1,50 euro.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, tous les voyages à bord des cars interurbains sont au prix unique de 1,50 euro quel que soit le département, hors correspondance. Cette harmonisation a été mise en place afin de renforcer la marque Mobigo, mais aussi pour une lisibilité plus simple et efficace pour les usagers afin de les inciter à utiliser les transports interurbains. L'objectif est de rendre les transports accessibles à tous. Pour l'année 2019, 1,3 millions de titres unitaires ont été vendus, soit 2,02 millions d'euros de recette, 101 892 carnets de 10 billets soit 1,53 millions d'euros de recettes et 223 500 abonnements mensuels soit 8,94 millions d'euros de recettes.

## Offrir une information multimodale améliorée aux usagers grâce à la nouvelle version du système d'information multimodale Mobigo 3 étendu sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté.

Afin de faciliter les mobilités du quotidien sur le territoire régional, la Région s'est dotée au printemps 2019 d'une nouvelle version de son Système d'information intermodal (SIM). Fin 2019, l'offre de transport du réseau régional interurbain Mobigo, des TER ainsi que celle de 17 autorités organisatrices de transport étaient ainsi disponibles sur le site viamobigo.fr et sur l'application Mobigo. Ce service d'informations aux usagers est complété d'une centrale d'appels ouverte 6 jours sur 7 de 7h à 20h. L'utilisateur a ainsi accès à un calculateur d'itinéraires, une alerte trafic et de nombreuses informations relatives aux différents réseaux. De nouvelles fonctionnalités telles qu'un calculateur tarifaire sur application mobile devraient venir enrichir le SIM courant 2020.

## Déploiement de la marque Mobigo et de sa visibilité sur les cars du réseau régional.

Mobigo est la marque destinée à matérialiser la politique et l'ensemble des solutions de mobilité de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Afin de renforcer sa visibilité, son impact et sa reconnaissance, une livrée spécifique pour habiller les véhicules de transport a été créée, financée par la Région dans la limite de 1 000 euros par véhicules. Plus de 1 200 cars ont ainsi été mis aux couleurs en moins d'un an.

## IMPACT DES POLITIQUES RÉGIONALES SUR LE POUVOIR D'ACHAT



### Création du « ticket mobilité »

Dans la continuité des mesures prises pour favoriser la « mobilité partout et pour tous » et compte-tenu de la présence de « zones blanches de mobilité » sur notre territoire, une aide financière aux employeurs publics et privés a été créée pour la mobilité des personnes dépendantes de la voiture et effectuant leurs déplacements domicile-travail. Dans ce cadre, un « ticket mobilité » a été créé. A ce jour, plus de 260 conventionnements ont été établis en Bourgogne-Franche-Comté. Ce dispositif répond à deux objectifs principaux : apporter une réponse transitoire à certains besoins de déplacements en zone blanche de mobilité (non couverte par du transport en commun), donc essentiellement en secteur très peu dense ; apporter un soutien au pouvoir d'achat des habitants pour les déplacements domicile-travail qu'ils doivent accomplir en véhicule personnel en l'absence de transport collectif.

# IV. POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UNE RÉGION SOLIDAIRE, CRÉATIVE ET SPORTIVE



En Bourgogne-Franche-Comté, la solidarité est une priorité de la politique régionale. C'est pourquoi elle constitue l'un des trois axes stratégiques du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), dont le projet a été arrêté lors de l'assemblée plénière des 27 et 28 juin 2019.

En 2019, cette valeur s'est déclinée dans les différentes politiques publiques menées par la collectivité, dans un souci de cohésion sociale et territoriale :

- l'aménagement du territoire, à travers notamment son intervention auprès des ruralités et en faveur de l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers « politique de la ville » ;
- l'action culturelle régionale, axée sur l'amélioration des conditions d'accès à la culture, en tant que ferment du vivre ensemble et élément clé de l'identité régionale ;
- la politique sportive, orientée vers l'accès aux sports pour tous et la promotion du rayonnement sportif de la nouvelle région ;
- le soutien à la vie associative, et notamment à la structuration des acteurs du secteur ;
- l'action en faveur de la jeunesse, notamment à travers l'aide au permis de conduire, soutien important au pouvoir d'achat des familles et à l'autonomie des jeunes ;
- la promotion de la santé sur le territoire et l'action en faveur d'un meilleur accès aux soins ;

Enfin, la Région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité accélérer son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la diversité en 2019. En adoptant la feuille de route handicap 2019-2021, la Région s'est fixée des objectifs et s'est engagée à mettre en œuvre des politiques régionales inclusives pour améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées.

## A. SPORT, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE, CULTURE ET PATRIMOINE



### SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

#### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2019 a permis de poursuivre les priorités de mandat de la politique sportive (aménagement équilibré du territoire en équipements sportifs, soutien à la structuration des ligues et comités, soutien aux clubs régionaux, soutien aux manifestations sportives, développement et valorisation de la place des femmes dans le sport, accès facilité aux pratiques) dans un contexte de profonde réorganisation de la structuration du sport en France. La Région a également poursuivi ses actions en faveur de la jeunesse et de la vie associative, conformément aux priorités de mandat : aide à la création et à la pérennisation d'emplois associatifs, soutien à la structuration du secteur associatif, soutien à l'engagement des jeunes par le service civique, renforcement de l'autonomie des jeunes et soutien au pouvoir d'achat des familles grâce à l'aide au permis de conduire et à la carte avantages jeunes, soutien des projets individuels et collectifs portés par et pour les jeunes, promotion du principe de laïcité.

## FAITS MARQUANTS

■ **Obtention par la Région du label « terre de jeux » Paris 2024** et lancement de la démarche de territoire « Bourgogne-Franche-Comté sportive »

■ **Création de la carte avantages jeunes J'Box 58**

■ **Installation du comité de pilotage Etat-Région-CRIJ-CRAJEP** pour la mise en place du dialogue structuré en Bourgogne-Franche-Comté et en vue d'une conférence régionale de la jeunesse

■ **Extension de l'aide au permis de conduire** aux élèves des filières générale et technologique jusqu'ici réservée à la filière professionnelle, assemblée plénière du 27 juin

■ **Organisation d'un tournoi inter-lycées** entre les sections sportives féminines de football de la région

### Labellisation de la région « terre de jeux » Paris 2024.

La convention de labellisation entre la Région et le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques (COJO) Paris 2024 a été présentée et signée en présence de Tony Estanguet, président du COJO, et de tous les acteurs du mouvement sportif de la région le 13 novembre 2019.



■ **Création de la carte avantages jeunes J'Box à la rentrée 2019.** Présente depuis 26 ans dans l'ancienne Région Franche-Comté, et comptabilisant environ 100 000 titulaires chaque année, la carte avantages jeunes est accessible depuis deux ans sur le territoire bourguignon et depuis la rentrée 2019 dans la Nièvre, avec le développement d'une carte intitulée carte avantages jeunes / J'Box 58.

### Tournoi de football inter-lycées des sections féminines.

A l'occasion du match amical de football France-Japon, qui se tenait le 4 avril 2019 au stade de l'Abbé Deschamps à Auxerre, la Région, en partenariat avec la ligue de football et les académies de Besançon et Dijon (UNSS), a organisé un tournoi des sections féminines de football inter-lycées réunissant plus de 70 élèves.

### Installation du comité de pilotage pour la mise en place d'un dialogue régional structuré.

La loi égalité-citoyenneté du 27 janvier 2017 propose le dialogue structuré comme méthode d'échanges et de construction de l'action publique avec les jeunes, invitant ainsi la Région à instaurer un espace d'échanges et de réflexion avec les acteurs de la jeunesse qui prendrait la forme d'une conférence régionale de la jeunesse pilotée par 4 acteurs : Etat, Région, CRIJ, CRAJEP.

## CHIFFRES CLÉS

**5,1** millions d'euros pour rénover, restructurer ou construire des équipements sportifs adaptés aux besoins des pratiquants

**120** manifestations sportives soutenues pour 760 000 euros

**37** projets accompagnés dans le cadre des aides aux projets sport destinées à soutenir les initiatives qui cultivent les valeurs de fraternité et de mixité

**2 000** aides au permis de conduire attribuées pour les 15-25 ans

**694** emplois soutenus dans le cadre du programme régional d'aide à l'emploi associatif en un peu plus de deux années d'existence

### Gestion immobilière du Centre de ressource et d'expertise à la performance sportive (CREPS).

Des interventions urgentes ont été menées par la Région relatives aux locaux du CREPS. Parmi les événements marquants en 2019 : les revues de programme de la construction neuve du centre de réathlétisation et de la restructuration des bâtiments du CREPS à Dijon (9,4 millions d'euros TDC), et la construction d'un centre de préparation et performance athlétique et d'annexes aux équipements sportifs du CREPS de Dijon - SPLAAD.

## IMPACT DES POLITIQUES RÉGIONALES SUR LE POUVOIR D'ACHAT



### Extension de l'aide au permis de conduire et création de la carte avantages jeunes J'Box.

Dans le cadre du soutien au pouvoir d'achat porté par la Région, le **dispositif régional d'aide au permis de conduire** a été étendu aux élèves des filières générale et technologique lors de l'assemblée plénière du 27 juin. Cette aide de 500 euros par jeune de 15 à 25 ans sur un coût de permis moyen de 2 000 euros profite ainsi à un plus grand nombre : le nombre de dossiers retenus passant en 2019 de 1 700 à 2 000.

La **carte avantages jeunes** propose quelques 3 000 avantages négociés auprès d'environ 2 000 partenaires et profite depuis la rentrée 2018 aux jeunes du territoire bourguignon. Elle permet de soutenir le pouvoir d'achat des jeunes bourguignons-francs-comtois, un accès à la culture, aux loisirs, au sport et des réductions en librairie et bibliothèques.



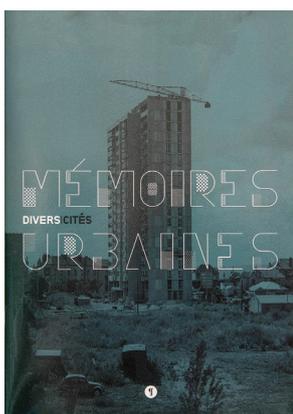
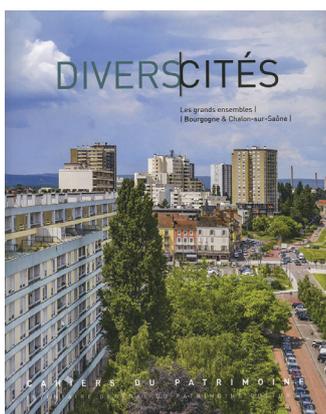
## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région a poursuivi en 2019 son soutien à la restauration du patrimoine et l'accompagnement des projets de restructuration ou de création de musées. Elle s'est engagée à faire avancer la connaissance du patrimoine régional et impulser de nouveaux projets de valorisation du patrimoine. En matière de culture, la collectivité favorise la dynamique de création pour préserver l'emploi culturel, assurer la diffusion artistique sur l'ensemble du territoire, améliorer les conditions d'accès à la culture et défendre des ambitions fortes dans les domaines de la musique, du livre et du spectacle vivant.

## FAITS MARQUANTS

- Edition de deux publications de référence sur le patrimoine régional : patrimoine horloger et grands ensembles
- Réalisation d'une exposition sur le thème de l'horlogerie au musée du temps à Besançon
- Mise en place d'un appel à projets inter-directions : tourisme et patrimoine
- Lancement du Schéma d'orientation et de développement des arts visuels (SODAVI)
- Troisième édition de la manifestation « Idylle » dans les départements de Côte-d'Or et du Territoire de Belfort

**Publication de deux ouvrages de référence : le Doubs horloger et le patrimoine des grands ensembles en Bourgogne.** Le premier ouvrage a été publié en mars et réalisé dans le cadre de la création du nouveau parc naturel régional du Doubs horloger. Le second est sorti en octobre et a été accompagné à Chalon-sur-Saône de deux expositions sur les Trente Glorieuses.



**Lancement du SODAVI (Schéma d'orientation et de développement des arts visuels).** Lancé en 2019, cet outil de construction conjointe des politiques publiques en faveur des arts visuels, est décliné selon les spécificités territoriales, au service des acteurs professionnels des arts visuels et des publics.

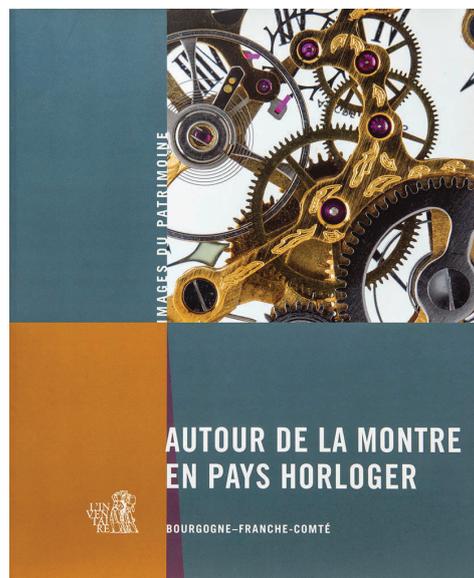
**Temps forts culturels.** La troisième édition de la manifestation « Idylle » dans les départements de Côte-d'Or et du Territoire de Belfort s'est tenue en 2019. Cette année a également permis de finaliser

## CHIFFRES CLÉS

- Plus de **100** projets d'investissement soutenus au titre de la restauration du patrimoine pour un montant de plus de 5 millions d'euros
- Près de **75 000** utilisateurs annuels du site internet dédié au patrimoine régional
- Plus de **150** festivals et manifestations culturelles soutenus
- 45** projets de films soutenus pour 200 dossiers examinés
- 29** compagnies de spectacle vivant soutenues en fonctionnement via des conventions biennales ou triennales (+30 % depuis le début du mandat)

l'intégration des deux missions voix à la cité de la voix à Vézelay. Enfin, une nouvelle initiative a été menée par la Région en collaboration avec AF&C (association organisatrice du festival d'Avignon off) intitulée « Lectures en cour(s) » : l'invitation de sept compagnies à présenter un projet de création à un public de professionnels

**Réalisation d'une exposition sur l'horlogerie,** menée en partenariat avec le musée du temps de Besançon, où l'exposition a été présentée pendant 8 mois. Un catalogue d'exposition a également été réalisé. Ces actions s'inscrivent dans la démarche de candidature UNESCO transfrontalière déposée depuis 2019 pour les « savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art ».



## IMPACT DES POLITIQUES RÉGIONALES SUR LE POUVOIR D'ACHAT



### Favoriser l'accès à la culture pour tous

L'intervention et le soutien de la Région apportés aux lieux de diffusion (théâtres, salles de concerts, centres d'art, festivals, librairies...) leur permet de pratiquer une **politique tarifaire raisonnable** et ainsi de **favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre**. L'aide à l'édition (publication d'ouvrage, de revue et traduction) permet de faire baisser le prix de vente des publications des éditeurs régionaux indépendants.



## APPEL À PROJETS TRANSVERSAL « TOURISME ET PATRIMOINE »

Mis en place en étroite collaboration avec la direction du tourisme, l'appel à projets « tourisme et patrimoine » a permis de soutenir des projets innovants, ambitieux et exemplaires de mise en valeur et d'ouverture aux publics de grands sites patrimoniaux de notre région. Trois lauréats ont été retenus pour la première édition de 2019 pour un montant de soutien régional de 750 000 euros.

# B. SOLIDARITÉS ET COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE



## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La politique de cohésion territoriale mise en place en Bourgogne Franche-Comté s'appuie sur quatre piliers : les territoires de projet, la ruralité, les quartiers « politique de la ville » et les bourgs-centres. En 2019, la Région, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, est intervenue de manière prioritaire auprès des ruralités, à travers notamment l'élargissement du dispositif Espaces nouveaux villages innovants (ENVI). Elle est également venue en soutien aux centralités engagées dans des projets de revitalisation et a porté une attention particulière aux projets FEADER territorial en intensifiant les capacités d'instruction. 35 contrats cap territoires ont été mis en œuvre en 2019 et des engagements ont été pris en faveur d'une amélioration des conditions de vie des quartiers « politique de la ville ».

## FAITS MARQUANTS

- 2 journées du réseau des bourgs-centre à Tournus pour élargir le réseau aux candidats cœur de Ville et à Scey-sur-Saône sur la coopération avec les EPCI, 24 janvier et 6 juin
- Enquêtes publiques pour le projet de création du parc naturel régional Doubs horloger du 21 octobre au 21 novembre et pour le renouvellement de la labellisation et de la charte du parc naturel du Morvan, du 9 mai au 12 juin
- Journée « politique de la ville » à Joigny (89), 10 octobre

## CHIFFRES CLÉS

**15** conventions bourg-centre signées

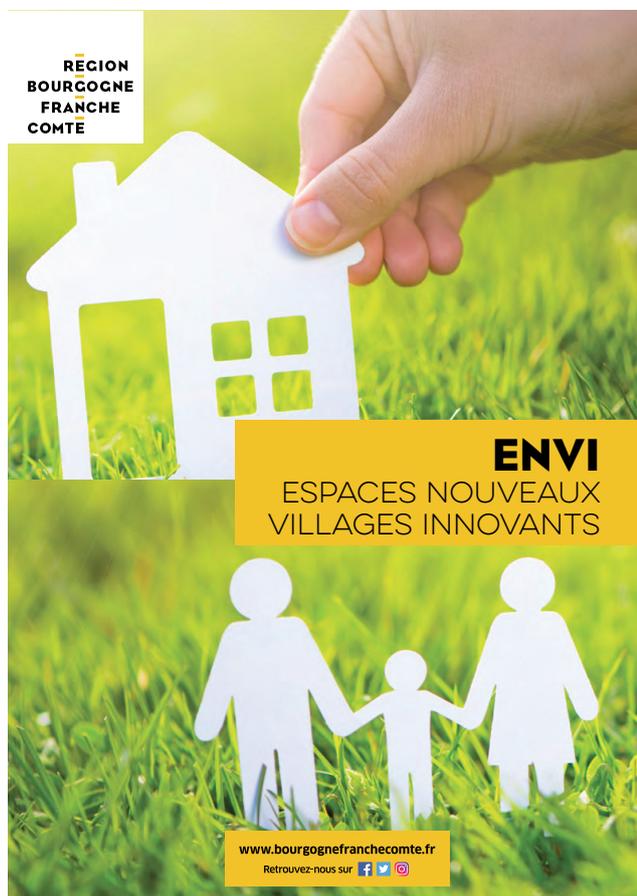
Plus de **20** millions d'euros engagés au titre des 35 cap territoires (investissement), dont 67 postes d'ingénierie pour l'animation locale

**173** dossiers LEADER programmés pour un montant de 5,7 millions d'euros de subvention

**63** projets ENVI validés, pour un montant de 868 530 euros (investissement et fonctionnement)

Soutien à **241** projets d'animation de la politique de la ville (dossiers cohésion sociale et FAP) pour 1,2 millions d'euros engagés

**Soutien aux ruralités.** La collectivité a intensifié en 2019 son soutien aux ruralités, à travers le lancement du programme « villages du futur », qui vise à accompagner des villages volontaires dans la construction de projets de développement pour l'avenir, dans une approche innovante et participative. Cette année, le programme ENVI a également évolué, à travers l'ajout de deux nouveaux axes de soutien (aux mobilités et aux projets d'aménagements d'espaces publics ou équipements publics) offrant de nouveaux services ou nouvelles activités à la population.



Les **contrats de territoire**, outils de la nouvelle politique contractuelle avec les territoires de projet de Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2018-2020, ont vocation à soutenir des actions répondant à une logique de développement du territoire. Le contrat métropolitain nord Franche-Comté a été signé dans ce cadre le 28 juin. L'année 2019 a été marquée par la préparation des avenants « réserve de performance » aux contrats de territoire pour et avec les structures ayant consommé et réalisé leurs programmes d'action initiaux. Le réabondement de l'enveloppe permet le financement de projets qui s'inscrivent dans les priorités régionales de transition énergétique et écologique, pour déployer, avec l'appui des territoires, la démarche de « région à énergie positive ». 7 territoires sur 35 sont concernés. D'un montant cumulé de 3,16 millions d'euros, 21 projets nouveaux devraient ainsi être soutenus, avec une contractualisation complémentaire qui interviendra courant 2020.



## JOURNÉE ANNUELLE « POLITIQUE DE LA VILLE »

La Région, en collaboration avec le centre de ressources « politique de la ville » Trajectoire Ressources, organise une journée politique de la ville annuelle à destination des élus et techniciens. Cette année, une rencontre citoyenne a été organisée le 10 octobre à Joigny, permettant de valoriser les actions et les missions portées par les conseils citoyens dans les quartiers « politique de la ville », et de favoriser l'émergence de réseaux et le partage d'expériences entre conseils citoyens. Centrée sur le thème de la transition écologique, cette rencontre a réuni près de 130 participants qui ont pu échanger leurs bonnes pratiques sur des sujets tels que la végétalisation des espaces publics, le compostage collectif en pied d'immeubles ou la gestion des déchets. Un atelier de fabrication de nichoirs a également été organisé. Laure Noualhat, auteure, journaliste et réalisatrice jovinienne, grand témoin de cette journée, a porté un regard sur les questions écologiques et sur l'urgence climatique.

La Région a poursuivi son soutien aux centralités engagées dans des projets de revitalisations (bourgs-centres, cœur de ville). A cet égard, deux journées du réseau des bourgs-centre à Tournus (24 janvier) ont été organisées pour élargir le réseau aux candidats cœur de Ville et à Scey-sur-Saône (06 juin) sur la coopération avec les EPCI.

## IMPACT DES POLITIQUES RÉGIONALES SUR LE POUVOIR D'ACHAT



### Zoom sur le volet habitat du dispositif HABAM

Ce dispositif vise à aider à la production d'une offre d'habitat accessible et d'opérations d'aménagement. En 2019, 18 dossiers ont été votés (17 projets de rénovation, 1 projet de construction neuve) représentant au total une offre nouvelle de 152 logements dont 76 en loyers modérés. Une copropriété de 56 logements a également été réhabilitée. A noter qu'en termes énergétiques, les 18 dossiers de rénovation proposent un gain énergétique moyen de 65 % après travaux.



## 2019, UNE ANNÉE CHARNIÈRE DANS L'ÉLABORATION DU SCHEMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET)

Lancé en avril 2017 et placé sous le signe d'une **large association des territoires, des partenaires et du grand public** tout au long du processus, le projet a été arrêté par le conseil régional en assemblée plénière de juin 2019. Ce projet qualitatif et différentiel, repose en premier lieu sur **l'ambition politique vertueuse d'engager le territoire régional dans une trajectoire des transitions** qui permette :

- de s'affranchir progressivement de la dépendance aux énergies fossiles en poussant des solutions de moindre impact pour l'environnement ;
- d'économiser les ressources ;
- de pérenniser le capital environnemental et paysager de la région en le considérant comme un facteur de résilience et d'attractivité pour l'avenir.

L'autre dimension forte de ce projet renvoie à la volonté régionale de s'appuyer sur le potentiel des territoires et les spécificités de chacun. Il s'agit de renforcer le caractère multipolaire de la région en accompagnant les territoires vers des modèles qui leur sont propres.

Le SRADDET propose trois axes stratégiques (transitions, diversité et solidarité, ouverture) déclinés en 33 objectifs. Si chaque objectif porte des attentes propres, il contribue également en articulation avec l'ensemble, à définir l'identité régionale et le nouveau modèle d'attractivité renouvelée de la Bourgogne-Franche-Comté.

Le SRADDET a enfin été conçu comme un outil de dialogue avec les territoires. Il propose une prescriptivité calibrée et prévoit un accompagnement dans sa mise en œuvre. Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2019, cette version arrêtée a fait l'objet des procédures de consultations obligatoires : consultation des personnes publiques associées et enquête publique, en vue d'une approbation définitive courant 2020.

## C. ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DÉMARCHE GLOBALE AUTOUR DU HANDICAP ET ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS



### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En 2019, les actions en faveur de l'égalité et de la diversité ont été consolidées autour de deux objectifs prioritaires :

- agir pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap.

Cet engagement contre les inégalités de genre et les discriminations liées aux handicaps a été structuré autour de l'adoption et la mise en œuvre de deux documents stratégiques.

Parallèlement, l'adoption d'une « feuille de route santé » a mis en lumière l'action volontariste de la collectivité en faveur d'un égal accès à la santé.

### FAITS MARQUANTS

- Présentation du premier plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Organisation du premier printemps de l'égalité en Bourgogne-Franche-Comté, mars-mai
- Adoption de la feuille de route handicap 2019-2021 en juin
- Adoption de la feuille de route santé 2019-2021 en juin

**Premier plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.** Le rapport annuel présenté le 15 novembre 2018 a ouvert « quinze pistes d'actions pour 2019 » parmi lesquelles :

- l'engagement officiel de la Région à appliquer et diffuser le guide pratique du haut conseil à l'égalité « pour une communication publique sans stéréotype de sexe » ;
- l'intégration de l'objectif d'inclusion des femmes au titre de principe fondateur de la nouvelle Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) ;
- l'animation et le développement des trois réseaux dédiés ;
- la saisine du CESER sur la précarité des femmes de Bourgogne-Franche-Comté ;
- la sensibilisation du personnel du siège aux enjeux de mixité et aux questions de violences sexuelles et sexistes (lors de la semaine de l'innovation).

L'année s'est conclue par la présentation à l'assemblée plénière du 15 novembre du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Ce rapport intègre, outre un bilan des actions conduites par la Région en tant qu'employeur et dans ses politiques publiques, un deuxième plan d'actions pour 2020.

**Adoption de la feuille de route handicap 2019-2021.** A l'issue de divers travaux initiés en 2018 par la Région (concertations avec les acteurs clefs, consultation citoyenne et travail du réseau interne des référent.e.s « handicap »), une feuille de route handicap a été adoptée en juin. Elle doit permettre à la Région de rendre ses interventions plus inclusives, face aux nombreux obstacles rencontrés par les personnes handicapées pour un accès ordinaire à la vie sociale.

L'année 2019 a également été marquée par la **signature, avec le FIPHFP, d'une convention triennale** définissant des actions à mener en matière de politique handicap en direction du personnel. Cette convention porte prioritairement sur le recrutement et le maintien dans l'emploi. Un objectif de recruter 28 travailleurs handicapés est fixé à la Région sur la durée de la convention. Par ailleurs, la Région a **soutenu à hauteur de 20 000 euros le premier handimarket en Bourgogne-Franche-Comté**, destiné à faire connaître les entreprises adaptées et leur savoir-faire aux différents donneurs d'ordre, acheteurs publics et privés et ainsi favoriser l'accès à l'emploi direct des salariés en situation de handicap.

Ces deux politiques ont été renforcées grâce au **rattachement**, le 1<sup>er</sup> novembre, **de la mission égalité femmes/hommes à la délégation à la modernisation de l'action publique**, avec préparation de l'intégration, conformément aux préconisations de la notation extra-financière, de la mission handicap début 2020 (création du poste de chargée de mission égalité/diversité).

**Adoption de la feuille de route santé 2019-2021 en juin.** Elle vise à améliorer l'accès à la santé pour tous les habitants de la région et à poursuivre l'engagement de la Région vers plus de prévention, d'innovation, d'expérimentation et de territorialisation. Cette feuille de route se structure autour de deux défis : le besoin de proximité et la prévention. Elle a donné lieu à la mise en place d'actions nouvelles : valorisation des métiers de la santé, sport sur ordonnance, déploiement du fonds régional d'expérimentation en santé... La Région a également poursuivi sa démarche de promotion et de prospection d'actifs en santé (participation à un salon aux Pays-Bas, aide au montage de sessions d'accueil dans les territoires pour accompagner l'installation de professionnels de santé néerlandais, animation d'un stand et d'un temps d'accueil des étudiants en santé durant la journée nationale de la FFMPs à Dijon en mars).



## PREMIER PRINTEMPS DE L'ÉGALITÉ EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Lancé le 8 mars et clôturé le 24 mai, celui-ci a permis de promouvoir l'égalité femmes/hommes au travers de dix compétences régionales, lors de dix manifestations.



# GLOSSAIRE



## A

**Ad'AP** : agenda d'accessibilité programmée  
**ADEA** : assistant.e de dirigeant.e d'entreprise artisanale  
**ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
**ADT** : agence de développement touristique  
**AES** : accompagnant. éducatif et social.e  
**AIO** : accueil, information, orientation  
**AVISE** : agence d'ingénierie pour entreprendre autrement  
**ARACT** : association régionale pour l'amélioration des conditions de travail  
**AURA** : Auvergne-Rhône-Alpes

## B

**BBC** : basse consommation énergétique  
**BEPOS** : bâtiments à énergie positive  
**BFC** : Bourgogne-Franche-Comté  
**BTP** : bâtiment et travaux publics  
**BU** : bibliothèque universitaire

## C

**CAJ** : carte avantages jeunes  
**CCI** : chambre de commerce et d'industrie  
**CDI** : contrat à durée indéterminée  
**CESER** : conseil économique, social et environnemental régional  
**CFA** : centre de formation des apprentis  
**CHSCT** : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail  
**CNFPT** : centre national de la fonction publique territoriale  
**CPER** : contrat de plan Etat-Région  
**CPIER** : contrat de plan interrégional Etat-Régions  
**CPRDFOP** : Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle  
**CRAJEP** : comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire  
**CRC** : chambre régionale des comptes  
**CREPS** : centre de ressource et d'expertise à la performance sportive  
**CRIJ** : centre régional d'information jeunesse  
**CROUS** : centre régional des œuvres universitaires et scolaires  
**CSTI** : culture scientifique, technique et industrielle  
**CTJ** : conférence transjurassienne

## D

**DRAAF** : direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
**DRFiP** : direction régionale des finances publiques  
**DRONISEP** : délégation régionale de l'office national d'information sur les enseignements et les professions  
**DSI** : direction des systèmes d'information  
**DSP** : délégation de service public

## E

**ECLAT BFC** : écoles collèges lycées académies et territoires en Bourgogne-Franche-Comté  
**EGALIM** (loi) : loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable  
**EMFOR** : emploi, métiers, formation, orientation en Bourgogne-Franche-Comté  
**ENIL BIO** : école nationale d'industrie laitière et des biotechnologies  
**EnR** : énergies renouvelables  
**EnR&R** : énergies renouvelables et de récupération  
**ENT** : espace numérique de travail  
**ENVI** : espaces nouveaux villages innovants  
**EPCC** : établissement public de coopération culturelle  
**EPCI** : établissement public de coopération intercommunale  
**EPLF** : établissement public local d'enseignement  
**ESR** : enseignement supérieur et recherche  
**ESRI** : enseignement supérieur, recherche et innovation  
**ESS** : économie sociale et solidaire  
**ETP** : équivalent temps plein  
**EVEIL** : enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens

## F

**FAIRE** : faciliter, accompagner et informer pour la rénovation énergétique  
**FAP** : fonds d'aide aux projets  
**FEADER** : fonds européen agricole pour le développement rural  
**FEDER** : fonds européen de développement régional  
**FFMPS** : fédération française des maisons et pôles de santé  
**FIPHFP** : fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique  
**FTTH** : fiber to the home - fibre optique jusqu'au domicile  
**FONGECIF** : fonds de gestion des congés individuels de formation  
**FRI** : fonds régional d'investissement  
**FSE** : fonds social européen

## G

**GBFC** : générateur Bourgogne-Franche-Comté  
**GIP** : groupement d'intérêt public  
**GTCM** : groupe de travail consultatif des marchés

## H

**HABAM** : habitat et aménagement

**I**

**IFSI** : institut de formation en soins infirmiers  
**IFPS** : institut de formation de professions de santé  
**INSEE** : institut national de la statistique et des études économiques

**L**

**LCAP** (loi) : loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel  
**LEADER** : liaison entre actions de développement de l'économie rurale

**M**

**MAPTAM** (loi) : loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

**N**

**NACRE** : nouvel accompagnement à la création reprise d'entreprise  
**NFC** : Nord Franche-Comté  
**NOTRe** (loi) : loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

**O**

**OFB** : office français de la biodiversité  
**OGEC** : organisme de gestion de l'enseignement catholique  
**OLGA** : logiciel dédié à la gestion des aides régionales à la Région Bourgogne-Franche-Comté  
**ONISEP** : office national d'information sur les enseignements et les professions  
**ONF** : office national des forêts  
**OPCA** : organisme paritaire collecteur agréé  
**OPCO** : opérateur de compétences

**P**

**PAC** : politique agricole commune  
**PACA** : Provence-Alpes-Côte-D'azur  
**PACTE** : parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État  
**PCRTF** : prime à la création-reprise dans les territoires fragilisés  
**PMIE (SEM)** : Pays de Montbéliard immobilier d'entreprises  
**PDR** : programme de développement rural  
**PEI-AGRI** : partenariat européen pour l'innovation dans le domaine de l'agriculture  
**PES** (flux) : protocole d'échange standard  
**PIA** : programme investissement d'avenir  
**PNR** : parc naturel régional  
**PO** : programme opérationnel  
**POTES** : pionniers ordinaires de la transition écologique  
**PPI** : programme pluriannuel d'investissement  
**PRAACTIQUE** : pôle régional d'accompagnement agriculture et changement climatique  
**PRIC** : pacte régional d'investissement dans les compétences  
**PSA** : Peugeot société anonyme  
**PSAD** : plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs  
**PROFOREART** : programme de formation à la reprise d'entreprise artisanale  
**PRPGD** : plan régional de prévention et de gestion des déchets

**R**

**RCEA** : route centre-Europe Atlantique  
**RCP** : réparations courantes du propriétaire  
**RI** : règlement d'intervention  
**RNR** : réserves naturelles régionales  
**RPS** : risques psycho-sociaux  
**RSE** : responsabilité sociétale des entreprises

**S**

**SAF** : service administratif et financier  
**SCI** : société civile immobilière  
**SDA Ad'AP** : schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée  
**SEM** : société d'économie mixte  
**SIEG** : service d'intérêt économique général  
**SIM** : système d'information intermodal  
**SODAVI** : schéma d'orientation et de développement des arts visuels  
**SPEE** : service public de l'efficacité énergétique  
**SPL** : société publique locale  
**SPLAAD** : société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise  
**SPRO** : service public régional de l'orientation  
**SRADDET** : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires  
**SRDEII** : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation  
**SRESRI** : schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation  
**SUERA** : stratégie de l'union européenne pour la région alpine

**T**

**TDC** : toutes dépenses confondues  
**TEP** : tonne équivalent pétrole  
**TER** : transports express régionaux  
**TGV** : train à grande vitesse  
**THD** : très haut débit  
**TT** : transfert de technologie  
**TTC** : toutes taxes comprises

**U**

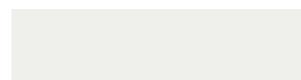
**UBFC** : université Bourgogne-Franche-Comté  
**UFC** : université de Franche-Comté  
**UNESCO** : united nations educational, scientific and cultural organization - organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture  
**UNSS** : union nationale du sport scolaire  
**UTBM** : université de technologie de Belfort-Montbéliard

**V**

**VAE** : validation des acquis de l'expérience  
**VPN** : virtual private network - réseau privé virtuel

**Z**

**ZAC** : zones d'aménagement concerté



**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**

4, Square Castan  
CS 51857  
25031 Besançon Cedex

0 970 289 000